

**CIRCULAIRE N° 2401**

**DU 12/08/2008**

**Objet : Notification des mises en disponibilité par défaut d'emploi, des pertes partielles de charge et des réaffectations – Déclaration des emplois vacants**

**Réseaux : LS**

**Niveaux : SEC (PE / Ord / Spéc ) / PROM SOC / ART / ART Sec HR**

**Période : Année scolaire 2008-2009**

- Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directions des établissements d'enseignement libre subventionné des niveaux secondaire ordinaire et spécialisé, de plein exercice, de promotion sociale, artistique et artistique à horaire réduit ;
- Aux Présidents et aux secrétaires des organes de concertation établis au niveau des centres d'enseignement secondaire (ORCES).

POUR INFORMATION :

- Aux chefs de l'Administration centrale ;
- Aux membres des services d'inspection ;
- Aux syndicats du personnel enseignant.

**Autorités :** Administrateur général a.i.

**Signataires :** Alain BERGER

**Gestionnaires :** Commission centrale de gestion des emplois.

**Personne-ressource :** Maïté LESZCZAK - Bureau 1<sup>E</sup> 105 – Tél : 02/413.28.61

Muriel ROTTESMAN – Bureau 1<sup>E</sup> 105 – Tél : 02/413.21.86

**Renvois :**

- l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 28 août 1995 pour l'enseignement de plein exercice ;
- l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 septembre 1995 pour l'enseignement de promotion sociale.
- l'arrêté royal du 27 juillet 1976 pour le personnel administratif.

**Nombre de pages : 32 pages**

## **INTRODUCTION**

Le décret du 12 mai 2004 relatif à la définition de la pénurie et à certaines commissions dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française ( M.B du 23/06/2004) est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2004. Ce décret a prévu que les missions des Commissions zonales de gestion des emplois seraient confiées à l'Administration.

En accord avec les Fédérations de Pouvoirs organisateurs de tous les niveaux (fondamental ordinaire et spécialisé, secondaire ordinaire et spécialisé, secondaire artistique à horaire réduit, artistique et de promotion sociale) et réseaux (libre confessionnel, libre non confessionnel et officiel) la transmission des données, respectant les particularités de chacun des types d'enseignement, s'effectue depuis l'année scolaire 2004-2005 sur base de **fichiers informatisés**.

Pour l'année scolaire 2008-2009, vous trouverez dans la présente circulaire les instructions à respecter lesquelles sont réparties en trois sections :

- La 1<sup>ère</sup> section relative aux instructions administratives
- La 2<sup>ème</sup> section relative à l'informatisation
- La 3<sup>ème</sup> section relative aux travaux des ORCES.

## **SECTION I : INSTRUCTIONS ADMINISTRATIVES**

### **A. Cadre réglementaire :**

1. Les missions des **Commissions zonales** et de la **Commission centrale de gestion des emplois** sont fixées par :

1.1. Les articles 41 et 42 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 28 août 1995 réglementant la mise en disponibilité par défaut d'emploi, la réaffectation et l'octroi d'une subvention-traitement d'attente dans les enseignements secondaire ordinaire et spécialisé, secondaire artistique à horaire réduit et artistique libres subventionnés tel que modifié.

1.2. Les articles 18 et 19 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 septembre 1995 réglementant la mise en disponibilité par défaut d'emploi, la réaffectation et l'octroi d'une subvention-traitement d'attente dans l'enseignement de promotion sociale<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Le personnel non chargé de cours de l'enseignement de promotion sociale n'est pas concerné par la présente circulaire

2. Depuis le 1er janvier 2003, date d'entrée en vigueur du décret du 19 décembre 2002 modifiant certaines dispositions relatives au statut des membres du personnel de l'enseignement libre subventionné :
  - 2.1. Les Pouvoirs organisateurs ont l'obligation de transmettre à l'ORCES les informations qui sont précisées à l'article 7 bis de l'AGCF du 28/8/1995.
  - 2.2. Pour l'enseignement de **promotion sociale** et pour l'enseignement **artistique à horaire réduit** les informations **doivent être transmises aux Commissions zonales de gestion des emplois**.
3. Si dans le Pouvoir organisateur qui a mis l'enseignant en disponibilité, il y a une possibilité :
  - 3.1. **de réaffectation dans un emploi définitivement vacant**, celle-ci prime sur la reconduction d'une réaffectation ;
  - 3.2. **de réaffectation dans un emploi temporairement vacant pour la durée de l'année scolaire**, la reconduction de la réaffectation peut être maintenue ;
  - 3.3. **de remise au travail**, la reconduction de la réaffectation antérieure prime sur la remise au travail ;
  - 3.4. **de remise au travail**, celle-ci prime sur la reconduction d'une remise au travail antérieure.
  - 3.5. **pour rappel**, la remise au travail n'est effectuée **qu'à défaut** d'une réaffectation
4. Pour rappel, vous trouverez les règles relatives à l'ordre de priorité dans les reconductions aux pages 5, 6 et 7 de la circulaire n° 2267 du 14 avril 2008.
5. Les dossiers de disponibilité précédant la pension de retraite « Type III » doivent être transmis au bureau déconcentré compétent et **seront traités par la Commission centrale de gestion des emplois après toutes les opérations de réaffectation** au sens large.

## **B. Organisation fonctionnelle :**

Les Pouvoirs organisateurs et les Directions des établissements d'enseignement trouveront, dans la section 2 de la présente, les modèles de documents à utiliser, pour l'année scolaire 2008-2009, en vue de transmettre à l'ORCES (enseignement secondaire de plein exercice ordinaire et spécialisé) ou aux **Commissions zonales de gestion des emplois** (enseignement de promotion sociale et artistique à horaire réduit) les renseignements suivants :

1. La notification individuelle des **mis en disponibilité par défaut d'emploi** ou des **pertes partielles de charge** (annexe 1 dossier enseignant, 4 pages) ;

2. Un relevé par établissement des **misés en disponibilité par défaut d'emploi** ou des **pertes partielles de charge**, des **désignations** réalisées au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre, par le PO, par l'ORCES ainsi que des **reconductions des désignations** réalisées pour l'année scolaire 2008-2009 dans l'établissement ;
3. La notification, par établissement et par fonction, de tous les **emplois vacants**.

**De plus vous trouverez à l'adresse suivante :**

<http://www.cdadoc.cfwb.be/RechDoc/critdoc.asp>

l'AGCF du 28/8/1995 et l'AGCF du 12/9/1995 tels que modifiés.

En ce qui concerne la **notification des emplois vacants**, sont concernés ici, les emplois (dans les fonctions de recrutement, de sélection et de promotion) définitivement vacants et les emplois temporairement vacants **d'une durée de 15 semaines au moins**.

Les emplois vacants attribués par remise au travail ou rappel en service conformément à l'article 7 bis de l'AGCF du 28 août 1995 sont également concernés et doivent figurer dans le relevé.

**Tous les emplois, qu'ils soient ou non protégés de la réaffectation, doivent être déclarés en application de l'article 21 du décret du 12/5/2004 précité et ce nonobstant les dispositions des AGCF du 28/8/1995 et du 12/9/1995 reprises ci-dessous.**

**En effet, dans la hiérarchie des normes réglementaires, le décret est une norme supérieure à l'arrêté et par conséquent l'application de l'article 21 du décret du 12/5/2004 est prépondérante.**

**Il est rappelé toutefois qu'il n'y aura pas de désignations dans les emplois soustraits à la réaffectation, dans le respect des règles applicables en la matière.**

**A cet effet, le Pouvoir organisateur dont un ou plusieurs emplois définitivement vacants sont occupés par un membre du personnel temporaire visé ci-dessous veillera à compléter correctement la colonne 24 du tableau EXCEL relatif aux emplois vacants.**

*Pour les niveaux d'enseignement autre que la promotion sociale*, si les conditions prévues à :

1. **l'article 39 § 1<sup>er</sup> bis** de l'AGCF du 28 août 1995 sont remplies, le membre du personnel en place protège son emploi vis-à-vis de la réaffectation et en conséquence **aucune désignation, à l'initiative de l'ORCES, ne sera opérée dans ces emplois ;**

l'article 39 § 1<sup>er</sup> bis précise : *"ne doivent pas être déclarés à l'ORCES les emplois occupés par les membres du personnel qui comptabilisent plus de 2160 jours d'ancienneté de service auprès de leur Pouvoir organisateur"*.

2. **l'article 39 § 2** de l'AGCF du 28 août 1995 sont remplies, le membre du personnel en place protège son emploi vis-à-vis de la réaffectation et en conséquence **aucune désignation, à l'initiative des Commissions zonales de gestion des emplois et/ou de la Commission centrale de gestion des emplois, ne sera opérée dans ces emplois ;**

*l'article 39 § 2 précise : "ne doivent pas être déclarés aux Commissions de réaffectation visées au chapitre VII les emplois occupés par les membres du personnel qui remplissent les conditions suivantes :*

- *1° comptabiliser, à l'issue de l'année scolaire qui précède, 720 jours de service acquis dans l'enseignement libre subventionné, répartis sur 3 années scolaires au moins et calculés selon les modalités fixées à l'article 29 bis du décret du 1/2/1993 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement libre subventionné ;*
- *2° 360 jours au moins sur les 720 jours requis doivent avoir été accomplis dans une fonction de la catégorie en cause ;*
- *3° 360 jours au moins sur les 720 jours requis doivent avoir été rendus auprès du Pouvoir organisateur. Ces 360 jours doivent être répartis sur 2 années scolaires au moins".*

**En ce qui concerne l'enseignement de promotion sociale,** si les conditions prévues à **l'article 16** de l'AGCF du 12 septembre 1995 sont remplies, le membre du personnel en place protège son emploi vis-à-vis de la réaffectation et en conséquence **aucune désignation, à l'initiative des Commissions zonales de gestion des emplois et/ou de la Commission centrale de gestion des emplois, ne sera opérée dans ces emplois.**

*L'article 16 § 2 précité précise : "ne doivent pas être déclarés aux Commissions de réaffectation visées au chapitre VII les emplois occupés par les membres du personnel qui remplissent les conditions suivantes :*

- *1° comptabiliser, à l'issue de l'année scolaire qui précède, 720 jours de service acquis dans l'enseignement libre subventionné de même caractère, répartis sur 3 années scolaires au moins et calculés selon les modalités fixées à l'article 29 bis, §§ 4 à 6 et 29 ter du décret du 1/2/1993 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement libre subventionné ;*
- *2° 360 jours au moins sur les 720 jours requis doivent avoir été accomplis dans une fonction de la catégorie en cause ;*
- *3° de plus 360 jours au moins sur les 720 jours requis doivent avoir été rendus auprès du Pouvoir organisateur. Ces 360 jours doivent être répartis sur 2 années scolaires au moins".*

**En ce qui concerne tous les niveaux d'enseignement,** si les conditions prévues à **l'article 39 § 2 bis** de l'AGCF du 28/8/1995 et à **l'article 16 § 3** de l'AGCF du 12 septembre 1995 sont remplies, le membre du personnel en place protège son emploi vis-à-vis de la réaffectation et en conséquence **aucune désignation, à l'initiative de l'ORCES, des Commissions zonales de gestion des emplois et/ou de la Commission centrale de gestion des emplois, ne sera opérée dans ces emplois.**

Les articles 39 § 2 bis (niveaux autres que la promotion sociale) et 16 § 3 (promotion sociale) précisent : *"Ne doivent pas être déclarés aux Commissions de réaffectation visées au chapitre VII, ni à l'ORCES les emplois occupés par les membres du personnel qui bénéficient d'une des priorités visées à l'article 29 quater, 1°bis, 1°ter et 2° du décret du 1er février 1993 précité"*.

- Article 29 quater, 1 bis et 1° ter : c'est à dire un emploi attribué, en application de l'article 34 quinquies, à un membre du personnel victime "d'acte de violence".
- Article 29 quater, 2° : c'est-à-dire un emploi attribué, en application de l'article 18 du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives.

### **Particularités concernant le personnel administratif**

L'AGCF du 28 août 1995 ne s'applique pas au personnel administratif.

Les opérations de mises en disponibilité par défaut d'emploi et de réaffectation des membres du personnel relevant du personnel administratif sont régies par l'article 8 de l'arrêté royal du 27 juillet 1976 réglementant la mise en disponibilité par défaut d'emploi, la réaffectation et l'octroi d'une subvention-traitement d'attente dans l'enseignement subventionné, pour la catégorie du personnel administratif.

*Pour le personnel administratif*, sont soustraits à la réaffectation au 1<sup>er</sup> septembre 2008, les emplois occupés par les membres du personnel qui, au 1<sup>er</sup> septembre 2008, comptabilisent une ancienneté de service de 240 jours acquise au-delà du seuil d'âge.

Cette ancienneté de service doit avoir été acquise dans l'exercice d'une fonction principale et pendant les années scolaires 2005-2006 et/ou 2006-2007.

**Rappel** : l'article 41, § 2, 6° de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 28 août 1995 précise que les dossiers des membres du personnel administratif sont uniquement traités au niveau de la Commission centrale de gestion des emplois.

### **C. Renseignements complémentaires :**

1. Numérotation des établissements pour les besoins des opérations visées par la présente circulaire.

Chaque établissement est identifié par le numéro FASE que vous trouverez dans l'annexe 5 concernant votre niveau, votre réseau ou votre type d'enseignement.

Ce numéro d'ordre vous permettra d'encoder correctement les colonnes un des deux tableaux EXCEL relatifs l'un aux mises en disponibilité et pertes partielles de charge, l'autre aux déclarations d'emplois vacants

## 2. Zones de réaffectation

Les établissements d'enseignement sont répartis en zone de réaffectation (voir annexe ZONES.xls)

Le réseau transmettra à ses établissements les coordonnées des ORCES (Président et secrétaire, adresse, téléphone, fax et courriel éventuels)

## 3. Adresses utiles

### Commissions zonales de gestion des emplois

#### 1. de l'enseignement libre **non confessionnel** :

##### Zone 1 :

*Présidente de la Commission zonale de gestion des emplois  
pour l'enseignement libre subventionné*

Madame MOLLE Sylviane  
Bureau 1 E 103  
Boulevard Léopold II, 44  
1080 Bruxelles  
Tél. : 02 / 413.25.78

##### Secrétaire :

Madame FIEVEZ Dominique  
Tél. : 02 / 413.25.98  
Fax : 02 / 413.29.25  
Courriel : [dominique.fievez@cfwb.be](mailto:dominique.fievez@cfwb.be)

#### 2. de l'enseignement libre **confessionnel** :

##### Zone 1 :

*Présidente de la Commission zonale de gestion des emplois  
pour l'enseignement libre subventionné*

Madame RUHL Christine  
Bureau 2 E 250  
Boulevard Léopold II, 44  
1080 Bruxelles  
Tél. : 02 / 413.37.59

Secrétaire :

Madame PIERRARD Yolande  
Tél. : 02 / 413.37.58  
Fax : 02 / 413.40.92  
Courriel : [yolande.pierrard@cfwb.be](mailto:yolande.pierrard@cfwb.be)

**Zone 2 :**

*Présidente de la Commission zonale de gestion des emplois  
pour l'enseignement libre subventionné*

Madame MOLLE Sylviane  
Bureau 1 E 103  
Boulevard Léopold II, 44  
1080 Bruxelles  
Tél. : 02 / 413.25.78

Secrétaire :

Madame FIEVEZ Dominique  
Tél. : 02 / 413.25.98  
Fax : 02 / 413.29.25  
Courriel : [dominique.fievez@cfwb.be](mailto:dominique.fievez@cfwb.be)

**Zone 4 :**

*Présidente de la Commission zonale de gestion des emplois  
pour l'enseignement libre subventionné*

Madame LAMBERTS Viviane  
Rue d'Ougrée, 65  
4031 ANGLEUR  
Tél. : 04 / 364 13 26

Secrétaire :

Madame COLOMBEROTTO Marie  
Tél. : 04 / 364.13.23.  
Fax : 04 / 364 13 02  
Courriel : [marie.colomberotto@cfwb.be](mailto:marie.colomberotto@cfwb.be)



**Zone 6 et zone 7 :**

**Présidente de la Commission zonale de gestion des emplois  
pour l'enseignement libre subventionné**

Madame LAMOULINE Monique  
Avenue Gouverneur Bovesse, 41  
5100 JAMBES  
Tél. : 081/33 01 71

**Secrétaire :**

Madame STASSIN Catherine  
Tél. : 081/330188  
Fax : 081/30 94 12  
Courriel : [catherine.stassin@cfwb.be](mailto:catherine.stassin@cfwb.be)

**Zone 8, zone 9 et zone 10 :**

**Président de la Commission zonale de gestion des emplois  
pour l'enseignement libre subventionné**

Monsieur LENNE Paul  
Rue du Chemin de Fer, 433  
7000 MONS  
Tél. : 065/38 42 11

**Secrétaire :**

Madame BOISDEQUIN Yvette  
Tél. : 065 / 38.43.06  
Fax : 065/33 96 99  
Courriel : [yvette.boisdequin@cfwb.be](mailto:yvette.boisdequin@cfwb.be)

**Commission centrale de gestion des emplois**

Ministère de la Communauté française

Président de la Commission centrale de gestion des emplois pour l'enseignement libre  
subventionné - chambre confessionnel et chambre non confessionnel

Monsieur BERGER Alain  
Boulevard Léopold II, 44  
1080 Bruxelles  
Tél. : 02 / 413.40.95

Secrétariat de la Commission centrale de gestion des emplois pour l'enseignement libre  
subventionné – chambre confessionnel et chambre non confessionnel

Madame LESZCZAK Maïté  
Bureau 1 E 105  
Boulevard Léopold II, 44  
1080 Bruxelles  
Tél. : 02 / 413.28.61  
Fax : 02 / 413.29.25  
Courriel : [maite.leszczak@cfwb.be](mailto:maite.leszczak@cfwb.be)

## **SECTION 2 :**

### **Informatisation des notifications des mises en disponibilité par défaut d'emploi, des pertes partielles de charge et des réaffectations – déclaration des emplois vacants - Année scolaire 2008-2009.**

Compte tenu des délais très courts endéans lesquels les établissements scolaires doivent procéder aux encodages des mises en disponibilité et des emplois vacants en vue de les transmettre aux ORCES, qui à leur tour, doivent encoder leurs propres travaux afin de transmettre l'ensemble des fichiers aux Commissions zonales de gestion des emplois, il est impératif que **les opérations d'encodage soient effectuées en respectant strictement les instructions reprises dans la présente section.**

En effet, le non respect des modalités pratiques d'encodage est source de difficultés pour les travaux des Commission de gestion des emplois.

Les secrétariats des Commissions de gestion des emplois ont procédé à une analyse approfondie des fichiers informatiques relatifs aux « mises en disponibilité » et aux « emplois vacants » pour l'ensemble des niveaux d'enseignement.

Vous trouverez ci-après une liste, non exhaustive, des erreurs le plus fréquemment commises et qui obligent un ré encodage des données par les secrétaires des commissions.

J'attire donc votre attention toute particulière sur ces erreurs à éviter :

#### **1) encodage des mises en disponibilité**

- **La structure et le format des colonnes et des cellules des fichiers ne peuvent pas être modifiés** : les modifications de formatage empêchent les fusions.
- **Le fichier regroupant l'ensemble des n°FASE d'un même PO doit parvenir en un seul envoi.**
- **L'utilisation des choix proposés par les listes déroulantes doit être systématique** : on a constaté l'utilisation d'abréviations inconnues ou non compréhensibles.
- **Des lignes blanches ne doivent pas être introduites entre les lignes encodées.** : l'encodage doit commencer dès la ligne 5
- **Lorsque plusieurs lignes sont encodées pour un même MDP, toutes les données le concernant doivent être reproduites à chaque ligne.**
- **Toutes les données demandées doivent être complétées** : par exemple, la fonction ou les titres de capacité ne sont pas mentionnés.

- **Le dénominateur mentionné doit correspondre à la fonction** (colonne 24) : utilisation d'un dénominateur qui ne correspond pas à la fonction.
- **Calcul du reste à pourvoir erroné.**
- **la charge initiale (colonne 11) doit être indiquée sous forme de fraction ;**
- **Lorsque le PO a retrouvé des heures pour un MDP, les colonnes de 21 à 34 dans la seconde partie du tableau doivent être complétées.**
- **L'ancienneté de service doit être indiquée en nombre de jours** : nombre de jours indiqué parfois fantaisiste (ex. : 60 000 jours).
- **S'assurer qu'il n'y a pas de doublons.**
- **Si aucune mise en disponibilité à déclarer, il faut introduire le numéro FASE suivi de la mention « néant »**
- **La colonne DI doit être complétée si la situation du MDP le justifie.**
- **S'assurer que le MDP pour lequel un document EL/D-NTA a été établi est bien repris dans le fichier mises en disponibilité.**
- **S'assurer que le nom donné au fichier est correct** : évite de devoir le renommer pour le classement.

## **2) Encodage des emplois vacants**

- **La structure et le format des colonnes et des cellules des fichiers ne peuvent pas être modifiés** : les modifications de formatage empêchent les fusions.
- **Le fichier regroupant l'ensemble des n°FASE d'un même PO doit parvenir en un seul envoi.**
- **Les données relatives à un même PO doivent être transmises en un seul fichier.**
- **Les données relatives à une même implantation ne peuvent pas varier d'une ligne à l'autre (ex. : D+)**
- **Des lignes blanches ne doivent pas être introduites entre les lignes encodées.**
- **Les données relatives à l'ancienneté de service (colonne 23) et la protection de l'emploi (colonne 24) doivent être complétées** : elles sont souvent manquantes.
- **L'ancienneté de service doit être indiquée en nombre de jours.**
- **Toutes les données demandées doivent être complétées** : par exemple, la fonction ou les titres de capacité ne sont pas mentionnés

- **L'utilisation des choix proposés par les listes déroulantes doit être systématique** : manque d'uniformité des données encodées.
- **La concordance entre les données des colonnes 14 (vacance de l'emploi) et 19 (situation du MDP) doit être respectée.**
- **Lorsqu'il s'agit d'un emploi temporairement vacant, la date de fin de vacance doit être indiquée en colonne 15.**
- **Le dénominateur mentionné doit correspondre à la fonction** (colonne 21) : utilisation d'un dénominateur qui ne correspond pas à la fonction.
- **Envoi tardif des documents EL/D-NTA** : empêche la vérification des données avant la réunion de la Commission de gestion des emplois.
- **S'assurer que les documents EL/D-NTA ont été signés par les MDP** : à défaut, le secrétariat doit renvoyer lesdits documents aux écoles ce qui alourdit d'autant le travail de tous.
- **S'assurer que le MDP a coché la case visant à obtenir la liquidation de la subvention traitement d'attente** : à défaut, cette dernière ne lui sera pas versée.
- **La colonne 24 (protection de l'emploi) doit être complétée** : donnée incorrecte, non complétée ou incohérente.
- **S'assurer que le nom donné au fichier est correct** : évite de devoir le renommer pour le classement
- **S'assurer qu'il n'y a pas d'erreurs manifestes de saisie ex** : une ancienneté quasi nulle pour un temporaire assortie d'une protection à tous les niveaux.

Les Pouvoirs organisateurs et les Directions des établissements d'enseignement trouveront, en annexe à la présente, les modèles de documents à utiliser, pour l'année scolaire 2008-2009, en vue de transmettre à l'ORCES ou aux **Commissions zonales de gestion des emplois** les renseignements suivants :

1. La notification individuelle des **mis en disponibilité par défaut d'emploi** ou des **pertes partielles de charge** (annexe 1 dossier enseignant, 4 pages) ;
2. Un relevé par établissement des **mis en disponibilité par défaut d'emploi** ou des **pertes partielles de charge**, des **désignations** réalisées au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre, par le PO ainsi que des **reconductions des désignations** réalisées pour l'année scolaire 2008-2009 dans l'établissement ;
3. La notification, par établissement et par fonction de tous les **emplois vacants**.

Ces différents points sont développés à partir de la page 11.

Les renseignements relatifs :

- au point 1 repris ci-dessus sont fournis par l'encodage d'un formulaire WORD
- et ceux relatifs aux points 2 et 3 repris ci-dessus seront fournis par l'encodage de tableaux EXCEL.

Ces fichiers, ainsi que les annexes, sont téléchargeables à partir du site :

<http://www.adm.cfwb.be/fr>

**Je vous invite à enregistrer chaque fichier sur le disque dur de votre PC. Ces fichiers peuvent être ouverts sous Excel 97 ou Word 97 ou une version postérieure suivant le logiciel installé sur votre PC.**

Vous trouverez les fichiers suivants dont l'intitulé est complété en fonction du niveau, du réseau et du type d'enseignement :

- **Annexe 1 dossier enseignant.doc** qui permet l'encodage des notifications individuelles des mises en disponibilité et pertes partielles de charge.
- **Disponibilité école.xls**  
l'onglet **ENCODAGE** est la feuille que vous devez utiliser pour l'encodage de toutes les mises en disponibilité de votre établissement scolaire, des nouvelles désignations par le PO et les reconductions des désignations antérieures (ORCES, CZ et/ou CC).

Vous y trouvez :

- la partie gauche « **Relevé des mises en disponibilité** »
- la partie droite « **Désignation dans le PO et reconductions des désignations** » (ORCES, CZ et/ou CC)
- **Disponibilité note explicative.xls**
  - Précise les données à introduire dans chacune des colonnes.
  - Indique la manière la plus adéquate d'encoder.
  - Et fournit un exemple si nécessaire.
- **Emplois vacants école.xls**  
l'onglet **ENCODAGE** est la feuille que vous devez utiliser pour l'encodage du relevé des emplois vacants de votre établissement scolaire.
- **Emplois vacants note explicative.xls**
  - Précise les données à introduire dans chacune des colonnes.
  - Indique la manière la plus adéquate d'encoder.
  - Et fournit un exemple si nécessaire.

- **Annexe 2.xls** qui permet l'encodage de la « notification des emplois vacants déclarés en cours d'année scolaire ». **(y compris dans le cadre de l'application de l'article 27 du décret du 12/05/2004)**
- **Annexe 3.doc** contient les codes relatifs aux congés, absences, disponibilités...
- **Annexe 4.doc** contient la nomenclature de la classification des fonctions.
- **Annexe 5.doc** reprend la liste, par réseau, par niveau ou par type d'enseignement des établissements scolaires ainsi que le numéro FASE en vue des opérations de gestion des dossiers.

## Intitulé complet des fichiers par niveau et réseau

### COMMISSIONS DE GESTION DES EMPLOIS

ZONES.xls  
Annexe 3 CODES DI.xls  
Annexe 4 FONCTIONS.xls

### ENSEIGNEMENT SECONDAIRE – ARTISTIQUE - PROMOTION SOCIALE LIBRE

Disponibilité S L note explicative.xls  
Emplois vacants S L note explicative.xls

#### FICHIERS ENCODAGE SECONDAIRE – ARTISTIQUE - PROMOTION SOCIALE LIBRE CONFESIONNEL

Disponibilité S LC école.xls  
Emplois vacants S LC école.xls  
Annexe 2 S LC.xls  
Annexe 5 ECOLES A LC.xls (enseignement artistique)  
Annexe 5 ECOLES PS LC.xls (enseignement de promotion sociale)  
Annexe 5 ECOLES S LC.xls (enseignement secondaire ordinaire, spécialisé et CEFA)

#### FICHIERS ENCODAGE SECONDAIRE – ARTISTIQUE - PROMOTION SOCIALE LIBRE NON CONFESIONNEL

Disponibilité S LNC école.xls  
Emplois vacants S LNC école.xls  
Annexe 2 S LNC.xls  
Annexe 5 ECOLES A LNC.xls (enseignement artistique)  
Annexe 5 ECOLES PS LNC.xls (enseignement de promotion sociale)  
Annexe 5 ECOLES S LNC.xls (enseignement secondaire ordinaire, spécialisé et CEFA)

<p><b>En conséquence de ce qui précède, je vous invite à procéder à une lecture <u>particulièrement attentive</u> de l'ensemble des documents qui vous sont fournis afin de permettre aux ORCES, aux Commissions zonales et à la Commission centrale de gestion des emplois d'exercer, au mieux et dans l'intérêt de tous, les missions qui leur sont confiées par le législateur.</b></p>
--



**1. NOTIFICATION INDIVIDUELLE DES MISES EN DISPONIBILITE PAR  
DEFAUT D'EMPLOI OU DES PERTES PARTIELLES DE CHARGE ET  
DEMANDE D'UNE SUBVENTION-TRAITEMENT D'ATTENTE.**

**1.1. La notification individuelle des mises en disponibilité par défaut d'emploi et des pertes partielles de charge** ainsi que la demande de subvention-traitement d'attente se feront, comme par le passé, au moyen du **formulaire EL/D-N.TA** (Enseignement Libre/Disponibilité – Notification. Traitement d'Attente).

Ce formulaire, qui constitue **l'annexe 1 dossier enseignant** de la présente circulaire se compose de 4 pages.

L'attention des Pouvoirs organisateurs est attirée sur le fait que la charge à pourvoir par les Commissions, instances de réaffectation, est mentionnée au cadre C de l'annexe 1 page 3, **déduction** faite des périodes couvertes par une **suspension de la subvention-traitement d'attente**.

**La notification individuelle doit être datée et signée par le membre du personnel avant son envoi.**

A défaut, la subvention-traitement d'attente ne pourra lui être octroyée puisque cette dernière doit être demandée ( article 7 de l'AGCF du 28/08/1995, article 5 de l'AGCF du 12/09/1995, article 2 de l'AR du 27/07/1976 ).

Il est **indispensable de joindre à l'annexe 1 précitée une copie des documents 12** portant mention des prestations exactes du membre du personnel aux différentes dates concernées et dans les différents établissements.

Permettez-moi d'insister sur ce point précis car les informations reprises sur les documents S12, Spec12, Prom S12 et A12 sont d'une grande utilité pour un travail efficace des instances de réaffectation.

Les informations reprises dans l'annexe 1 page 3 **doivent être strictement identiques à celles figurant sur les documents 12.**

**Il est demandé pour chaque membre du personnel de glisser l'ensemble des documents mentionnés ci-avant dans une farde individuelle aux nom et prénom du membre du personnel.**

**1.2. Date d'envoi des documents EL/D-N.TA**

- Pour les mises en disponibilité et pertes partielles de charge, qu'elles soient **prononcées le 1<sup>er</sup> septembre ou le 1<sup>er</sup> octobre**, les documents devront parvenir au Président de l'ORCES ou de la Commission zonale de gestion des emplois (enseignement de promotion sociale, artistique et artistique à horaire réduit) pour le jeudi **9 octobre 2008 au plus tard.**

Les destinataires des documents EL/D-N.TA, rédigés en trois exemplaires, sont exclusivement :

- l'ORCES ou la Commission zonale de gestion des emplois (enseignement de promotion sociale, artistique et artistique à horaire réduit) : un exemplaire
  - le chef d'établissement : un exemplaire
  - le membre du personnel : un exemplaire
- Pour les mises en disponibilité et pertes partielles de charge **prenant effet exceptionnellement** :
- après le **1<sup>er</sup> octobre et jusqu'au 10 octobre 2008**, le Pouvoir organisateur rédige le document EL/D-N.TA en trois exemplaires dont les destinataires sont :
    - le secrétariat de la Commission zonale de gestion des emplois : un exemplaire
    - le chef d'établissement : un exemplaire
    - le membre du personnel : un exemplaire

Ces documents doivent être transmis le plus rapidement et dans la mesure du possible **avant le 17/10/2008** de manière à permettre à la Commission zonale de gestion des emplois de procéder à ses travaux dans les délais prévus par le décret.

- à partir du **13 octobre 2008**, le Pouvoir organisateur rédige le document EL/D-N.TA en trois exemplaires dont les destinataires sont :
  - le secrétariat de la Commission centrale de gestion des emplois : un exemplaire
  - le chef d'établissement : un exemplaire
  - le membre du personnel : un exemplaire

Ces documents doivent être transmis le plus rapidement et dans la mesure du possible **avant le 12/12/2008** de manière à permettre à la Commission centrale de gestion des emplois de procéder à ses travaux dans les délais prévus par le décret.

Les Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement libre confessionnel **autre que catholique**, transmettent les documents EL/D-N.TA directement au secrétariat de la Commission zonale de gestion des emplois.

2. **RELEVÉ DES MISES EN DISPONIBILITÉ PAR DÉFAUT D'EMPLOI, DES PERTES PARTIELLES DE CHARGE, DES DESIGNATIONS DANS LE POUVOIR ORGANISATEUR ET RECONDUCTION DES DESIGNATIONS EFFECTUÉES ANTERIEUREMENT (PO, ORCES, CZ ET/OU CC).**

Ce relevé vise à globaliser, par établissement et en un seul document, les données contenues dans chaque notification individuelle ainsi que des renseignements sur les opérations effectuées au sein des PO ou sur l'état des reconductions des désignations en cours et touchant les membres du personnel pour lesquels une notification est ou continue d'être établie.

Pour l'établir, il convient d'encoder dans le tableau EXCEL « **Disponibilité école.xls** », les données relatives aux disponibilités et pertes partielles de charge pour votre établissement ainsi que les décisions touchant les membres du personnel de votre établissement, tant au niveau des nouvelles désignations PO qu'au niveau des reconductions des désignations prononcées antérieurement.

Les Pouvoirs organisateurs qui **ne prononcent aucune disponibilité** ou perte partielle de charge doivent le **signaler en encodant NEANT dans le fichier.**

Le classeur « **Disponibilité école.xls** » **doit être enregistré, sur le disque dur de votre PC pour un envoi par courriel, à défaut sur une disquette ou un CD, en version Excel 97 uniquement.**

**Ce fichier sera intitulé : Disponibilité école suivi de votre N° FASE en xls**

**Exemple :**

**Disponibilité S LC école 5443.xls (enseignement libre confessionnel)**

**Disponibilité S LNC école 2422.xls (enseignement libre non confessionnel)**

Le fichier contenant ce classeur sera transmis **par courriel ou à défaut sur une disquette ou un CD, dans les mêmes délais et auprès des mêmes instances, que les notifications individuelles visées au point 1.2.**

Afin d'assurer l'authenticité des informations

- si transmission par courrier électronique, en l'absence de signature électronique, il est demandé que le courriel soit accompagné d'une note introductive certifiant que les informations contenues dans les fichiers joints reflètent la situation exacte des membres du personnel. Cette note introductive, **version papier**, revêtue de la signature du président du Pouvoir organisateur ou de son mandataire, devra être envoyée simultanément auprès des mêmes instances, par courrier normal.

- si envoi d'une disquette ou d'un CD, ce support sera transmis accompagné d'une note revêtue de la signature du président du Pouvoir organisateur ou de son mandataire.

### 3. **NOTIFICATION DE TOUS LES EMPLOIS VACANTS, PAR FONCTION.**

**Cette notification prend la forme d'un relevé des divers emplois vacants au sein de l'ensemble de l'établissement.**

Ce relevé sera établi, comme pour le relevé des disponibilités et pertes partielles de charge, par l'encodage dans le tableau EXCEL approprié, c'est-à-dire « **Emplois vacants école.xls** »

**Il doit être transmis dans les mêmes délais et auprès des mêmes instances, que les notifications individuelles visées au point 1.2**

Le classeur « Emplois vacants école.xls » **doit être enregistré, sur le disque dur de votre PC pour un envoi par courriel, à défaut sur une disquette ou un CD, en version Excel 97 uniquement.**

**Ce fichier sera intitulé : Emplois vacants école suivi de votre N° FASE en xls**

**Exemple :**

**Emplois vacants S LC école 5443.xls**

**Emplois vacants S LNC école 2422.xls**

Cet envoi se fera selon les **mêmes modalités qu'au point 2 ci-dessus** c'est-à-dire accompagné d'une note revêtue de la signature du président du Pouvoir organisateur ou de son mandataire.

Il est évident que ce relevé ne peut contenir que les emplois vacants au plus tard le **8 octobre 2008.**

En conséquence, *les déclarations individuelles d'emplois vacants postérieures à cette date doivent être établies selon le modèle repris en annexe 2.*

Elles seront transmises :

- au Président de l'ORCES ou de la Commission zonale de gestion des emplois (enseignement de promotion sociale, artistique et artistique à horaire réduit) pour ceux qui sont devenus vacants entre le **9 octobre et le 10 octobre 2008**

- au secrétariat de la Commission zonale de gestion des emplois pour ceux qui sont devenus vacants entre le **13 octobre et le 24 octobre 2008**
- au secrétariat de la Commission centrale de gestion des emplois pour ceux qui sont devenus vacants à partir du **27 octobre 2008**, de l'année scolaire en cours.

*Sont concernés ici*, les emplois (dans les fonctions de recrutement, de sélection et de promotion) définitivement vacants et les emplois temporairement vacants **d'une durée de 15 semaines au moins**

**Tous ces emplois, qu'ils soient ou non protégés de la réaffectation, doivent être déclarés.**

**J'attire à nouveau votre attention sur la *classification des emplois par fonction*.**

Chaque emploi soumis à la réaffectation et figurant dans le tableau EXCEL ou sur les déclarations individuelles, lorsqu'un emploi devient temporairement ou définitivement vacant, doit être classé dans une nomenclature précise.

Cette nomenclature est disponible en consultant **l'annexe 4**.

Dans cette annexe, la colonne intitulée **OSPAC** a pour but de préciser le type d'enseignement dans lequel cette fonction est organisée :

- O : dans l'enseignement ordinaire
- S : dans l'enseignement spécialisé
- P : dans l'enseignement de promotion sociale
- A : dans l'enseignement artistique
- C : dans un CEFA

**Remarque** : Cette nomenclature concerne également le relevé visé au point 2 de la présente circulaire relatif aux disponibilités et pertes partielles de charge.

Votre encodage ne doit pas se soucier d'un regroupement par fonction car cette globalisation sera effectuée à l'initiative de l'ORCES ou de la Commission zonale de gestion des emplois.

## SECTION 3 :

### Précisions utiles pour les travaux de l'ORCES pour la session 2008-2009 :

Suite à l'uniformisation des fichiers informatisés, vous trouverez les nouveaux classeurs Excel relatifs aux travaux de l'ORCES, ainsi que les nouvelles instructions.

#### A. RAPPEL :

- A partir du 1<sup>er</sup> octobre, il ne sera procédé à aucune réaffectation ou complément de charge d'un membre du personnel qui conduirait à licencier ou à réduire la charge d'un membre du personnel temporaire affecté dans un établissement classé dans la catégorie des établissements secondaires bénéficiaires de discriminations positives prioritaires.  
(art.19 du Décret du 30/6/1998).
- Si dans le Pouvoir organisateur qui a mis l'enseignant en disponibilité, il y a une possibilité :
  1. **de réaffectation dans un emploi définitivement vacant**, celle-ci prime sur la reconduction d'une réaffectation ;
  2. **de réaffectation dans un emploi temporairement pour la durée de l'année scolaire**, la réaffectation peut être maintenue ;
  3. **de remise au travail**, la reconduction de la réaffectation antérieure prime sur la remise au travail ;
  4. **de remise au travail**, celle-ci prime sur la reconduction d'une remise au travail antérieure.
  5. **pour rappel**, la remise au travail n'est effectuée **qu'à défaut** d'une réaffectation
- Un emploi définitivement vacant hors CES ne peut pas passer avant un emploi temporairement vacant dans le CES, sauf si le membre du personnel décline l'emploi temporairement vacant. S'il accepte l'emploi temporairement vacant, il peut bénéficier par la suite d'un détachement en application de l'article 3 du Décret du 12/7/1990.
- Les dossiers de disponibilité précédant la pension de retraite « Type III » doivent être transmis au bureau déconcentré compétent et **seront traités après toutes les opérations de réaffectation** au sens large.

#### ➤ il est demandé à chaque Président d'ORCES :

de veiller à transmettre au secrétariat de la Commission zonale de gestion des emplois concernée :

- *les documents individuels* de mise en disponibilité. Ceux-ci seront si possible **classés par ordre alphabétique** et divisés en **deux groupes** :
  - ❖ Les documents de mise en disponibilité des enseignants réaffectés par l'ORCES et **dont la charge à pourvoir** en Commission zonale de gestion des emplois **est égale à zéro**.
  - ❖ Les documents de mise en disponibilité des enseignants dont **une partie de la charge reste à pourvoir** par la Commission zonale de gestion des emplois.
- *des dossiers complets* (annexe 1 dossier enseignant, 4 pages) pour les **situations particulières** qui font l'objet d'un recours auprès de la Commission zonale de gestion des emplois.
- *Les rapports des réunions des ORCES*

## **B. ORGANISATION FONCTIONNELLE :**

Vous trouverez sur le **site**

<http://www.adm.cfwb.be/fr>

**des fichiers téléchargeables** vous permettant de remplir, via l'informatique, une partie de vos obligations vis-à-vis de la Commission zonale de gestion des emplois

- **FUSION disponibilité S L ORCES note explicative.xls**

### **ENSEIGNEMENT LIBRE CONFESIONNEL**

- **FUSION disponibilité S LC ORCES.xls**
- **FUSION emplois vacants S LC ORCES.xls**

### **ENSEIGNEMENT LIBRE NON CONFESIONNEL**

- **FUSION disponibilité S LNC ORCES.xls**
- **FUSION emplois vacants S LNC ORCES.xls**

**Je vous invite à enregistrer chaque fichier sur le disque dur de votre PC. Ces fichiers peuvent être ouverts sous Excel 97 ou une version postérieure suivant le logiciel installé sur votre PC.**

## **1<sup>ère</sup> PARTIE : DISPONIBILITE**

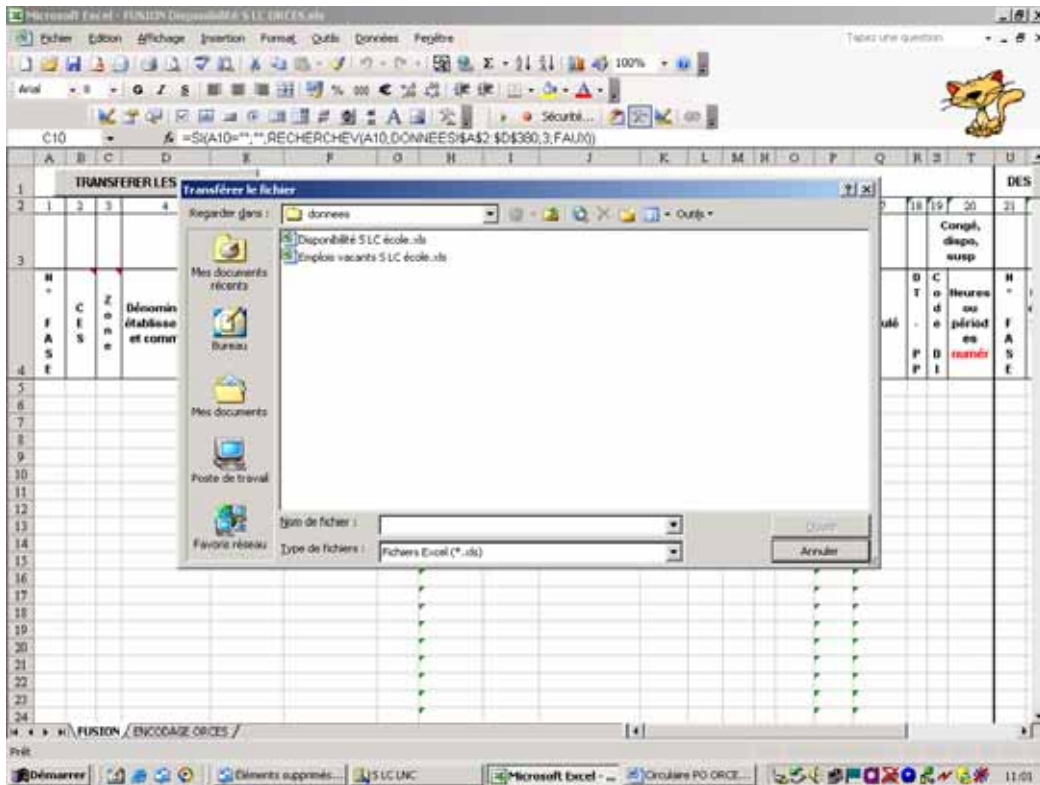
### **PHASE 1 : Réception des fichiers provenant des écoles**

#### **Classeur – Fusion disponibilité ORCES.xls**

Ce classeur peut être ouvert sous Excel 97 ou une version ultérieure suivant le logiciel installé sur votre PC.

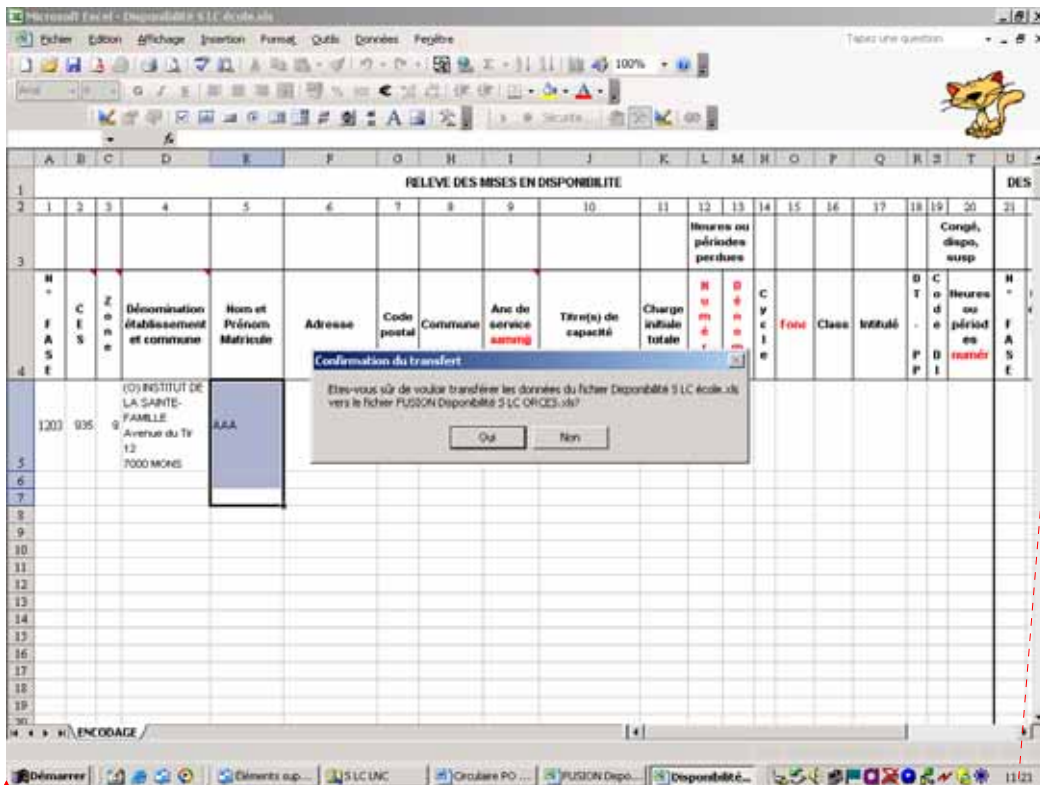






La fenêtre de l'explorateur s'ouvre et vous pouvez choisir le chemin du fichier :

Le fichier à copier s'ouvre



Le message qui apparaît vous demande de confirmer que ce sont bien les données de ce fichier qu'il faut transférer et l'endroit où il les colle.

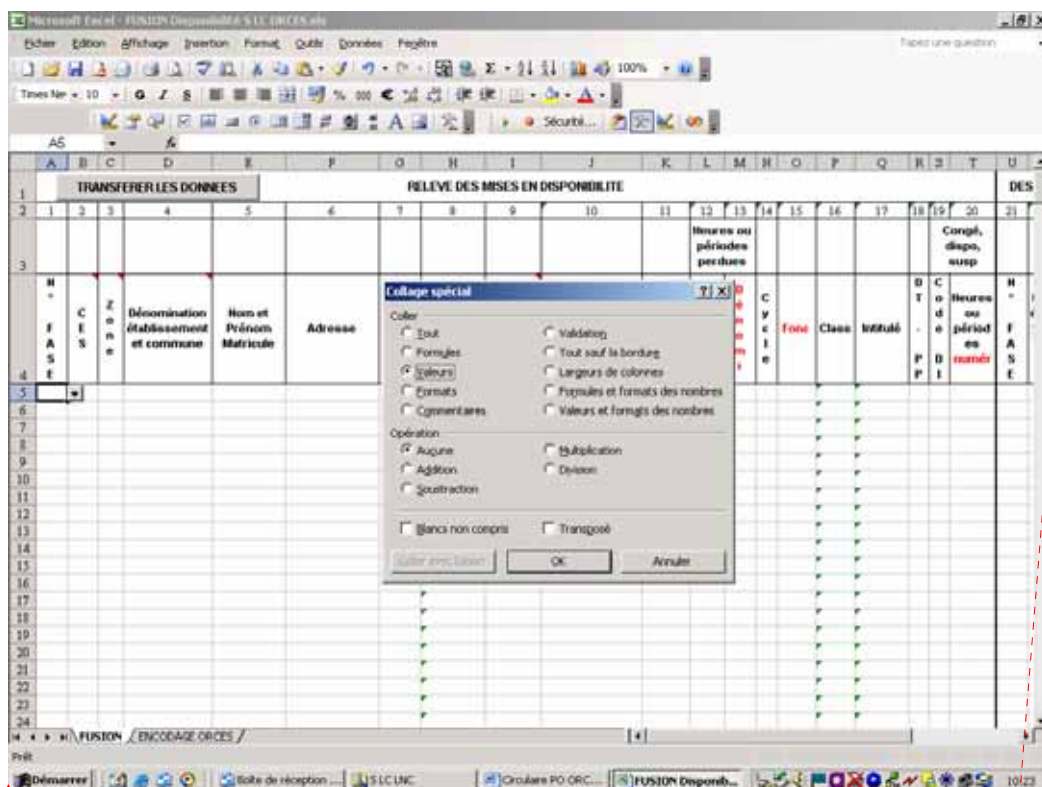
Si tout est correct cliquer sur **oui**, il retourne dans le fichier de fusion et indique que le transfert a été effectué.

Si vous cliquez sur **non** la procédure de transfert est annulée

**S'il vous est impossible de transférer les données, il faut procéder par copier collage spécial.**

**Attention, il faudra procéder uniquement dans ce cas ci par copier - collage spécial.**

**Il faut cocher **COLLER VALEURS****



Mis en forme

Après transfert des données, quelque soit le mode utilisé, le format et les validations ne sont pas copiés, il faut donc les restaurer.

Le bouton « RESTAURER LES VALEURS ET LE FORMAT » permet de restaurer la présentation et de remettre les validations, c'est-à-dire de lier les cellules aux données ce qui rétablit les ascenseurs des cellules.

Lorsque l'opération de fusion de l'ensemble des données sera terminée, il faudra procéder au transfert des données.

Transférer l'ensemble des données par « copier – coller », mais sans les 4 premières lignes, dans la feuille du même classeur dont l'onglet porte le nom « ENCODAGE ORCES »

Cette opération permet :

- 1) De préserver les encodages faites par le Pouvoir Organisateur.
- 2) De mettre à la disposition de l'ORCES les données sur base desquelles il pourra procéder à ses propres opérations de réaffectations.

## **PHASE 2 : Opérations de tri**

### **Tri sur base de la colonne 5 « Nom et prénom »**

Faire un tri sur la colonne 5 « Nom et Prénom », par ordre alphabétique.

Toutes les données relatives à un enseignant seront rassemblées.

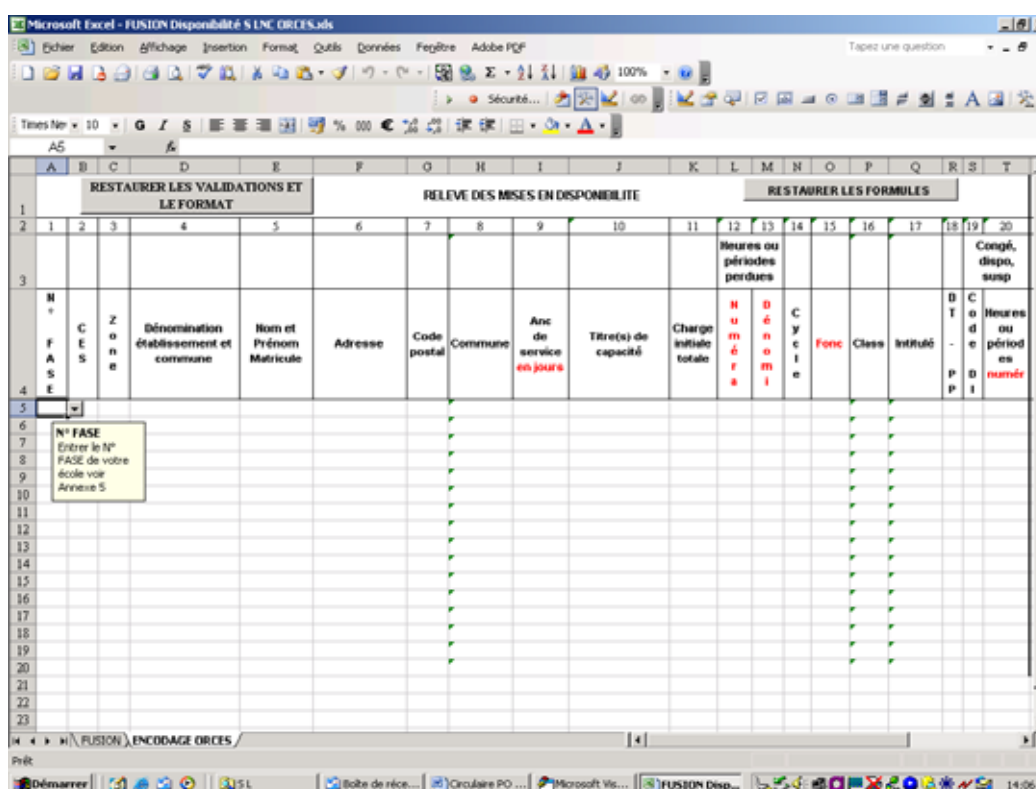
Si le « **reste à pourvoir- numérateur** » colonne 31 est **différent de zéro** pour une des lignes d'un enseignant, il faut **remplacer les zéros par « v »**

De même si la « **date de fin** » colonne 33 est **inférieure au 31 décembre de l'année en cours** pour une des lignes d'un enseignant, il faut **remplacer les zéros par « v »**

### PHASE 3 : Travaux de l'ORCES

#### Onglet – Encodage ORCES

Cette feuille a une icône « **Restaurer les formules** »



#### **Comment procéder ?**

**Cliquez sur l'icône, la formule relative aux établissements scolaires sera rétablie et ce, sur l'ensemble des lignes de votre fichier** (par programmation en visual basic), ce qui vous permettra en encodant le numéro de l'école d'afficher automatiquement les données de l'établissement scolaire.

Suite aux travaux de l'ORCES, compléter les **colonnes 21 à 34** de la feuille encodage ORCES, **comme précisé** dans « FUSION disponibilité S L ORCES note explicative .xls » 2<sup>ème</sup> partie

Enregistrer le classeur sous Excel 97 mais pas dans une version ultérieure (exemple Excel 2000).

Ce fichier sera intitulé **Fusion disponibilité ORCES** suivi du **N° de CES** en xls

Exemple :

**Fusion disponibilité S LC ORCES 730.xls**

**Fusion disponibilité S LNC ORCES 1.xls**

#### **PHASE 4 : Clôture des travaux de l'ORCES**

Dès la clôture des travaux de l'ORCES, ce classeur « **Fusion disponibilité ORCES.xls** » sera transmis :

- par courriel, à défaut par disquette ou CD, aux secrétariats des Commissions zonales de gestion des emplois dont les coordonnées sont reprises dans la SECTION 1.

**La date ultime pour l'envoi est le 17/10/2008.**

- une copie **sera transmise par courriel**, au secrétariat de la Commission centrale de gestion des emplois à l'adresse courriel suivante : [maite.leszczak@cfwb.be](mailto:maite.leszczak@cfwb.be)

Afin d'assurer l'authenticité des informations

- si transmission par courrier électronique, en l'absence de signature électronique, il est demandé que le courriel soit accompagné d'une note introductive certifiant que les informations contenues dans les fichiers joints reflètent la situation exacte des membres du personnel. Cette note introductive, **version papier**, revêtue de la signature du Président de l'ORCES, devra être envoyée simultanément auprès des mêmes instances par courrier normal
- si envoi d'une disquette ou d'un CD, cette dernière sera transmise accompagnée d'une note revêtue de la signature du Président de l'ORCES.

Le secrétariat de la Commission zonale se chargera **d'imprimer, sur base du fichier envoyé par courriel ou à défaut par disquette ou CD**, les documents nécessaires à ses réunions.



Cette feuille contient six colonnes vierges qui devront **obligatoirement** être complétées en cas d'utilisation d'un emploi pour une réaffectation ou une remise au travail :

1. colonne 25 : **Attribué à Nom Prénom et nombres de périodes**
2. colonne 26 : **Statut**
3. colonne 27 : **Solde disponible**
4. colonne 28, 29 et 30 permet d'identifier l'instance qui a utilisé l'emploi vacant.

### **PHASE 6 : Opérations de tri**

La feuille « **ENCODAGE ORCES** » sera triée sur trois critères :

1. colonne 8 : **Fonc (fonction voir annexe 4 de la circulaire)**
2. colonne 10 : **Intitulé**
3. colonne 9 : **Class (classification : CG,CT,CS...) pour l'enseignement secondaire**

Le résultat pourra être imprimé (format A4) et pourra servir d'outil de travail aux membres de l'ORCES

### **PHASE 7 : Travaux de l'ORCES**

#### **Onglet – Encodage ORCES**

A chaque fois qu'un emploi a été attribué, il faut compléter :

- **la colonne 25**, par le nom et le prénom de la personne à qui l'emploi a été attribué ainsi que le nombre de périodes attribuées. **Si l'emploi est attribué à plusieurs personnes, il faut encoder les données dans la même cellule.**
- **la colonne 26**, par le statut soit :
  - **R pour une réaffectation dans un emploi vacant**
  - **A pour une réaffectation dans un emploi non vacant**
- **la colonne 27**, par le solde disponible, c'est à dire la différence entre la colonne 20 : Pér (périodes) et le nombre de périodes attribuées de la colonne 25.

**Chaque cellule de cette colonne doit impérativement être complétée.**

- **La colonne 28** par l'instance de réaffectation soit O pour ORCES

**Enregistrer le classeur sous Excel 97 mais pas dans une version ultérieure (exemple Excel 2000)**

### **PHASE 8 : Clôture des travaux de l'ORCES**

Dès la clôture des travaux de l'ORCES, le classeur « **Fusion emplois vacants ORCES.xls** » sera transmis :

- par courriel ou à défaut par disquette ou CD, aux secrétariats des Commissions zonales de gestion des emplois dont les coordonnées sont reprises à la fin de la SECTION 1; **la date ultime pour l'envoi étant le 17/10/2008.**
- une copie, **sera transmise par courriel**, au secrétariat de la Commission centrale de gestion des emplois à l'adresse courriel suivante : [maite.leszczak@cfwb.be](mailto:maite.leszczak@cfwb.be)

Afin d'assurer l'authenticité des informations

- si transmission par courrier électronique, en l'absence de signature électronique, il est demandé que le courriel soit accompagné d'une note introductive certifiant que les informations contenues dans les fichiers joints reflètent la situation exacte des membres du personnel. Cette note introductive, **version papier**, revêtue de la signature du Président de l'ORCES, devra être envoyée simultanément auprès des mêmes instances par courrier normal
- si envoi d'une disquette, cette dernière sera transmise accompagnée d'une note revêtue de la signature du Président de l'ORCES.

Le secrétariat de la Commission zonale se chargera **d'imprimer, sur base du fichier envoyé par disquette ou courriel**, les documents nécessaires à ses réunions.

**Administrateur général a.i.**

**Alain BERGER**



Année scolaire : 2008-2009

ETABLISSEMENT :

N° ZONE :

Dénomination et adresse :	
Téléphone : /	Fax : /
N° FASE :	N° CES <sup>1</sup> :
ENSEIGNEMENT :	RESEAU :
CEFA <sup>2</sup> : NON	DISCRIMINATION POSITIVE <sup>3</sup> : NON

### 1 NOTIFICATION DU POUVOIR ORGANISATEUR

Le Pouvoir organisateur de l'établissement susmentionné a l'honneur de demander l'agrégation par le (la) Ministre de la mise en disponibilité par défaut d'emploi ou de la perte partielle de charge à partir du 01/09/2008 ou autre date / / 20<sup>4</sup>

IDENTITE DU MEMBRE DU PERSONNEL										
MATRICULE :										
										NOM :
ADRESSE :										PRENOM :
LOCALITE :										TELEPHONE : /
CODE POSTAL :										FAX : /
ANCIENNETE DE SERVICE : JOURS à la date de la présente mise en disponibilité										
TITRE(S) DE CAPACITE (y compris l'expérience utile et sa spécificité)										
Branches enseignées (pendant 6 mois consécutifs au moins) au cours des 5 années scolaires précédant la plus récente mise en disponibilité (avec engagement à titre définitif).										

<sup>1</sup> CES : centre d'enseignement secondaire

<sup>2</sup> Remplacer par OUI si nécessaire

<sup>3</sup> Remplacer par OUI ou PRIORITAIRE si nécessaire

<sup>4</sup> Biffer la mention inutile

**DESCRIPTION DE LA MISE EN DISPONIBILITE PAR DEFAUT D'EMPLOI  
OU DE LA PERTE PARTIELLE DE CHARGE**

A. Attributions du membre du personnel au 30 JUIN (\*) de l'année scolaire **précédant la présente** mise en disponibilité ou perte partielle de charge dans mon établissement et/ou dans d'autres établissements, y compris les périodes de mise en disponibilité ou de perte partielle de charge et les périodes couvertes par un congé, une absence, une suspension de la subvention traitement d'attente, .....

(\*) ou au 30 septembre pour l'enseignement spécialisé, ou au 1<sup>er</sup> octobre en cas de recomptage dans l'enseignement secondaire ordinaire

ETABLISSEMENT CONCERNE					
FONCTIONS Classification	BRANCHES	N° <sup>5</sup>	NIV. DI/DS <sup>6</sup>	PERIODES <sup>7</sup>	SIT <sup>8</sup>
FORME <sup>9</sup> :			TYPE (9) :		

AUTRES ETABLISSEMENTS						
DENOMINATION ET LOCALITE	FONCTIONS Classification	BRANCHES	N° (5)	NIV DI/DS(6)	PERIODES (7)	SIT (8)
FORME (9) :			TYPE (9) :			

<sup>5</sup> il s'agit du numéro d'ordre repris en regard de la branche enseignée conformément à l'annexe 4 de la circulaire.

<sup>6</sup> ou SUP, dans l'enseignement supérieur de promotion sociale.

<sup>7</sup> périodes annuelles, dans l'enseignement de promotion sociale.

<sup>8</sup> SIT (situation administrative)

D = définitif

V = temporaire stable (d'une durée égale ou supérieure à 15 semaines) dans un emploi définitivement vacant

S = temporaire stable (d'une durée égale ou supérieure à 15 semaines) dans un emploi temporairement vacant

I = temporaire intérimaire (d'une durée inférieure à 15 semaines) dans un emploi temporairement vacant

P = disponibilité par défaut d'emploi ou perte partielle de charge

R = réaffectation dans un emploi définitivement vacant

A = réaffectation dans un emploi temporairement vacant

T = remise au travail ou rappel en service dans un emploi définitivement vacant

M = remise au travail ou rappel en service dans un emploi temporairement vacant.

<sup>9</sup> dans l'enseignement secondaire spécialisé

- B. Attributions actuelles du membre du personnel concerné, dans mon établissement et/ou dans d'autres établissements, y compris les périodes de mises en disponibilité ou de perte partielle de charge et les périodes couvertes par un congé, une absence, une suspension de la subvention traitement d'attente,.....

ETABLISSEMENT CONCERNE					
FONCTIONS Classification	BRANCHES	N° <sup>10</sup>	NIV. DI/DS <sup>11</sup>	PERIODES <sup>12</sup>	SIT <sup>13</sup>
FORME <sup>14</sup> :			TYPE (9) :		

AUTRES ETABLISSEMENTS						
DENOMINATION ET LOCALITE	FONCTIONS Classification	BRANCHES	N° (5)	NIV DI/DS(6)	PERIODES (7)	SIT (8)
FORME (9)				TYPE (9) :		

- C. Charge(s) à pourvoir par les instances de réaffectation pour assurer ou compléter la réaffectation, la remise au travail et/ou le rappel provisoire en service, **dédution faites des périodes couvertes par** une suspension de la subvention-traitement d'attente.

FONCTIONS Classification	BRANCHES	N° (5)	NIV. DI/DS(6)	PERIODES(7)	A PARTIR DU jj/mm/aaaa
FORME(9) :			TYPE (9) :		

Le / /20

Pour le Pouvoir organisateur :

Signature :

Identité du signataire et qualité ou mandat au sein du Pouvoir organisateur :

<sup>10</sup> Voir page 2

<sup>11</sup> Voir page 2.

<sup>12</sup> Voir page 2

<sup>13</sup> Voir page 2

<sup>14</sup> Voir page 2

## 2 II DECLARATION DU MEMBRE DU PERSONNEL

Le (la) soussigné(e) Nom :

Prénom :

**A pris connaissance** de la déclaration du Pouvoir organisateur faisant l'objet de **la présente Annexe 1 (4 pages), en a reçu une copie** et accepte d'être réaffecté(e), remis(e) au travail ou rappelé(e) en service suivant les dispositions réglementant la mise en disponibilité par défaut d'emploi, la réaffectation et l'octroi d'une subvention-traitement d'attente dans l'enseignement subventionné

- N'a pas de réserves à mentionner
- Mentionne les réserves et/ou remarques suivantes :
- Demande une subvention-traitement d'attente**
- Comptabilise 10 années d'ancienneté de service dans un établissement/ implantation bénéficiant des mesures de discriminations positives et demande une réaffectation prioritaire dans un emploi définitivement vacant d'un établissement qui ne relève pas des mesures précitées<sup>15</sup>.
- Renonce à la subvention-traitement d'attente** pour [ ] périodes hebdomadaires<sup>16</sup> (suspension du droit pendant toute l'année scolaire)<sup>17</sup>
- Déclare accepter une remise au travail ou un rappel provisoire en service
1. Dans l'enseignement de promotion sociale : **NON**<sup>18</sup>
  2. Dans l'enseignement spécialisé : **NON**(18)
  3. Dans l'enseignement secondaire en alternance (CEFA) : **NON**(18)
  4. Dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit : **NON**(18)
- Se porte volontaire pour une réaffectation, une remise au travail ou un rappel en service dans une charge proposée par les Commissions zonales et centrale de réaffectation dans un établissement situé au delà des normes ONEM (plus de **25 km et plus de 4 heures** de trajet en transports publics)
1. Entre 26 km et 50 km de son domicile **et** plus de 4 heures : **NON**(18)
  2. Entre 51 km et 75 km de son domicile **et** plus de 4 heures : **NON**(18)
  3. A plus de 75 km de son domicile **et** plus de 4 heures : **NON**(18)

Le / /20

Le membre du personnel,  
Signature :

### **REMARQUES :**

1. Il y a lieu de joindre une copie des documents 12 portant mention des prestations exactes du membre du personnel aux différentes dates concernées et **dans les différents établissements**.
2. Il est **impératif** pour le membre du personnel de **cocher les cases qui correspondent à sa situation et à ses observations**, de **dater** et de **signer**, le présent document.
3. Destination des exemplaires du présent document EL/D-N.TA :
  - ORCES ou Commission zonale de gestion des emplois (enseignement de promotion sociale, artistique ou artistique à horaire réduit) : un exemplaire
  - Chef d'établissement : un exemplaire
  - Membre du personnel : un exemplaire

Pour les mises en disponibilité prononcées après le 1<sup>er</sup> octobre, le Pouvoir organisateur transmet le premier exemplaire

- à la Commission zonale de gestion des emplois jusqu'au 20 octobre
- au secrétariat de la Commission centrale de gestion des emplois à partir du 21 octobre

<sup>15</sup> En cas d'impossibilité de satisfaire à cette demande spécifique, les règles de réaffectation habituelles seront appliquées.

<sup>16</sup> Périodes annuelles dans l'enseignement de promotion sociale

<sup>17</sup> Suivant le document 12 joint en annexe

<sup>18</sup> Remplacer par oui si nécessaire





## CODE DI

CODE DI	INTITULE
07	Disponibilité pour convenances personnelles.
09	Non activité pour absence de longue durée justifiée par des raisons familiales;
20	Congé pour interruption de carrière "classique".
30	Congé pour interruption de carrière "motifs particuliers": congé parental, soins palliatifs,...
47	Congé pour prestations réduites accordé aux membres du personnel à partir de 50 ans d'âge ou qui ont 2 enfants de moins de 14 ans. AR 435 du 15/08/86 (nouveau régime)
52	Désignation provisoire dans une fonction mieux rémunérée dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour cause de maladie, maternité, accident de travail. Le code 52 est employé dans la fonction définitive si la désignation provisoire est faite dans le même niveau et réseau
53	Désignation provisoire dans une fonction mieux rémunérée dans un emploi non vacant dont le titulaire est absent pour cause de maladie, maternité, accident de travail. Le code 53 est employé dans la fonction définitive si la désignation provisoire est faite dans un autre niveau ou réseau
55	Suspension préventive.
58	Congé politique.(Décret 10.04.95 - MB 03.05.95)
69	Congé syndical permanent.
70	Congé pour prestations réduites (heures non prestées pour raisons sociales ou familiales).
71	Congé pour prestations réduites (heures non prestées pour raisons de convenances personnelles).
72	Disponibilité par défaut d'emploi avec suspension du droit au traitement (refus de la réaffectation).
74	Absence pour prestations réduites accordée aux membres du personnel à partir de 50 ans d'âge ou qui ont 2 enfants de moins de 14 ans. Paiement du 1/5 de la charge abandonnée. AR 435 du 15/08/86 (nouveau régime)
81	Détachement dans un emploi vacant ou non pour exercice provisoire d'une fonction de sélection ou de promotion dont le titulaire est absent pour une cause autre que maladie, maternité, accident de travail (périodes abandonnées).
82	Disponibilité 55 ans (type 4) avec 50% du traitement pour ce qui dépasse la demi-charge encore prestée.
94	Désignation provisoire dans une fonction mieux rémunérée dans un emploi vacant ou non vacant dont le titulaire est absent pour une cause autre que maladie, maternité, accident du travail. Le code 94 est employé dans la fonction définitive si la désignation provisoire est faite dans le même niveau et réseau.
95	Désignation provisoire dans une fonction mieux rémunérée dans un emploi vacant ou non vacant dont le titulaire est absent pour une cause autre que maladie, maternité, accident du travail. Le code 95 est employé dans la fonction définitive si la désignation provisoire est faite dans un autre niveau ou réseau.

NumF	Class	Fonction	DI/DS	OSPAC	REMARQUES
0		<b>FONDAMENTAL</b>	F	OS	
1		Instituteur maternel	F	OS	
2		Instituteur maternel en immersion (néerlandais)	F	OS	
3		Instituteur maternel en immersion (anglais)	F	OS	
4		Instituteur maternel en immersion (allemand)	F	OS	
5		Instituteur maternel en immersion (langue des signes)	F	OS	
6		Maître de psychomotricité	F	O	
7		Instituteur primaire	F	OS	
8		Instituteur primaire en immersion (néerlandais)	F	OS	
9		Instituteur primaire en immersion (anglais)	F	OS	
10		Instituteur primaire en immersion (allemand)	F	OS	
11		Instituteur primaire en immersion (langue des signes)	F	OS	
12		Maître de religion catholique	F	OS	
13		Maître de religion islamique	F	OS	
14		Maître de religion israélite	F	OS	
15		Maître de religion orthodoxe	F	OS	
16		Maître de religion protestante	F	OS	
17		Maître de morale non confessionnelle	F	OS	
18		Maître de seconde langue	F	OS	
19		Maître de seconde langue (néerlandais)	F	OS	
20		Maître de seconde langue (anglais)	F	OS	
21		Maître de seconde langue (allemand)	F	OS	
22		Maître d'éducation physique	F	OS	
23		Maître de travaux manuels	F	S	
24		Maître de coupe-couture	F	OS	
25		Maître d'économie ménagère	F	OS	
26		Kinésithérapeute	F	S	
27		Logopède	F	S	
28		Puéricultrice	F	S	
29		Infirmier	F	S	
30		Assistant Social	F	S	
31		Psychologue	F	S	
32		Directeur	F	OS	
33		Puéricultrice (FO)	F	O	



**NumF Class Fonction DI/DS OSPAC REMARQUES**

**SECONDAIRE DEGRE INFERIEUR**

OSPC

**FONCTIONS CG**

OSPC

1005	CG	Français	DI	OSPC	
1010	CG	Mathématique	DI	OSPC	
1015	CG	Sciences économiques	DI	OSPC	
1020	CG	Sciences humaines	DI	OSPC	
1025	CG	Histoire	DI	OSPC	
1030	CG	Géographie	DI	OSPC	
1035	CG	Sciences sociales	DI	OSPC	
1040	CG	Sciences	DI	OSPC	
1045	CG	Biologie-Chimie	DI	OSPC	
1050	CG	Biologie	DI	P	
1055	CG	Chimie	DI	P	
1060	CG	Physique	DI	OSPC	
1065	CG	Langues germaniques	DI	OSPC	
1070	CG	Langue moderne Néerlandais	DI	OSPC	
1075	CG	Langue moderne Anglais	DI	OSPC	
1080	CG	Langue moderne Allemand	DI	OSPC	
1085	CG	Langue moderne Arabe	DI	OSPC	
1090	CG	Langue moderne Espagnol	DI	OSPC	
1095	CG	Langue moderne Italien	DI	OSPC	
1100	CG	Langue moderne Russe	DI	OSPC	
1105	CG	Langue moderne Chinois	DI	P	
1110	CG	Langue moderne Hongrois	DI	P	
1115	CG	Langue moderne Japonais	DI	P	
1120	CG	Langue moderne Luxembourgeois	DI	P	
1125	CG	Langue moderne Polonais	DI	P	
1130	CG	Langue moderne Portugais	DI	P	
1135	CG	Langue moderne Wallon	DI	P	
1140	CG	Langue des signes	DI	P	
1145	CG	Formation générale littéraire, humaine et sociale	DI	SC	SPE : F1, F2, F3
1150	CG	Formation générale scientifique et socio-économique	DI	SC	SPE : F1, F2, F3
1155	CG	Adaptation sociale et/ou professionnelle	DI	S	SPE : F1,F2

## FONCTIONS CG EN IMMERSION

1165	CG	Mathématique en immersion en langue néerlandaise	DI	OSPC
1170	CG	Sciences économiques en immersion en langue néerlandaise	DI	OSPC
1175	CG	Sciences humaines en immersion en langue néerlandaise	DI	OSPC
1180	CG	Histoire en immersion en langue néerlandaise	DI	OSPC
1185	CG	Géographie en immersion en langue néerlandaise	DI	OSPC
1190	CG	Sciences sociales en immersion en langue néerlandaise	DI	OSPC
1195	CG	Sciences en immersion en langue néerlandaise	DI	OSPC
1200	CG	Biologie-Chimie en immersion en langue néerlandaise	DI	OSPC
1205	CG	Physique en immersion en langue néerlandaise	DI	OSPC
1210	CG	Langue moderne Néerlandais en immersion en langue néerlandaise	DI	OSPC
1220	CG	Mathématique en immersion en langue allemande	DI	OSPC
1225	CG	Sciences économiques en immersion en langue allemande	DI	OSPC
1230	CG	Sciences humaines en immersion en langue allemande	DI	OSPC
1235	CG	Histoire en immersion en langue allemande	DI	OSPC
1240	CG	Géographie en immersion en langue allemande	DI	OSPC
1245	CG	Sciences sociales en immersion en langue allemande	DI	OSPC
1250	CG	Sciences en immersion en langue allemande	DI	OSPC
1255	CG	Biologie-chimie en immersion en langue allemande	DI	OSPC
1260	CG	Physique en immersion en langue allemande	DI	OSPC
1265	CG	Langue moderne Allemand en immersion en langue allemande	DI	OSPC
1275	CG	Mathématique en immersion en langue anglaise	DI	OSPC
1280	CG	Sciences économiques en immersion en langue anglaise	DI	OSPC
1285	CG	Sciences humaines en immersion en langue anglaise	DI	OSPC
1290	CG	Histoire en immersion en langue anglaise	DI	OSPC
1295	CG	Géographie en immersion en langue anglaise	DI	OSPC
1300	CG	Sciences sociales en immersion en langue anglaise	DI	OSPC
1305	CG	Sciences en immersion en langue anglaise	DI	OSPC
1310	CG	Biologie-Chimie en immersion en langue anglaise	DI	OSPC
1315	CG	Physique en immersion en langue anglaise	DI	OSPC
1320	CG	Langue moderne Anglais en immersion en langue anglaise	DI	OSPC
1330	CG	Mathématique en immersion en langue des signes	DI	S
1335	CG	Sciences économiques en immersion en langue des signes	DI	S
1340	CG	Sciences humaines en immersion en langue des signes	DI	S
1345	CG	Histoire en immersion en langue des signes	DI	S
1350	CG	Géographie en immersion en langue des signes	DI	S
1355	CG	Sciences sociales en immersion en langue des signes	DI	S
1360	CG	Sciences en immersion en langue des signes	DI	S
1365	CG	Biologie-Chimie en immersion en langue des signes	DI	S
1370	CG	Physique en immersion en langue des signes	DI	S
1375	CG	Langues germaniques en immersion en langue des signes	DI	S
1380	CG	Langue moderne Néerlandais en immersion en langue des signes	DI	S
1385	CG	Langue moderne Anglais en immersion en langue des signes	DI	S
1390	CG	Langue moderne Allemand en immersion en langue des signes	DI	S
1395	CG	Langue moderne Arabe en immersion en langue des signes	DI	S
1400	CG	Langue moderne Espagnol en immersion en langue des signes	DI	S
1405	CG	Langue moderne Italien en immersion en langue des signes	DI	S
1410	CG	Langue moderne Russe en immersion en langue des signes	DI	S

**FONCTION ER**

1420 ER Education sociale DI S SPE : F3

**FONCTIONS CS**

1430 CS Education physique DI OSC  
 1435 CS Education physique Filles DI OSC  
 1440 CS Education physique Garçons DI OSC  
 1445 CS Education musicale DI OSPC  
 1450 CS Education plastique DI OSPC  
 1455 CS Dactylographie DI OSPC

**FONCTIONS CA**

1465 CA Danse classique DI O  
 1470 CA Danse contemporaine DI O  
 1475 CA Art de la couleur DI O  
 1480 CA Art du volume DI O  
 1485 CA Art plastique et pictural DI O  
 1490 CA Graphisme et image DI O

**FONCTIONS CT**

1500 CT Education technologique DI OSPC  
 1505 CT Adaptation sociale DI S SPE : F1  
 1510 PP Adaptation sociale DI S SPE : F1

**FONCTIONS "REL/MOR"**

1520 REL Religion catholique DI OSC  
 1525 REL Religion protestante DI OSC  
 1530 REL Religion israélite DI OSC  
 1535 REL Religion islamique DI OSC  
 1540 REL Religion orthodoxe DI OSC  
 1545 MOR Morale DI OSC

**SECONDAIRE DEGRE SUPERIEUR**

**FONCTIONS CG**

2005	CG	Français	DS	OSPC
2010	CG	Mathématique	DS	OSPC
2015	CG	Sciences économiques	DS	OSPC
2020	CG	Histoire	DS	OSPC
2025	CG	Géographie	DS	OSPC
2030	CG	Sciences sociales	DS	OSPC
2035	CG	Sciences humaines	DS	OSPC
2040	CG	Biologie	DS	OSPC
2045	CG	Chimie	DS	OSPC
2050	CG	Biologie-chimie	DS	OSPC
2055	CG	Physique	DS	OSPC
2060	CG	Sciences	DS	OSPC
2065	CG	Langues germaniques	DS	OSPC
2070	CG	Langue moderne Néerlandais	DS	OSPC
2075	CG	Langue moderne Anglais	DS	OSPC
2080	CG	Langue moderne Allemand	DS	OSPC
2085	CG	Langue moderne Italien	DS	OSPC
2090	CG	Langue moderne Espagnol	DS	OSPC
2095	CG	Langue moderne Russe	DS	OSPC
2100	CG	Langue moderne Arabe	DS	OSPC
2105	CG	Langue moderne Portugais	DS	OSPC
2110	CG	Langue moderne Chinois	DS	P
2115	CG	Langue moderne Hongrois	DS	P
2120	CG	Langue moderne Japonais	DS	P
2125	CG	Langue moderne Luxembourgeois	DS	P
2130	CG	Langue moderne Polonais	DS	P
2135	CG	Langue moderne Portugais	DS	P
2140	CG	Langue moderne Wallon	DS	P
2145	CG	Langue des signes	DS	P
2150	CG	Formation générale littéraire, humaine et sociale	DS	C
2155	CG	Formation générale scientifique et socio-économique	DS	C
2160	CG	Philosophie	DS	P

## FONCTIONS CG EN IMMERSION

2170	CG	Mathématique en immersion en langue néerlandaise	DS	OSPC
2175	CG	Sciences économiques en immersion en langue néerlandaise	DS	OSPC
2180	CG	Sciences humaines en immersion en langue néerlandaise	DS	OSPC
2185	CG	Histoire en immersion en langue néerlandaise	DS	OSPC
2190	CG	Géographie en immersion en langue néerlandaise	DS	OSPC
2195	CG	Sciences sociales en immersion en langue néerlandaise	DS	OSPC
2200	CG	Sciences en immersion en langue néerlandaise	DS	OSPC
2205	CG	Biologie en immersion en langue néerlandaise	DS	OSPC
2210	CG	Chimie en immersion en langue néerlandaise	DS	OSPC
2215	CG	Biologie-chimie en immersion en langue néerlandaise	DS	OSPC
2220	CG	Physique en immersion en langue néerlandaise	DS	OSPC
2225	CG	Langue moderne Néerlandais en immersion en langue néerlandaise	DS	OSPC
2235	CG	Mathématique en immersion en langue allemande	DS	OSPC
2240	CG	Sciences économiques en immersion en langue allemande	DS	OSPC
2245	CG	Sciences humaines en immersion en langue allemande	DS	OSPC
2250	CG	Histoire en immersion en langue allemande	DS	OSPC
2255	CG	Géographie en immersion en langue allemande	DS	OSPC
2260	CG	Sciences sociales en immersion en langue allemande	DS	OSPC
2265	CG	Sciences en immersion en langue allemande	DS	OSPC
2270	CG	Biologie en immersion en langue allemande	DS	OSPC
2275	CG	Chimie en immersion en langue allemande	DS	OSPC
2280	CG	Biologie-chimie en immersion en langue allemande	DS	OSPC
2285	CG	Physique en immersion en langue allemande	DS	OSPC
2290	CG	Langue moderne Allemand en immersion en langue allemande	DS	OSPC
2300	CG	Mathématique en immersion en langue anglaise	DS	OSPC
2305	CG	Sciences économiques en immersion en langue anglaise	DS	OSPC
2310	CG	Sciences humaines en immersion en langue anglaise	DS	OSPC
2315	CG	Histoire en immersion en langue anglaise	DS	OSPC
2320	CG	Géographie en immersion en langue anglaise	DS	OSPC
2325	CG	Sciences sociales en immersion en langue anglaise	DS	OSPC
2330	CG	Sciences en immersion en langue anglaise	DS	OSPC
2335	CG	Biologie en immersion en langue anglaise	DS	OSPC
2340	CG	Chimie en immersion en langue anglaise	DS	OSPC
2345	CG	Biologie-chimie en immersion en langue anglaise	DS	OSPC
2350	CG	Physique en immersion en langue anglaise	DS	OSPC
2355	CG	Langue moderne Anglais en immersion en langue anglaise	DS	OSPC
2365	CG	Mathématique en immersion en langue des signes	DS	S
2370	CG	Sciences économiques en immersion en langue des signes	DS	S
2375	CG	Sciences humaines en immersion en langue des signes	DS	S
2380	CG	Histoire en immersion en langue des signes	DS	S
2385	CG	Géographie en immersion en langue des signes	DS	S
2390	CG	Sciences sociales en immersion en langue des signes	DS	S
2395	CG	Sciences en immersion en langue des signes	DS	S
2400	CG	Biologie en immersion en langue des signes	DS	S
2405	CG	Chimie en immersion en langue des signes	DS	S
2410	CG	Biologie-chimie en immersion en langue des signes	DS	S
2415	CG	Physique en immersion en langue des signes	DS	S
2420	CG	Langues germaniques en immersion en langue des signes	DS	S
2425	CG	Langue moderne Néerlandais en immersion en langue des signes	DS	S
2430	CG	Langue moderne Anglais en immersion en langue des signes	DS	S
2435	CG	Langue moderne Allemand en immersion en langue des signes	DS	S
2440	CG	Langue moderne Arabe en immersion en langue des signes	DS	S
2445	CG	Langue moderne Espagnol en immersion en langue des signes	DS	S
2450	CG	Langue moderne Italien en immersion en langue des signes	DS	S
2455	CG	Langue moderne Russe en immersion en langue des signes	DS	S

**FONCTIONS CS**

2465	CS	Education physique	DS	OSC
2470	CS	Education physique Filles	DS	OSC
2475	CS	Education physique Garçons	DS	OSC
2480	CS	Education musicale	DS	OSC
2485	CS	Education plastique	DS	OSC
2490	CS	Dactylographie	DS	OSC

**FONCTIONS CA**

2500	CA	Danse classique	DS	O
2505	CA	Danse contemporaine	DS	O
2510	CA	Art de la couleur	DS	O
2515	CA	Art du volume	DS	O
2520	CA	Art plastique et pictural	DS	O
2525	CA	Graphisme et image	DS	O

**FONCTIONS CT**

2535	CT	Education technologique	DS	OSC
------	----	-------------------------	----	-----

**FONCTIONS "REL/MOR"**

2545	REL	Religion catholique	DS	OSC
2550	REL	Religion protestante	DS	OSC
2555	REL	Religion israélite	DS	OSC
2560	REL	Religion islamique	DS	OSC
2565	REL	Religion orthodoxe	DS	OSC
2570	MOR	Morale	DS	OSC

**SECONDAIRE DEGRE INFÉRIEUR ET SUPÉRIEUR**

**FONCTIONS ANC "Langues anciennes"**

2905	ANC	Latin		OS
2910	ANC	Grec		OS
2915	ANC	Langues anciennes		OS

## SUPERIEUR DE PROMOTION SOCIALE

## FONCTIONS CG

3005	CG	Biologie	SU	P
3010	CG	Chimie	SU	P
3015	CG	Français	SU	P
3020	CG	Géographie	SU	P
3025	CG	Histoire	SU	P
3030	CG	Langue moderne Allemand	SU	P
3035	CG	Langue moderne Anglais	SU	P
3040	CG	Langue moderne Arabe	SU	P
3045	CG	Langue moderne Chinois	SU	P
3050	CG	Langue moderne Espagnol	SU	P
3055	CG	Langue moderne Hongrois	SU	P
3060	CG	Langue moderne Italien	SU	P
3065	CG	Langue moderne Japonais	SU	P
3070	CG	Langue moderne Luxembourgeois	SU	P
3075	CG	Langue moderne Néerlandais	SU	P
3080	CG	Langue moderne Polonais	SU	P
3085	CG	Langue moderne Portugais	SU	P
3090	CG	Langue moderne Russe	SU	P
3095	CG	Langues germaniques	SU	P
3100	CG	Mathématique	SU	P
3105	CG	Philosophie	SU	P
3110	CG	Physique	SU	P
3115	CG	Sciences (Biologie-Chimie-Physique)	SU	P
3120	CG	Sciences économiques	SU	P
3125	CG	Sciences sociales	SU	P

## FONCTIONS CS

3135	CS	Education physique	SU	P
3140	CS	Education physique Filles	SU	P
3145	CS	Education physique Garçons	SU	P
3150	CS	Education musicale	SU	P
3155	CS	Education plastique	SU	P
3160	CS	Dactylographie	SU	P

**SECTEURS**

**SECTEUR 1 AGRONOMIE**

11005	CT	Adaptation professionnelle agricole	DI	S	SPE : F2
11010	PP	Adaptation professionnelle agricole	DI	S	SPE : F2
11015	CT	Agriculture	DI	OSPC	
11020	PP	Agriculture	DI	OSPC	
11025	CT	Agronomie	DI	OSPC	
11030	PP	Agronomie	DI	OSPC	
11035	CT	Art floral	DI	OSPC	
11040	PP	Art floral	DI	OSPC	
11045	CT	Elevage	DI	OSPC	
11050	PP	Elevage	DI	OSPC	
11055	CT	Equitation	DI	OSPC	
11060	PP	Equitation	DI	OSPC	
11065	CT	Horticole et sylvicole	DI	SC	
11070	PP	Horticole et sylvicole	DI	SC	
11075	CT	Horticulture	DI	OSPC	
11080	PP	Horticulture	DI	OSPC	
11085	CT	Maréchal-ferrant	DI	PC	
11090	PP	Maréchal-ferrant	DI	PC	
11095	CT	Mécanique agricole, horticole et sylvicole	DI	OSPC	
11100	PP	Mécanique agricole, horticole et sylvicole	DI	OSPC	
11105	CT	Palefrenier	DI	PC	
11110	PP	Palefrenier	DI	PC	
11115	CT	Sylviculture	DI	OSPC	
11120	PP	Sylviculture	DI	OSPC	
11130	CT	Agriculture	DS	OSPC	
11135	CT	Agronomie	DS	OSPC	
11140	CT	Art floral	DS	OSPC	
11145	CT	Elevage	DS	OSPC	
11150	CT	Equitation	DS	OSPC	
11155	CT	Horticulture	DS	OSPC	
11160	CT	Maréchal-ferrant	DS	PC	
11165	CT	Mécanique agricole, horticole et sylvicole	DS	OSPC	
11170	CT	Palefrenier	DS	PC	
11175	CT	Sylviculture	DS	OSPC	
11180	PP	Agriculture	DS	OSPC	
11185	PP	Agronomie	DS	OSPC	
11190	PP	Art floral	DS	OSPC	
11195	PP	Elevage	DS	OSPC	
11200	PP	Equitation	DS	OSPC	
11205	PP	Horticulture	DS	OSPC	
11210	PP	Maréchal-ferrant	DS	PC	
11215	PP	Mécanique agricole, horticole et sylvicole	DS	OSPC	
11220	PP	Palefrenier	DS	PC	
11225	PP	Sylviculture	DS	OSPC	
11235	CT	Agriculture	SU	P	
11240	CT	Agronomie	SU	P	
11245	CT	Sylviculture	SU	P	
11250	PP	Agriculture	SU	P	
11255	PP	Agronomie	SU	P	
11260	PP	Sylviculture	SU	P	



## SECTEUR 2 INDUSTRIE

12005	CT	Adaptation professionnelle industrielle	DI	S	SPE : F2
12010	PP	Adaptation professionnelle industrielle	DI	S	SPE : F2
12015	CT	Armurerie	DI	OSPC	
12020	PP	Armurerie	DI	OSPC	
12025	CT	Batellerie	DI	OSPC	
12030	PP	Batellerie	DI	OSPC	
12035	CT	Cariste	DI	C	
12040	PP	Cariste	DI	C	
12045	CT	Carrosserie	DI	OSPC	
12050	PP	Carrosserie	DI	OSPC	
12055	CT	Cycle-Moto-Petit engin	DI	OSPC	
12060	PP	Cycle-Moto-Petit engin	DI	OSPC	
12065	CT	Electricité	DI	OSPC	
12070	PP	Electricité	DI	OSPC	
12075	CT	Electricité - électronique automobile	DI	P	
12080	PP	Electricité - électronique automobile	DI	P	
12085	CT	Electromécanique	DI	OSPC	
12090	PP	Electromécanique	DI	OSPC	
12095	CT	Electroménager	DI	P	
12100	PP	Electroménager	DI	P	
12105	CT	Electronique	DI	OSPC	
12110	PP	Electronique	DI	OSPC	
12115	CT	Electronique - alarme	DI	P	
12120	PP	Electronique - alarme	DI	P	
12125	CT	Horlogerie	DI	OSPC	
12130	PP	Horlogerie	DI	OSPC	
12135	CT	Imprimerie	DI	OSPC	
12140	PP	Imprimerie	DI	OSPC	
12145	CT	Mécanique	DI	OSPC	
12150	PP	Mécanique	DI	OSPC	
12155	CT	Mécanique automobile	DI	OSPC	
12160	PP	Mécanique automobile	DI	OSPC	
12165	CT	Sidérurgie	DI	P	
12170	CT	Radio - TV	DI	P	
12175	PP	Radio - TV	DI	P	
12180	CT	Soudage	DI	OSPC	
12185	PP	Soudage	DI	OSPC	
12195	CT	Armurerie	DS	OSPC	
12200	CT	Armurerie Bois	DS	OSPC	
12205	CT	Automation - commande numérique	DS	OSPC	
12210	CT	Batellerie	DS	OSPC	
12215	CT	Cariste	DS	PC	
12220	CT	Carrosserie	DS	OSPC	
12225	CT	Climatisation	DS	OSPC	
12230	CT	Conducteur poids lourd	DS	OSPC	
12235	CT	Cycle-Moto-Petit engin	DS	OSPC	
12240	CT	Electricité	DS	OSPC	
12245	CT	Electricité - électronique automobile	DS	OSPC	
12250	CT	Electromécanique	DS	OSPC	
12255	CT	Electroménager	DS	P	
12260	CT	Electronique	DS	OSPC	
12265	CT	Electronique - alarme	DS	P	
12270	CT	Horlogerie	DS	OSPC	
12275	CT	Imprimerie	DS	OSPC	
12280	CT	Informatique industrielle	DS	OSPC	
12285	CT	Mécanique	DS	OSPC	
12290	CT	Mécanique automobile	DS	OSPC	
12295	CT	Sidérurgie	DS	P	

NumF	Class	Fonction	DI/DS	OSPAC	REMARQUES
12300	CT	Plastiques industriels	DS	OSPC	
12305	CT	Radio - TV	DS	P	
12310	CT	Soudage	DS	OSPC	
12315	PP	Armurerie	DS	OSPC	
12320	PP	Armurerie Bois	DS	OSPC	
12325	PP	Automation - commande numérique	DS	OSPC	
12330	PP	Automobile	DS	OSPC	
12335	PP	Batellerie	DS	OSPC	
12340	PP	Cariste	DS	PC	
12345	PP	Carrosserie	DS	OSPC	
12350	PP	Climatisation	DS	OSPC	
12355	PP	Conducteur poids lourd	DS	OSPC	
12360	PP	Cycle-Moto-Petit engin	DS	OSPC	
12365	PP	Electricité	DS	OSPC	
12370	PP	Electricité - électronique automobile	DS	OSPC	
12375	PP	Electromécanique	DS	OSPC	
12380	PP	Electroménager	DS	P	
12385	PP	Electronique	DS	OSPC	
12390	PP	Electronique - alarme	DS	P	
12395	PP	Horlogerie	DS	OSPC	
12400	PP	Hydropneumatique	DS	P	
12405	PP	Imprimerie	DS	OSPC	
12410	PP	Mécanique	DS	OSPC	
12415	PP	Mécanique automobile	DS	OSPC	
12420	PP	Sidérurgie	DS	P	
12425	PP	Navigation de plaisance	DS	P	
12430	PP	Plastiques industriels	DS	OSPC	
12435	PP	Radio - TV	DS	P	
12440	PP	Soudage	DS	OSPC	
12450	CT	Automation	SU	P	
12455	CT	Climatisation	SU	P	
12460	CT	Commande numérique	SU	P	
12465	CT	Electricité	SU	P	
12470	CT	Electricité - électronique automobile	SU	P	
12475	CT	Electromécanique	SU	P	
12480	CT	Electronique	SU	P	
12485	CT	Expert automobile	SU	P	
12490	CT	Informatique industrielle	SU	P	
12495	CT	Mécanique	SU	P	
12500	CT	Sidérurgie	SU	P	
12505	PP	Commande numérique	SU	P	
12510	PP	Climatisation	SU	P	
12515	PP	Electricité	SU	P	
12520	PP	Electromécanique	SU	P	
12525	PP	Electronique	SU	P	
12530	PP	Hydropneumatique	SU	P	
12535	PP	Mécanique	SU	P	
12540	PP	Sidérurgie	SU	P	

## SECTEUR 3 CONSTRUCTION

13005	CT	Adaptation professionnelle bois	DI	S	SPE : F2
13010	PP	Adaptation professionnelle bois	DI	S	SPE : F2
13015	CT	Adaptation professionnelle construction	DI	S	SPE : F2
13020	PP	Adaptation professionnelle construction	DI	S	SPE : F2
13025	CT	Bois	DI	OSPC	
13030	PP	Bois	DI	OSPC	
13035	CT	Carrelage	DI	OSPC	
13040	PP	Carrelage	DI	OSPC	
13045	CT	Carrelage-plafonnage	DI	OSPC	
13050	PP	Carrelage-plafonnage	DI	OSPC	
13055	CT	Construction-architecture	DI	OSPC	
13060	PP	Construction-architecture	DI	OSPC	
13065	CT	Couverture	DI	OSPC	
13070	PP	Couverture	DI	OSPC	
13075	CT	Ebénisterie	DI	OSPC	
13080	PP	Ebénisterie	DI	OSPC	
13085	CT	Ferronnerie	DI	PC	
13090	PP	Ferronnerie	DI	PC	
13095	CT	Gros oeuvre	DI	OSPC	
13100	PP	Gros oeuvre	DI	OSPC	
13105	CT	Ouvrier routier / Voiriste	DI	C	
13110	PP	Ouvrier routier / Voiriste	DI	C	
13115	CT	Pavage	DI	PC	
13120	PP	Pavage	DI	PC	
13125	CT	Peinture - Revêtements murs et sols	DI	OSPC	
13130	PP	Peinture - Revêtements murs et sols	DI	OSPC	
13135	CT	Plafonnage	DI	OSPC	
13140	PP	Plafonnage	DI	OSPC	
13145	CT	Restauration de meubles	DI	P	
13150	PP	Restauration de meubles	DI	P	
13155	CT	Sanitaire-chauffage	DI	OSPC	
13160	PP	Sanitaire-chauffage	DI	OSPC	
13165	CT	Taille de la pierre	DI	P	
13170	PP	Taille de la pierre	DI	P	
13175	CT	Taille du verre	DI	P	
13180	PP	Taille du verre	DI	P	
13185	CT	Tapisserie-garnissage	DI	OSPC	
13190	PP	Tapisserie-garnissage	DI	OSPC	
13195	CT	Travaux du bâtiment	DI	SC	
13200	PP	Travaux du bâtiment	DI	SC	
13205	CT	Vitrierie	DI	OSPC	
13210	PP	Vitrierie	DI	OSPC	
13220	CT	Architecture	DS	OSPC	
13225	CT	Carrelage	DS	OSPC	
13230	CT	Chauffage	DS	OSPC	
13235	CT	Construction	DS	OSPC	
13240	CT	Couverture	DS	OSPC	
13245	CT	Couverture non-métallique	DS	P	
13250	CT	Ebénisterie	DS	OSPC	
13255	CT	Engins de chantier	DS	P	
13260	CT	Ferronnerie	DS	PC	
13265	CT	Gros oeuvre	DS	OSPC	
13270	CT	Menuiserie	DS	OSPC	
13275	CT	Ouvrier routier / Voiriste	DS	C	
13280	CT	Pavage	DS	PC	
13285	CT	Peinture - Revêtements murs et sols	DS	OSPC	
13290	CT	Plafonnage	DS	OSPC	
13295	CT	Restauration de meubles	DS	P	

NumF	Class	Fonction	DI/DS	OSPAC	REMARQUES
13300	CT	Sanitaire	DS	OSPC	
13305	CT	Sculpture SUR bois	DS	OSPC	
13310	CT	Taille de la pierre	DS	OSPC	
13315	CT	Taille du verre	DS	P	
13320	CT	Tapiserie-garnissage	DS	OSPC	
13325	CT	Topographie	DS	P	
13330	CT	Vitrierie	DS	OSPC	
13335	PP	Carrelage	DS	OSPC	
13340	PP	Chauffage	DS	OSPC	
13345	PP	Construction	DS	OSPC	
13350	PP	Couverture	DS	OSPC	
13355	PP	Couverture non-métallique	DS	P	
13360	PP	Ebénisterie	DS	OSPC	
13365	PP	Engins de chantier	DS	OSPC	
13370	PP	Ferronnerie	DS	PC	
13375	PP	Gros oeuvre	DS	OSPC	
13380	PP	Menuiserie	DS	OSPC	
13385	PP	Ouvrier routier / Voiriste	DS	C	
13390	PP	Pavage	DS	PC	
13395	PP	Peinture - Revêtements murs et sols	DS	OSPC	
13400	PP	Plafonnage	DS	OSPC	
13405	PP	Restauration de meubles	DS	P	
13410	PP	Sanitaire	DS	OSPC	
13415	PP	Sculpture SUR bois	DS	OSPC	
13420	PP	Taille de la pierre	DS	OSPC	
13425	PP	Taille du verre	DS	P	
13430	PP	Tapiserie-garnissage	DS	OSPC	
13435	PP	Topographie	DS	P	
13440	PP	Vitrierie	DS	OSPC	
13450	CT	Architecture	SU	P	
13455	CT	Chauffage	SU	P	
13460	CT	Construction	SU	P	
13465	CT	Géomètre	SU	P	
13470	CT	Sanitaire	SU	P	
13475	CT	Topographe	SU	P	
13480	PP	Construction	SU	P	
13485	PP	Géomètre	SU	P	

**SECTEUR 4 HOTELLERIE-ALIMENTATION**

14005	CT	Adaptation professionnelle restauration	DI	S	SPE : F2
14010	PP	Adaptation professionnelle restauration	DI	S	SPE : F2
14015	CT	Boucherie-charcuterie	DI	OSPC	
14020	PP	Boucherie-charcuterie	DI	OSPC	
14025	CT	Boulangerie-pâtisserie	DI	OSPC	
14030	PP	Boulangerie-pâtisserie	DI	OSPC	
14035	CT	Chocolaterie-confiserie	DI	P	
14040	PP	Chocolaterie-confiserie	DI	P	
14045	CT	Cuisine	DI	OSPC	
14050	PP	Cuisine	DI	OSPC	
14055	CT	Cuisine de collectivité	DI	P	
14060	PP	Cuisine de collectivité	DI	P	
14065	CT	Oenologie	DI	P	
14070	CT	Restauration	DI	OSPC	
14075	PP	Restauration	DI	OSPC	
14080	CT	Salle	DI	OSPC	
14085	PP	Salle	DI	OSPC	
14090	CT	Traiteur	DI	P	
14095	PP	Traiteur	DI	P	
14105	CT	Boucherie-charcuterie	DS	OSPC	
14110	CT	Boulangerie-pâtisserie	DS	OSPC	
14115	CT	Chocolaterie-confiserie	DS	P	
14120	CT	Cuisine	DS	OSPC	
14125	CT	Cuisine de collectivité	DS	OSPC	
14130	CT	Oenologie	DS	OSPC	
14135	CT	Restauration	DS	OSPC	
14140	CT	Salle	DS	OSPC	
14145	CT	Traiteur	DS	OSPC	
14150	PP	Boucherie-charcuterie	DS	OSPC	
14155	PP	Boulangerie-pâtisserie	DS	OSPC	
14160	PP	Chocolaterie-confiserie	DS	P	
14165	PP	Cuisine	DS	OSPC	
14170	PP	Cuisine de collectivité	DS	OSPC	
14175	PP	Restauration	DS	OSPC	
14180	PP	Salle	DS	OSPC	
14185	PP	Traiteur	DS	OSPC	

**SECTEUR 5 HABILLEMENT-TEXTILE**

OSPC

15005	CT	Adaptation professionnelle habillement	DI	S	SPE : F2
15010	CTPP	Adaptation professionnelle habillement	DI	S	SPE : F2
15015	PP	Adaptation professionnelle habillement	DI	S	SPE : F2
15020	CT	Bonneterie	DI	P	
15025	PP	Bonneterie	DI	P	
15030	CT	Broderie	DI	P	
15035	PP	Broderie	DI	P	
15040	CT	Cordonnerie	DI	OSPC	
15045	PP	Cordonnerie	DI	OSPC	
15050	CT	Dentelle	DI	P	
15055	PP	Dentelle	DI	P	
15060	CT	Habillement	DI	OSPC	
15065	CTPP	Habillement	DI	OSPC	
15070	PP	Habillement	DI	OSPC	
15075	CT	Maroquinerie	DI	OSPC	
15080	PP	Maroquinerie	DI	OSPC	
15085	CT	Masque	DI	P	
15090	PP	Masque	DI	P	
15095	CT	Orthopédie	DI	P	
15100	PP	Orthopédie	DI	P	
15105	CT	Tailleur	DI	P	
15110	CTPP	Tailleur	DI	P	
15115	PP	Tailleur	DI	P	
15120	CT	Travail du cuir	DI	OSPC	
15125	PP	Travail du cuir	DI	OSPC	
15130	CT	Tricot machine	DI	P	
15135	CTPP	Tricot machine	DI	P	
15140	PP	Tricot machine	DI	P	
15145	CT	Tricot main	DI	P	
15150	CTPP	Tricot main	DI	P	
15155	PP	Tricot main	DI	P	
15165	CT	Bonneterie	DS	P	
15170	CT	Broderie	DS	P	
15175	CT	Cordonnerie	DS	OSPC	
15180	CT	Habillement	DS	OSPC	
15185	CT	Maroquinerie	DS	OSPC	
15190	CT	Masque	DS	P	
15195	CT	Orthopédie	DS	P	
15200	CT	Tailleur	DS	OSPC	
15205	CT	Travail du cuir	DS	OSPC	
15210	CT	Tricot main	DS	P	
15215	CTPP	Habillement	DS	OSPC	
15220	CTPP	Tailleur	DS	P	
15225	CTPP	Tricot main	DS	P	
15230	PP	Bonneterie	DS	P	
15235	PP	Broderie	DS	P	
15240	PP	Cordonnerie	DS	OSPC	
15245	PP	Habillement	DS	OSPC	
15250	PP	Maroquinerie	DS	OSPC	
15255	PP	Masque	DS	P	
15260	PP	Orthopédie	DS	P	
15265	PP	Tailleur	DS	OSPC	
15270	PP	Textile	DS	OSPC	
15275	PP	Travail du cuir	DS	OSPC	
15280	PP	Tricot main	DS	P	

## SECTEUR 6 ARTS APPLIQUES

16005	CT	Accordage	DI	S	
16010	PP	Accordage	DI	S	
16015	CT	Adaptation professionnelle arts appliqués	DI	S	SPE : F2
16020	PP	Adaptation professionnelle arts appliqués	DI	S	SPE : F2
16025	CT	Analyse esthétique	DI	OSPC	
16030	CT	Antiquité-brocante	DI	P	
16035	PP	Antiquité-brocante	DI	P	
16040	CT	Arts appliqués	DI	OSPC	
16045	CTPP	Arts appliqués	DI	OSPC	
16050	PP	Arts appliqués	DI	OSPC	
16055	CT	Arts graphiques	DI	OSPC	
16060	CTPP	Arts graphiques	DI	OSPC	
16065	PP	Arts graphiques	DI	OSPC	
16070	CT	AudioviSUEl	DI	P	
16075	CT	Bijouterie	DI	OSPC	
16080	PP	Bijouterie	DI	OSPC	
16085	CT	Céramique	DI	P	
16090	PP	Céramique	DI	P	
16095	CT	Décoration	DI	OSPC	
16100	CTPP	Décoration	DI	OSPC	
16105	PP	Décoration	DI	OSPC	
16110	CT	Etalage	DI	OSPC	
16115	CTPP	Etalage	DI	OSPC	
16120	PP	Etalage	DI	OSPC	
16125	CT	Fonte injectée	DI	P	
16130	PP	Fonte injectée	DI	P	
16135	PP	Garnissage	DI	P	
16140	CT	Gravure	DI	OSPC	
16145	PP	Gravure	DI	OSPC	
16150	CT	Grimage	DI	P	
16155	CTPP	Grimage	DI	P	
16160	PP	Grimage	DI	P	
16165	CT	Infographie	DI	P	
16170	PP	Infographie	DI	P	
16175	CT	Maquettisme	DI	P	
16180	CTPP	Maquettisme	DI	P	
16185	PP	Maquettisme	DI	P	
16190	CT	Photographie	DI	OSPC	
16195	CTPP	Photographie	DI	OSPC	
16200	PP	Photographie	DI	OSPC	
16205	CT	Prépresse	DI	P	
16210	PP	Prépresse	DI	P	
16215	CT	Publicité	DI	OSPC	
16220	CTPP	Publicité	DI	OSPC	
16225	PP	Publicité	DI	OSPC	
16230	CT	Reliure	DI	SPC	
16235	PP	Reliure	DI	SPC	
16240	CT	Vannerie	DI	S	
16245	PP	Vannerie	DI	S	
16255	CT	Analyse esthétique	DS	OSPC	
16260	CT	Antiquité-brocante	DS	P	
16265	CT	Arts appliqués	DS	OSPC	
16270	CT	Arts graphiques	DS	OSPC	
16275	CT	AudioviSUEl	DS	OSPC	
16280	CT	Bijouterie	DS	OSPC	
16285	CT	Céramique	DS	P	
16290	CT	Ciselure	DS	P	
16295	CT	Décoration	DS	OSPC	

NumF	Class	Fonction	DI/DS	OSPAC	REMARQUES
16300	CT	Email	DS	P	
16305	CT	Etalage	DS	OSPC	
16310	CT	Fonte injectée	DS	P	
16315	CT	Gravure	DS	OSPC	
16320	CT	Grimage	DS	P	
16325	CT	Infographie	DS	OSPC	
16330	CT	Maquettisme	DS	OSPC	
16335	CT	Photographie	DS	OSPC	
16340	CT	Prépresse	DS	P	
16345	CT	Publicité	DS	OSPC	
16350	CT	Reliure	DS	PC	
16355	CT	Restauration de livres	DS	P	
16360	CT	Sertissage	DS	P	
16365	CTPP	Arts appliqués	DS	OSPC	
16370	CTPP	Arts graphiques	DS	OSPC	
16375	CTPP	Décoration	DS	OSPC	
16380	CTPP	Etalage	DS	OSPC	
16385	CTPP	Grimage	DS	P	
16390	CTPP	Maquettisme	DS	OSPC	
16395	CTPP	Photographie	DS	OSPC	
16400	CTPP	Publicité	DS	OSPC	
16405	CTPP	Reliure	DS	P	
16410	PP	Antiquité-brocante	DS	P	
16415	PP	Arts appliqués	DS	OSPC	
16420	PP	Arts graphiques	DS	OSPC	
16425	PP	AudioviSUEl	DS	OSPC	
16430	PP	Bijouterie	DS	OSPC	
16435	PP	Céramique	DS	P	
16440	PP	Ciselure	DS	P	
16445	PP	Décoration	DS	OSPC	
16450	PP	Email	DS	P	
16455	PP	Etalage	DS	OSPC	
16460	PP	Fonte injectée	DS	P	
16465	PP	Garnissage	DS	P	
16470	PP	Gravure	DS	OSPC	
16475	PP	Grimage	DS	P	
16480	PP	Infographie	DS	OSPC	
16485	PP	Maquettisme	DS	OSPC	
16490	PP	Orfèvrerie	DS	OSPC	
16495	PP	Photographie	DS	OSPC	
16500	PP	Publicité	DS	OSPC	
16505	PP	Reliure	DS	PC	
16510	PP	Restauration de livres	DS	P	
16515	PP	Sertissage	DS	P	
16525	CT	Analyse esthétique	SU	P	
16530	CT	Arts appliqués	SU	P	
16535	CT	Arts graphiques	SU	P	
16540	CT	AudioviSUEl	SU	P	
16545	CT	Infographie	SU	P	
16550	CT	Photographie	SU	P	
16555	CT	Publicité	SU	P	
16560	CTPP	Arts appliqués	SU	P	
16565	CTPP	Arts graphiques	SU	P	
16570	CTPP	Photographie	SU	P	
16575	CTPP	Publicité	SU	P	
16580	PP	Arts appliqués	SU	P	
16585	PP	Arts graphiques	SU	P	
16590	PP	AudioviSUEl	SU	P	
16595	PP	Infographie	SU	P	
16600	PP	Photographie	SU	P	



**NumF Class Fonction**

**DI/DS OSPAC REMARQUES**

16605 PP Publicité

SU P

**SECTEUR 7 ECONOMIE**

17005	CT	Adaptation professionnelle métiers de la vente	DI	S	SPE : F2
17010	PP	Adaptation professionnelle métiers de la vente	DI	S	SPE : F2
17015	CT	Communication	DI	P	
17020	CT	Cours commerciaux	DI	OSPC	
17025	PP	Cours commerciaux	DI	OSPC	
17030	CT	Français appliqué	DI	P	
17035	CT	Informatique	DI	OSPC	
17040	CT	Langue des signes	DI	P	
17045	CT	Langue moderne appliquée : Anglais	DI	P	
17050	CT	Langue moderne appliquée : Espagnol	DI	P	
17055	CT	Secrétariat-bureautique	DI	OSPC	
17060	PP	Secrétariat-bureautique	DI	OSPC	
17065	CT	Vente	DI	OSPC	
17070	PP	Vente	DI	OSPC	
17080	CT	Actualité	DS	P	
17085	CT	Communication	DS	OSPC	
17090	CT	Comptabilité	DS	P	
17095	CT	Cours commerciaux	DS	OSPC	
17100	CT	Droit	DS	OSPC	
17105	CT	Français appliqué	DS	P	
17110	CT	Géographie appliquée	DS	P	
17115	CT	Informatique	DS	OSPC	
17120	CT	Informatique : logiciels	DS	P	
17125	CT	Informatique : systèmes	DS	P	
17130	CT	Langue des signes	DS	P	
17135	CT	Langue moderne appliquée : Allemand	DS	OSPC	
17140	CT	Langue moderne appliquée : Anglais	DS	OSPC	
17145	CT	Langue moderne appliquée : Néerlandais	DS	OSPC	
17150	CT	Multimédia	DS	P	
17155	CT	Secrétariat-bureautique	DS	OSPC	
17160	CT	Tourisme	DS	OSPC	
17165	CT	Vente	DS	OSPC	
17170	CTPP	Vente	DS	P	
17175	PP	Communication	DS	OSPC	
17180	PP	Cours commerciaux	DS	OSPC	
17185	PP	Informatique	DS	OSPC	
17190	PP	Secrétariat-bureautique	DS	OSPC	
17195	PP	Tourisme	DS	OSPC	
17200	PP	Vente	DS	OSPC	
17210	CT	Actualités	SU	P	
17215	CT	Administration	SU	P	
17220	CT	AsSUrances	SU	P	
17225	CT	Bibliothécaire	SU	P	
17230	CT	Communication	SU	P	
17235	CT	Comptabilité	SU	P	
17240	CT	Cours commerciaux	SU	P	
17245	CT	Droit	SU	P	
17250	CT	Droit commercial	SU	P	
17255	CT	Droit fiscal	SU	P	
17260	CT	Droit social	SU	P	
17265	CT	Economie générale	SU	P	
17270	CT	Fiscalité	SU	P	
17275	CT	Français appliqué	SU	P	
17280	CT	Géographie appliquée	SU	P	
17285	CT	Histoire appliquée	SU	P	
17290	CT	Informatique	SU	P	
17295	CT	Informatique - logiciels	SU	P	

NumF	Class	Fonction	DI/DS	OSPAC	REMARQUES
17300	CT	Informatique - systèmes	SU	P	
17305	CT	Langue moderne appliquée : Allemand	SU	P	
17310	CT	Langue moderne appliquée : Anglais	SU	P	
17315	CT	Langue moderne appliquée : Néerlandais	SU	P	
17320	CT	Management	SU	P	
17325	CT	Marketing	SU	P	
17330	CT	Relations Publiques	SU	P	
17335	CT	Sciences humaines appliquées	SU	P	
17340	CT	Secrétariat-bureautique	SU	P	
17345	CT	Tourisme	SU	P	
17350	CTPP	Bibilothécaire	SU	P	
17355	PP	Administration	SU	P	
17360	PP	AsSUrances	SU	P	
17365	PP	Bibilothécaire	SU	P	
17370	PP	Communication	SU	P	
17375	PP	Comptabilité	SU	P	
17380	PP	Cours commerciaux	SU	P	
17385	PP	Informatique	SU	P	
17390	PP	Management	SU	P	
17395	PP	Marketing	SU	P	
17400	PP	Secretariat - Bureautique	SU	P	
17405	PP	Tourisme	SU	P	

**SECTEUR 8 SERVICES AUX PERSONNES**

18005	CT	Adaptation professionnelle services aux personnes	DI	S	SPE : F2
18010	PP	Adaptation professionnelle services aux personnes	DI	S	SPE : F2
18015	CT	Bio-esthétique	DI	OSPC	
18020	PP	Bio-esthétique	DI	OSPC	
18025	CT	Coiffure	DI	OSPC	
18030	PP	Coiffure	DI	OSPC	
18035	CT	Coiffure dames	DI	OSPC	
18040	PP	Coiffure dames	DI	OSPC	
18045	CT	Coiffure messieurs	DI	OSPC	
18050	PP	Coiffure messieurs	DI	OSPC	
18055	CT	Diététique	DI	P	
18060	CT	Economie sociale et familiale	DI	OSPC	
18065	CTPP	Economie sociale et familiale	DI	OSPC	
18070	PP	Economie sociale et familiale	DI	P	
18075	CT	Education physique appliquée	DI	OSPC	
18080	CT	Nettoyage industriel	DI	P	
18085	PP	Nettoyage industriel	DI	P	
18090	CT	Pédicurie	DI	P	
18095	PP	Pédicurie	DI	P	
18100	CT	Psychopédagogie	DI	OSPC	
18105	PP	Psychopédagogie	DI	OSPC	
18110	CT	Puéricultrice	DI	OSPC	
18115	PP	Puéricultrice	DI	OSPC	
18120	CT	Sciences sociales appliquées	DI	OSPC	
18125	CT	Soins aux personnes	DI	S	
18130	PP	Soins aux personnes	DI	S	
18135	CT	Soins infirmiers	DI	OSPC	
18140	CTPP	Soins infirmiers	DI	OSPC	
18145	PP	Soins infirmiers	DI	OSPC	
18150	CT	Techniques éducatives	DI	OSPC	
18155	PP	Techniques éducatives	DI	OSPC	
18165	CT	Bio-esthétique	DS	OSPC	
18170	CT	Chirurgie	DS	OP	
18175	CT	Coiffure	DS	OSPC	
18180	CT	Coiffure dames	DS	OSPC	
18185	CT	Coiffure messieurs	DS	OSPC	
18190	CT	Diététique	DS	OSPC	
18195	CT	Economie sociale et familiale	DS	OSPC	
18200	CT	Education physique appliquée	DS	OSPC	
18205	CT	Ergothérapie	DS	OSPC	
18210	CT	Gérontologie	DS	OP	
18215	CT	Gynécologie	DS	OP	
18220	CT	Nettoyage industriel	DS	P	
18225	CT	Pédagogie	DS	P	
18230	CT	Pédiatrie	DS	OP	
18235	CT	Pédicurie	DS	OSPC	
18240	CT	Philosophie appliquée	DS	P	
18245	CT	Podologie	DS	OP	
18250	CT	Psychiatrie	DS	OP	
18255	CT	Psychologie	DS	P	
18260	CT	Psychopédagogie	DS	OSPC	
18265	CT	Puéricultrice	DS	OSPC	
18270	CT	Sciences biomédicales	DS	OP	
18275	CT	Sciences infirmières	DS	OP	
18280	CT	Sciences sociales appliquées	DS	OSPC	
18285	CT	Soins infirmiers	DS	OSPC	
18290	CT	Techniques éducatives	DS	OSPC	
18295	CTPP	Economie sociale et familiale	DS	OSPC	

NumF	Class	Fonction	DI/DS	OSPAC	REMARQUES
18300	CTPP	Soins infirmiers	DS	OSPC	
18305	PP	Bio-esthétique	DS	OSPC	
18310	PP	Chirurgie	DS	OP	
18315	PP	Coiffure	DS	OSPC	
18320	PP	Coiffure dames	DS	OSPC	
18325	PP	Coiffure messieurs	DS	OSPC	
18330	PP	Diététique	DS	OSPC	
18335	PP	Economie sociale et familiale	DS	OSPC	
18340	PP	Ergothérapie	DS	OSPC	
18345	PP	Gérontologie	DS	OP	
18350	PP	Gynécologie	DS	OP	
18355	PP	Nettoyage industriel	DS	P	
18360	PP	Pédiatrie	DS	OP	
18365	PP	Pédicurie	DS	OSPC	
18370	PP	Podologie	DS	OP	
18375	PP	Psychiatrie	DS	OP	
18380	PP	Psychologie	DS	P	
18385	PP	Psychopédagogie	DS	OSPC	
18390	PP	Puéricultrice	DS	OSPC	
18395	PP	Sciences biomédicales	DS	OP	
18400	PP	Sciences infirmières	DS	OP	
18405	PP	Soins infirmiers	DS	OSPC	
18410	PP	Techniques éducatives	DS	OSPC	
18420	CT	Chirurgie	SU	P	
18425	CT	Diététique	SU	P	
18430	CT	Economie sociale et familiale	SU	P	
18435	CT	Educateur	SU	P	
18440	CT	Education musicale appliquée	SU	P	
18445	CT	Ergothérapie	SU	P	
18450	CT	Gérontologie	SU	P	
18455	CT	Gynécologie	SU	P	
18460	CT	Kinésithérapie	SU	P	
18465	CT	Logopédie	SU	P	
18470	CT	Pédiatrie	SU	P	
18475	CT	Philosophie appliquée	SU	P	
18480	CT	Podologie	SU	P	
18485	CT	Psychiatrie	SU	P	
18490	CT	Psychologie	SU	P	
18495	CT	Psychomotricité	SU	P	
18500	CT	Psychopédagogie	SU	P	
18505	CT	Sciences biomédicales	SU	P	
18510	CT	Sciences infirmières	SU	P	
18515	CT	Soins infirmiers	SU	P	
18520	CT	Techniques éducatives	SU	P	
18525	CT	Sciences sociales appliquées	SU	P	
18530	CT	Education physique appliquée	SU	P	
18535	CTPP	Economie sociale et familiale	SU	P	
18540	CTPP	Soins infirmiers	SU	P	
18545	PP	Chirurgie	SU	P	
18550	PP	Diététique	SU	P	
18555	PP	Educateur	SU	P	
18560	PP	Ergothérapie	SU	P	
18565	PP	Gérontologie	SU	P	
18570	PP	Gynécologie	SU	P	
18575	PP	Kinésithérapie	SU	P	
18580	PP	Logopède	SU	P	
18585	PP	Pédiatrie	SU	P	
18590	PP	Pédicurie	SU	P	
18595	PP	Podologie	SU	P	
18600	PP	Psychiatrie	SU	P	

NumF	Class	Fonction	DI/DS	OSPAC	REMARQUES
18605	PPM	Psychologie	SU	P	
18610	PP	Psychomotricité	SU	P	
18615	PPM	Psychopédagogie	SU	P	
18620	PP	Puéricultrice	SU	P	
18625	PP	Sciences biomédicales	SU	P	
18630	PP	Sciences infirmières	SU	P	
18635	PP	Soins infirmiers	SU	P	
18640	PP	Techniques éducatives	SU	P	

## SECTEUR 9 SCIENCES APPLIQUEES

19005	CT	Aquariologie	DI	P
19010	PP	Aquariologie	DI	P
19015	CT	Biologie appliquée	DI	OSPC
19020	CT	Chimie appliquée	DI	OSPC
19025	CT	Environnement	DI	OSPC
19030	PP	Environnement	DI	OSPC
19035	CT	Mathématique appliquée	DI	OSPC
19040	CT	Optique	DI	OPC
19045	PP	Optique	DI	OPC
19050	CT	Physique appliquée	DI	OSPC
19055	CT	Prothèse dentaire	DI	OPC
19060	PP	Prothèse dentaire	DI	OPC
19065	CT	Sciences appliquées	DI	OSPC
19070	CT	Sports spécifiques	DI	OSPC
19080	CT	Agro-alimentaire	DS	OSPC
19085	CT	Aquariologie	DS	P
19090	CT	Biologie appliquée	DS	OSPC
19095	CT	Chimie appliquée	DS	OSPC
19100	CT	Chimie industrielle	DS	OSPC
19105	CT	Contactologie	DS	P
19110	CT	Environnement	DS	OSPC
19115	CT	Mathématique appliquée	DS	OSPC
19120	CT	Optique	DS	OPC
19125	CT	Pharmacie	DS	OPC
19130	CT	Physique appliquée	DS	OSPC
19135	CT	Prothèse dentaire	DS	OPC
19140	CT	Sciences appliquées	DS	OSPC
19145	CT	Sports spécifiques	DS	OSPC
19150	PP	Aquariologie	DS	P
19155	PP	Contactologie	DS	P
19160	PP	Environnement	DS	OSPC
19165	PP	Optique	DS	OPC
19170	PP	Pharmacie	DS	OPC
19175	PP	Prothèse dentaire	DS	OPC
19185	CT	Biochimie	SU	P
19190	CT	Biologie appliquée	SU	P
19195	CT	Chimie appliquée	SU	P
19200	CT	Chimie industrielle	SU	P
19205	CT	Environnement	SU	P
19210	CT	Mathématique appliquées	SU	P
19215	CT	Optique	SU	P
19220	CT	Pharmacie	SU	P
19225	CT	Physique appliquée	SU	P
19230	CT	Prothèse dentaire	SU	P
19235	CT	Sciences appliquées	SU	P
19240	PP	Environnement	SU	P
19245	PP	Optique	SU	P
19250	PP	Pharmacie	SU	P
19255	PP	Prothèse dentaire	SU	P

## FONCTIONS NON CHARGE DE COURS

5005	NCC	Directeur / Préfet	DS	OSPC
5010	NCC	Directeur DI	DI	OSC
5015	NCC	Directeur SU	SU	P
5020	NCC	Chef de travaux d'atelier		OSC
5025	NCC	Sous-directeur / Proviseur	DS	OSPC
5030	NCC	Sous-directeur DI	DI	OSC
5035	NCC	Sous-directeur SU	SU	P
5040	NCC	Chef d'atelier		OSPC
5045	NCC	Coordonateur CEFA		C
5050	NCC	Accompagnateur CEFA au DI	DI	C
5055	NCC	Accompagnateur CEFA au DS	DS	C
5065	NCC	Educateur-Econome		OSPC
5070	NCC	Secrétaire de direction		OSPC
5075	NCC	Secrétaire-bibliothécaire		OSC
5080	NCC	Surveillant-Educateur		OSPC
5090	NCC	Commis-dactylo		OSPC
5095	NCC	Rédacteur		OSPC
5105	NCC	Assistant social		OSC
5110	NCC	Logopède		S
5115	NCC	Kinésithérapeute		S
5120	NCC	Puéricultrice		S
5125	NCC	Infirmier(ère)		S
5130	NCC	Psychologue		S



**ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT**

7100	CA	Arts plastiques - Formation pluridisciplinaire	AHR	A
7101	CA	Histoire de l'art et esthétique	AHR	A
7110	CA	Métiers d'art - Ferronnerie	AHR	A
7111	CA	Métiers d'art - Ebénisterie	AHR	A
7112	CA	Métiers d'art - Art du livre	AHR	A
7113	CA	Métiers d'art - Joaillerie-Bijouterie	AHR	A
7114	CA	Métiers d'art - Vitrail	AHR	A
7115	CA	Métiers d'art - Conservation et restauration d'œuvres et d'objets d'art	AHR	A
7120	CA	Recherches graphiques et picturale - Dessin	AHR	A
7121	CA	Recherches graphiques et picturale - Peinture	AHR	A
7122	CA	Recherches graphiques et picturale - Illustration et bande dessinée	AHR	A
7123	CA	Recherches graphiques et picturale - Publicité et communication visuelle	AHR	A
7124	CA	Recherches graphiques et picturale - Infographie	AHR	A
7130	CA	Image imprimée - Gravure	AHR	A
7131	CA	Image imprimée - Lithographie	AHR	A
7132	CA	Image imprimée - Sérigraphie	AHR	A
7133	CA	Image imprimée - Photographie	AHR	A
7134	CA	Image imprimée - Cinéma d'animation	AHR	A
7135	CA	Image imprimée - Cinégraphie, Vidéographie et technique son	AHR	A
7136	CA	Image imprimée - Infographie	AHR	A
7140	CA	Aménagement - Décoration	AHR	A
7141	CA	Aménagement - Ensemblier – décorateur	AHR	A
7142	CA	Aménagement - Scénographie	AHR	A
7150	CA	Création textile - Tapisserie	AHR	A
7151	CA	Création textile - Tissage	AHR	A
7152	CA	Création textile - TisSU imprimé	AHR	A
7153	CA	Création textile - Création de costumes/décors/masques	AHR	A
7154	CA	Création textile - Dentelle	AHR	A
7160	CA	Arts monumentaux - Peinture monumentale	AHR	A
7161	CA	Arts monumentaux - Sculpture monumentale	AHR	A
7162	CA	Volumes - Sculpture	AHR	A
7163	CA	Volumes - Céramique sculpturale	AHR	A
7170	CA	Art du feu - Poterie	AHR	A
7171	CA	Art du feu - Céramique	AHR	A
7172	CA	Art du feu - Céramique sculpturale	AHR	A
7173	CA	Art du feu - Métal	AHR	A
7174	CA	Art du feu - Art du verre	AHR	A
7180	CA	Techniques artistiques - Dessin d'architecture et maquettisme	AHR	A
7181	CA	Techniques artistiques - Dessin technique	AHR	A
7182	CA	Techniques artistiques - Technologie de la photographie	AHR	A
7183	CA	Techniques artistiques - Technologie du verre	AHR	A
7184	CA	Techniques artistiques - Technologie des métaux	AHR	A
7185	CA	Techniques artistiques - Technologie de la terre et des émaux	AHR	A
7200	CA	Art Lyrique	AHR	A
7201	CA	Chant d'ensemble	AHR	A
7202	CA	Domaine musical : Accompagnement à l'orgue	AHR	A
7203	CA	Domaine musical : Accompagnement au Clavecin	AHR	A
7204	CA	Domaine musical : Accompagnement au piano	AHR	A
7205	CA	Ecriture musicale - analyse	AHR	A
7206	CA	Ensemble instrumental	AHR	A

NumF	Class	Fonction	DI/DS	OSPAC	REMARQUES
7207	CA	Expression corporelle - musique	AHR	A	
7208	CA	Formation générale Jazz	AHR	A	
7210	CA	Formation instrumentale et d'ensemble Jazz	AHR	A	
7211	CA	Formation musicale	AHR	A	
7212	CA	Formation vocale/ Chant et Musique de chambre vocale	AHR	A	
7213	CA	Histoire de la musique - analyse	AHR	A	
7214	CA	Lecture à vue/Transposition	AHR	A	
7215	CA	Musique de chambre instrumentale	AHR	A	
7216	CA	Rythmique	AHR	A	
7230	CA	Instruments classiques - Accordéon	AHR	A	
7231	CA	Instruments classiques - Basson	AHR	A	
7232	CA	Instruments classiques - Clarinette et Saxophone	AHR	A	
7233	CA	Instruments classiques - Clavecin et Claviers	AHR	A	
7234	CA	Instruments classiques - Contrebasse	AHR	A	
7235	CA	Instruments classiques - Cor et Trompe de chasse	AHR	A	
7236	CA	Instruments classiques - Flûte traversière et Piccolo	AHR	A	
7237	CA	Instruments classiques - Guitare et guitare d'accompagnement	AHR	A	
7238	CA	Instruments classiques - Harpe	AHR	A	
7239	CA	Instruments classiques - Hautbois et Cor anglais	AHR	A	
7240	CA	Instruments classiques - Orgue et Claviers	AHR	A	
7241	CA	Instruments classiques - Percussions	AHR	A	
7242	CA	Instruments classiques - Piano et Claviers	AHR	A	
7243	CA	Instruments classiques - Trombone et Tuba	AHR	A	
7244	CA	Instruments classiques - Trompette	AHR	A	
7245	CA	Instruments classiques - Violon et Alto	AHR	A	
7246	CA	Instruments classiques - Violoncelle.	AHR	A	
7260	CA	Instruments anciens - Clavecin	AHR	A	
7261	CA	Instruments anciens - Cornemuse et musette	AHR	A	
7262	CA	Instruments anciens - Flûte à bec	AHR	A	
7263	CA	Instruments anciens - Hautbois	AHR	A	
7264	CA	Instruments anciens - Luth et mandoline	AHR	A	
7265	CA	Instruments anciens - Traverso	AHR	A	
7266	CA	Instruments anciens - Viole de gambe	AHR	A	
7267	CA	Instruments anciens - Violon baroque	AHR	A	
7301	CA	Art de la parole : Accompagnement à l'orgue	AHR	A	
7302	CA	Art de la parole : Accompagnement au Clavecin	AHR	A	
7303	CA	Art de la parole : Accompagnement au piano	AHR	A	
7304	CA	Art dramatique	AHR	A	
7305	CA	Diction - Déclamation	AHR	A	
7306	CA	Histoire de la littérature et Histoire du théâtre	AHR	A	
7307	CA	Expression corporelle - art de la parole	AHR	A	
7400	CA	Accompagnement des cours de Danse contemporaine et de Danse Jazz	AHR	A	
7401	CA	Accompagnement au piano du cours de Danse classique	AHR	A	
7402	CA	Danse classique	AHR	A	
7403	CA	Danse contemporaine	AHR	A	
7404	CA	Danse Jazz	AHR	A	
7500	NCC	SURveillant éducateur	AHR	A	
7600	NCC	Sous-Directeur AHR	AHR	A	
7700	NCC	Directeur AHR	AHR	A	

P O	Dénomination	Rue	N°	Code postal	Localité	Code INS	Commune
366	COMITE SCOLAIRE DE L'ECOLE SAINT- GREGOIRE	Boulevard du Roi Albert	169	7500	TOURNAI	57081	TOURNAI

N° FASE	CES	ZONE	OSPAC	Dénomination	Rue	N°	Code postal	Localité	Code INS	Commune	TEL	FAX
1718	0	0	A	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE SAINT-GREGOIRE Rue des Jésuites 28 7500 TOURNAI	ACADEMIE DE MUSIQUE SAINT-GREGOIRE Rue des Jésuites	28	7500	TOURNAI	57081	TOURNAI	069-22 41 33	

E MAIL	DIRECTION			CARACTERE	CONFESSION	RESEAU
ec001718@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Stéphane	DETOURNAY	Confessionnel	Catholique	Libre confessionnel

P O	Dénomination	Rue	N°	Code p	Localité	Code IN	Commune
120	ACADEMIE DE WAREMME A.S.B.L.	Rue Charles Lejeune	4	4300	WAREMME	64074	WAREMME
121	ACADEMIE DE MUSIQUE CESAR FRANCK A.S.B.L.	Rue des Récollets	1	4600	WISE	62108	WISE
122	ACADEMIE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE LA BOTTE DU HAINAUT	Grand Rue	51 A	6470	RANCE	56088	SIVRY-RANCE
123	ACADEMIE GRETY A.S.B.L.	Boulevard de la Constitution	81	4020	LIEGE	62063	LIEGE
124	ACADEMIE MUSICALE ET ARTISTIQUE DE SAINT-NICOLAS	Rue des Botresses	2	4420	MONTEGNEE	62093	SAINT-NICOLAS
483	CONSERVATOIRE DE MUSIQUE	Quai d'Arona	5	4500	HUY	61031	HUY
801	ASBL ACADEMIE DE CHENEE	Rue de l'Eglise	3	4032	CHENEE	62063	LIEGE
1009	A.S.B.L. ACADEMIE DE MUSIQUE OURTHE-VESDRE-AMBLEVE	Rue Marsale	10	4920	SOUGNE-REMOUCHAMPS	62009	AYWAILLE
1313	COMMUN. EDUC. DE L'INST. DE RYTHMIQUE JAQUES-DALCROZE DE BELGIQUE A.S.B.L.	Rue Henri Wafelaerts	53	1060	BRUXELLES	21013	SAINT-GILLES

N° FASE	CES	ZONE		OSPAC	Dénomination	Rue	N°	Code	Localité	Code IN	Commune
2422	0	1	(A) ACADEMIE DE WAREMME A.S.B.L. Rue Charles Lejeune 4 4300 WAREMME	A	ACADEMIE DE WAREMME A.S.B.L.	Rue Charles Lejeune	4	4300	WAREMME	64074	WAREMME
2180	0	1	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE CESAR FRANCK A VISE Rue de la Chinstrée 2A 4600 VISE	A	ACADEMIE DE MUSIQUE CESAR FRANCK A VISE	Rue de la Chinstrée	2A	4600	WISE	62108	WISE
1608	0	1	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE LA BOTTE DU HAINAUT Grand Rue 51A 6470 SIVRY-RANCE	A	ACADEMIE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE LA BOTTE DU HAINAUT	Grand Rue	51A	6470	RANCE	56088	SIVRY-RANCE
2067	0	1	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE GRETRY Bld de la Constitution 81 4020 LIEGE	A	ACADEMIE DE MUSIQUE GRETRY	Bld de la Constitution	81	4020	LIEGE	62063	LIEGE
2110	0	1	(A) ACADEMIE MUSICALE ET ARTISTIQUE DE SAINT-NICOLAS Rue des Botresses 2 4420 SAINT-NICOLAS	A	ACADEMIE MUSICALE ET ARTISTIQUE DE SAINT-NICOLAS	Rue des Botresses	2	4420	MONTEGNEE	62093	SAINT-NICOLAS
1785	0	1	(A) CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE HUY Quai d'Arona 5 4500 HUY	A	CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE HUY	Quai d'Arona	5	4500	HUY	61031	HUY
1993	0	1	(A) ACADEMIE DE CHENEERue de l'Eglise 34032 LIEGE	A	ACADEMIE DE CHENEE	Rue de l'Eglise	3	4032	CHENEE	62063	LIEGE
1841	0	1	(A) ACADEMIE DE MUSIQUE OURTHE-VESDRE-AMBLEVE Rue Marsale 10 4920 AYWAILLE	A	ACADEMIE DE MUSIQUE OURTHE-VESDRE-AMBLEVE	Rue Marsale	10	4920	SOUGNE-REMOUCHAMPS	62009	AYWAILLE
380	0	1	(A) INSTITUT DE RYTHMIQUE JAQUES-DALCROZE DE BELGIQUE Rue Henri Wafelaerts 53 1060 SAINT-GILLES	A	INSTITUT DE RYTHMIQUE JAQUES-DALCROZE DE BELGIQUE	Rue Henri Wafelaerts	53	1060	BRUXELLES	21013	SAINT-GILLES

TEL	FAX	E MAIL	DIRECTION			CARACTERE	CONFESSION	RESEAU
019-32 77 50	019-33 02 23	ec002422@adm.cfwb.be	MADAME	Claire	LECOQ	Non confessionnel	Non pertinent	Libre non confessionnel
04-379 38 25	04-379 84 69	ec002180@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Philippe	LEHAEN	Non confessionnel	Non pertinent	Libre non confessionnel
060-41 23 57	060-41 28 24	ec001608@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Dominique	COSAERT	Non confessionnel	Non pertinent	Libre non confessionnel
04-342 61 60	04-342 03 06	ec002067@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Guy	ZUINEN	Non confessionnel	Non pertinent	Libre non confessionnel
04-247 80 80	04-247 80 81	ec002110@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Joël	HURARD	Non confessionnel	Non pertinent	Libre non confessionnel
085-21 32 31	085-21 32 31	ec001785@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Christian	LALUNE	Non confessionnel	Non pertinent	Libre non confessionnel
04-365 12 14	04-365 12 14	ec001993@adm.cfwb.be	MONSIEUR	David	GLUCKMANN	Non confessionnel	Non pertinent	Libre non confessionnel
04-384 60 11	04-384 75 49	ec001841@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Robert	ORTMAN	Non confessionnel	Non pertinent	Libre non confessionnel
02-537 47 93	02-648 20 64	ec000380@adm.cfwb.be	MONSIEUR	Pierre	KOLP	Non confessionnel	Non pertinent	Libre non confessionnel



P O	Dénomination	Rue	N°	Code postal	Localité	Code INS	Commune
545	ECOLE INDUSTRIELLE COMMERCIALE ET DE SAUVETAGE	Rue du Collège	27	5060	TAMINES	92137	SAMBREVILLE
35	A.S.B.L. COLLEGE TECHNIQUE "AUMONIER DU TRAVAIL"	Grand'rue	185	6000	CHARLEROI	52011	CHARLEROI
626	A.S.B.L. E.P.H.E.C.	Avenue Konrad Adenauer	3	1200	BRUXELLES	21018	WOLUWE-SAINTE-LAMBERT
876	A.S.B.L. INSTITUT LIBRE LUXEMBOURGEOIS D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE	PIERRARD	112	6760	VIRTON	85045	VIRTON
140	A.S.B.L. INSTITUT TECHNIQUE CARDINAL MERCIER - NOTRE-DAME DU SACRE-COEUR	Boulevard Lambertmont	17	1030	BRUXELLES	21015	SCHAERBEEK
131	ASSOC. POUR L'AIDE ET LE DEVELOP. DES COURS DE PROM. SOC. DE HESBAYE A.S.B.L.	Rue de Crehen	1	4280	HANNUT	64034	HANNUT
147	C.P.F.B. - ENSEIGNEMENT LIBRE DE PROMOTION SOCIALE A.S.B.L.	Rue des Wallons	6	1348	LOUVAIN-LA-NEUVE	25121	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE
144	C.E.F.M.-CENTRE D'ECOLES DE PROM. SOC. ET DE FORM. SOCIO-PROF. DE VIE FEMININE A.S.B.L.	Rue de la Poste	111	1030	BRUXELLES	21015	SCHAERBEEK
144	C.E.F.M.-CENTRE D'ECOLES DE PROM. SOC. ET DE FORM. SOCIO-PROF. DE VIE FEMININE A.S.B.L.	Rue de la Poste	111	1030	BRUXELLES	21015	SCHAERBEEK
144	C.E.F.M.-CENTRE D'ECOLES DE PROM. SOC. ET DE FORM. SOCIO-PROF. DE VIE FEMININE A.S.B.L.	Rue de la Poste	111	1030	BRUXELLES	21015	SCHAERBEEK
144	C.E.F.M.-CENTRE D'ECOLES DE PROM. SOC. ET DE FORM. SOCIO-PROF. DE VIE FEMININE A.S.B.L.	Rue de la Poste	111	1030	BRUXELLES	21015	SCHAERBEEK
1381	CENTRE D'ENSEIGNEMENT SAINT-LAURENT LIEGE	Rue Saint-Laurent	29	4000	LIEGE	62063	LIEGE
163	CENTRE DE FORMATION ET DE PROMOTION SOCIALE	Rue Sainte-Thérèse	47	6560	ERQUELINNES	56022	ERQUELINNES
164	CENTRE DE FORMATION POUR EDUCATEURS	Rue de Courcelles	10	6044	ROUX	52011	CHARLEROI

N° FASE	CES	ZONE	OSPAC	Dénomination	Rue	N°	Code postal	Localité	Code INS	Commune
3053	0	6	P	(P) ECOLE INDUSTRIELLE COMMERCIALE ET DE SAUVETAGE Rue du Collège 27 5060 SAMBREVILLE		27	5060	TAMINES	92137	SAMBREVILLE
918	0	10	P	(P) COLLEGE TECHNIQUE "AUMONIER DU TRAVAIL" Grand'rue 185 6000 CHARLEROI		185	6000	CHARLEROI	52011	CHARLEROI
3233	0	1	P	(P) E.P.H.E.C. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE PROMOTION SOCIALE Avenue Konrad Adenauer 3 1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT		3	1200	BRUXELLES	21018	WOLUWE-SAINT-LAMBERT
2764	0	7	P	(P) INSTITUT LIBRE LUXEMBOURGEOIS D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE ARTS ET METIERS PIERRARD PIERRARD 112 6760 VIRTON		112	6760	VIRTON	85045	VIRTON
3146	0	1	P	(P) INSTITUT TECHNIQUE SUPERIEUR CARDINAL MERCIER ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE Boulevard Lambermont 17 1030 SCHAERBEEK		17	1030	BRUXELLES	21015	SCHAERBEEK
2398	0	4	P	(P) COURS DE PROMOTION SOCIALE DE HESBAYE Rue de Crehen 1 4280 HANNUT		1	4280	HANNUT	64034	HANNUT
3179	0	2	P	(P) CENTRE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE PROMOTION ET DE FORMATION CONTINUEE EN BRABANT WALLON Rue des Wallons 6 1348 OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE		6	1348	LOUVAIN-LA-NEUVE	25121	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE
987	0	10	P	(P) COURS PROFESSIONNELS POUR ADULTES Boulevard Joseph Tirou 167 6000 CHARLEROI		167	6000	CHARLEROI	52011	CHARLEROI
440	0	1	P	(P) CENTRE DE FORMATION CULTURELLE ET SOCIALE Rue de la Poste 111 1030 SCHAERBEEK		111	1030	BRUXELLES	21015	SCHAERBEEK
2052	0	4	P	(P) ECOLE "PLURI-ELLES" Rue de Pitteurs 23 4020 LIEGE		23	4020	LIEGE	62063	LIEGE
1221	0	9	P	(P) ECOLE DE PROMOTION SOCIALE "VIE FEMININE" Rue des Canonniers 1 7000 MONS		1	7000	MONS	53053	MONS
2021	0	4	P	(P) INSTITUT SAINT-LAURENT PROMOTION SOCIALE Rue Saint-Laurent 33 4000 LIEGE		33	4000	LIEGE	62063	LIEGE
1539	0	10	P	(P) ECOLE DES ARTS ET METIERS PROMOTION SOCIALE Rue Sainte-Thérèse 47 6560 ERQUELINNES		47	6560	ERQUELINNES	56022	ERQUELINNES
979	0	10	P	(P) CENTRE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR POUR ADULTES Rue de Courcelles 10 6044 CHARLEROI		10	6044	ROUX	52011	CHARLEROI

TEL	FAX	E MAIL	DIRECTION			CARACTERE	CONFESSION	RESEAU	Date Fermeture
071-77 82 02	071-77 82 02	ec003053@adm.cfwb.be	MONSIEUR	MICHEL	PARENT	Confessionnel	CATHOLIQUE	Libre confessionnel	
071-285.904	071-41 01 04	ec000918@adm.cfwb.be	MONSIEUR	ANDRE	LIMBORT-LANGENDRIES	Confessionnel	CATHOLIQUE	Libre confessionnel	
02-775 97 01	02-775 97 03	ec003233@adm.cfwb.be	MONSIEUR	GUY	POULAERT	Confessionnel	CATHOLIQUE	Libre confessionnel	
063-58 89 30	080-21 50 67	ec002764@adm.cfwb.be	MONSIEUR	ELIE	DEBLIRE	Confessionnel	CATHOLIQUE	Libre confessionnel	
02-240.73.02	02-215 14 78	ec003146@adm.cfwb.be	MONSIEUR	FRANCOIS	DE CROM	Confessionnel	CATHOLIQUE	Libre confessionnel	
019-51 94 58	019-51 48 47	ec002398@adm.cfwb.be	MONSIEUR	DANIEL	DONEUX	Confessionnel	CATHOLIQUE	Libre confessionnel	
010-47 82 49	010-47 82 46	ec003179@adm.cfwb.be	MONSIEUR	BENOIT	BLANPAIN	Confessionnel	CATHOLIQUE	Libre confessionnel	
071-30 22 17	071-79 62 60	ec000987@adm.cfwb.be	MADAME	PAULETTE	ELOY	Confessionnel	CATHOLIQUE	Libre confessionnel	
02-227 13 35	02-223 04 42	ec000440@adm.cfwb.be	MADAME	CORNELIA	MINGELS	Confessionnel	CATHOLIQUE	Libre confessionnel	
04-232 20 66	04-232 20 66	ec002052@adm.cfwb.be	MADAME	BRIGITTE	DELLICOUR	Confessionnel	CATHOLIQUE	Libre confessionnel	
065-36 14 49	065-88 50 42	ec001221@adm.cfwb.be	MADAME	CHANTAL	CHARLES	Confessionnel	CATHOLIQUE	Libre confessionnel	
04-223 11 31	04-223 26 84	ec002021@adm.cfwb.be	MONSIEUR	NICOLAS	RENSONNET	Confessionnel	CATHOLIQUE	Libre confessionnel	
071-55 62 21	071-59 83 70	ec001539@adm.cfwb.be	MONSIEUR	DANIEL	BOUILLON	Confessionnel	CATHOLIQUE	Libre confessionnel	
071-45 11 08	071-45 53 63	ec000979@adm.cfwb.be	MONSIEUR	STEPHANE	HEUGENS	Confessionnel	CATHOLIQUE	Libre confessionnel	

165	CENTRE DE FORMATION POUR LES SECTEURS INFIRMIER ET DE SANTE DE L'A.C.N.	Avenue Hippocrate	91	1200	BRUXELLES	21018	WOLUWE-SAINTE-LAMBERT
166	CENTRE DE PROMOTION SOCIALE POUR EDUCATEURS	Rue des Fortifications	25	4030	GRIVEGNEE	62063	LIEGE
185	CENTRE SCOLAIRE DON BOSCO A VERVIERS	Rue des Alliés	64	4800	VERVIERS	63079	VERVIERS
246	COLLEGE TECHNIQUE SAINT-HENRI	Avenue Royale	50	7700	MOUSCRON	54007	MOUSCRON
485	COURS PROFESSIONNELS LIBRES DE PROMOTION SOCIALE A.S.B.L.	Chaussée Churchill	10	4420	MONTEGNEE	62093	SAINT-NICOLAS
291	COMITE ORGANISATEUR DE L'INSTITUT REINE ASTRID DE MONS	Avenue Reine Astrid	9	7000	MONS	53053	MONS
296	COMITE ORGANISATEUR DE L'INSTITUT SAINT-LUC DE LIEGE	Rue Sainte-Marie	26	4000	LIEGE	62063	LIEGE
1379	COMITE ORGANISATEUR DES INSTITUTS SAINT-LUC A SAINT-GILLES	Rue d'Irlande	57	1060	BRUXELLES	21013	SAINT-GILLES
812	I.L.F.O.P.	Rue des Carmes	12	5000	NAMUR	92094	NAMUR
914	INSTITUT SAINT-HENRI A.S.B.L.	Rue du Commerce	21	7780	COMINES-WARNETON	54010	COMINES-WARNETON
957	INSTITUT SUPERIEUR D'URBANISME ET DE RENOVATION URBAINE	Rue de la Victoire	177	1060	BRUXELLES	21013	SAINT-GILLES
965	INSTITUT TECHNIQUE DE NAMUR - COMITE ORGANISATEUR	Rue Asty-Moulin	60	5000	NAMUR	92094	NAMUR
836	LES AUMONIERES DU TRAVAIL A.S.B.L.	Rue de Caraman	13	7300	BOUSSU	53014	BOUSSU
291	COMITE ORGANISATEUR DE L'INSTITUT REINE ASTRID DE MONS	Avenue Reine Astrid	9	7000	MONS	53053	MONS
879	INSTITUT MARIE-JOSE	Thier de la Fontaine	71	4000	LIEGE	62063	LIEGE
1345	HAUTE ECOLE E.P.H.E.C.	Avenue Konrad Adenauer	3	1200	BRUXELLES	21018	WOLUWE-SAINTE-LAMBERT

521	0	1	(P) CENTRE DE FORMATION POUR LES SECTEURS INFIRMIER ET DE SANTE DE L'A.C.N. Avenue Hippocrate 91 1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT	P	CENTRE DE FORMATION POUR LES SECTEURS INFIRMIER ET DE SANTE DE L'A.C.N.	Avenue Hippocrate	91	1200	BRUXELLES	21018	WOLUWE-SAINT-LAMBERT
2051	0	4	(P) COURS POUR EDUCATEURS EN FONCTION Rue des Fortifications 25 4030 LIEGE	P	COURS POUR EDUCATEURS EN FONCTION	Rue des Fortifications	25	4030	GRIVEGNEE	62063	LIEGE
2345	0	4	(P) INSTITUT DON BOSCO PROMOTION SOCIALE Rue des Raines 72 4800 VERVIERS	P	INSTITUT DON BOSCO PROMOTION SOCIALE	Rue des Raines	72	4800	VERVIERS	63079	VERVIERS
1343	0	8	(P) COLLEGE TECHNIQUE SAINT-HENRI Avenue Royale 50 7700 MOUSCRON	P	COLLEGE TECHNIQUE SAINT-HENRI	Avenue Royale	50	7700	MOUSCRON	54007	MOUSCRON
2102	0	4	(P) COURS PROFESSIONNELS LIBRES DE PROMOTION SOCIALE ECOLE REINE ASTRID Chaussée Churchill 10 4420 SAINT-NICOLAS	P	COURS PROFESSIONNELS LIBRES DE PROMOTION SOCIALE ECOLE REINE ASTRID	Chaussée Churchill	10	4420	MONTEGNEE	62093	SAINT-NICOLAS
1217	0	9	(P) INSTITUT REINE ASTRID - I.R.A.M. Avenue Reine Astrid 9 7000 MONS	P	INSTITUT REINE ASTRID - I.R.A.M.	Avenue Reine Astrid	9	7000	MONS	53053	MONS
2015	0	4	(P) COURS DE PROMOTION SOCIALE SAINT-LUC Rue Louvrex 111 4000 LIEGE	P	COURS DE PROMOTION SOCIALE SAINT-LUC	Rue Louvrex	111	4000	LIEGE	62063	LIEGE
371	0	1	(P) ECOLE DE PROMOTION SOCIALE SAINT-LUC Rue d'Irlande 57 1060 SAINT-GILLES	P	ECOLE DE PROMOTION SOCIALE SAINT-LUC	Rue d'Irlande	57	1060	BRUXELLES	21013	SAINT-GILLES
3147	0	6	(P) INSTITUT LIBRE DE FORMATION PERMANENTE Rue des Carmes 12 5000 NAMUR	P	INSTITUT LIBRE DE FORMATION PERMANENTE	Rue des Carmes	12	5000	NAMUR	92094	NAMUR
1313	0	8	(P) INSTITUT SAINT-HENRI - ECOLE TECHNIQUE COMMERCIALE ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE Rue du Commerce 21 7780 COMINES-WARNETON	P	INSTITUT SAINT-HENRI - ECOLE TECHNIQUE COMMERCIALE ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE	Rue du Commerce	21	7780	COMINES-WARNETON	54010	COMINES-WARNETON
3193	0	1	(P) INSTITUT SUPERIEUR D'URBANISME ET DE RENOVATION URBAINE I.S.U.R.U. Rue de la Victoire 177 1060 SAINT-GILLES	P	INSTITUT SUPERIEUR D'URBANISME ET DE RENOVATION URBAINE I.S.U.R.U.	Rue de la Victoire	177	1060	BRUXELLES	21013	SAINT-GILLES
3000	0	6	(P) INSTITUT TECHNIQUE DE PROMOTION SOCIALE Rue Asty-Moulin 60 5000 NAMUR	P	INSTITUT TECHNIQUE DE PROMOTION SOCIALE	Rue Asty-Moulin	60	5000	NAMUR	92094	NAMUR
3225	0	9	(P) INSTITUT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL DU BORINAGE LES AUMONIERES DU TRAVAIL Rue de Caraman 13 7300 BOUSSU	P	INSTITUT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL DU BORINAGE LES AUMONIERES DU TRAVAIL	Rue de Caraman	13	7300	BOUSSU	53014	BOUSSU
1234	0	9	(P) INSTITUT REINE ASTRID ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE PROMOTION SOCIALE Avenue Reine Astrid 9 7000 MONS	P	INSTITUT REINE ASTRID ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE PROMOTION SOCIALE	Avenue Reine Astrid	9	7000	MONS	53053	MONS
2072	0	4	(P) INSTITUT MARIE-JOSE Thier de la Fontaine 71 4000 LIEGE	P	INSTITUT MARIE-JOSE	Thier de la Fontaine	71	4000	LIEGE	62063	LIEGE
530	0	1	(P) HAUTE ECOLE E.P.H.E.C ECOLE PRATIQUE DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES Avenue Konrad Adenauer 3 1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT	P	HAUTE ECOLE E.P.H.E.C ECOLE PRATIQUE DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES	Avenue Konrad Adenauer	3	1200	BRUXELLES	21018	WOLUWE-SAINT-LAMBERT

02-762 34 45	02-762 50 56	ec000521@adm.cfwb.be	MADAME	JACQUELINE	FAFCHAMPS	Confessionnel	CATHOLIQUE	Libre confessionnel	
04-343 00 54	04-343 21 40	ec002051@adm.cfwb.be	MADAME	AGNES	BALSACQ	Confessionnel	CATHOLIQUE	Libre confessionnel	
087-30 01 87	087-35 19 12	ec002345@adm.cfwb.be	MADEMOISELLE	CARINE	GOHY	Confessionnel	CATHOLIQUE	Libre confessionnel	
056-85 57 00	056-85 57 09	ec001343@adm.cfwb.be	MONSIEUR	DANIEL	VAN INGELGEM	Confessionnel	CATHOLIQUE	Libre confessionnel	
04-247 16 35	04-246 51 54	ec002102@adm.cfwb.be	MADAME	GHISLAINE	BECKERS	Confessionnel	CATHOLIQUE	Libre confessionnel	
065-35 21 76	065-35 21 76	ec001217@adm.cfwb.be	MADAME	MARIE-THERESE	LERNOULD	Confessionnel	CATHOLIQUE	Libre confessionnel	
04-223 06 12	04-223 39 68	ec002015@adm.cfwb.be	MONSIEUR	HUBERT	GUEUR	Confessionnel	CATHOLIQUE	Libre confessionnel	
02-537 36 45		ec000371@adm.cfwb.be	MONSIEUR	DIDIER	BOURLON	Confessionnel	CATHOLIQUE	Libre confessionnel	
081-25 37 89	081-25 37 89	ec003147@adm.cfwb.be	MONSIEUR	JOSEPH	PIRSON	Confessionnel	CATHOLIQUE	Libre confessionnel	
056-55 43 09	056-55 68 47	ec001313@adm.cfwb.be	MONSIEUR	GILBERT	DELEU	Confessionnel	CATHOLIQUE	Libre confessionnel	
02-537 34 96		ec003193@adm.cfwb.be	MONSIEUR	JEAN-CLAUDE	DE BRAUWER	Confessionnel	CATHOLIQUE	Libre confessionnel	
081-72 90 60	081-72 90 61	ec003000@adm.cfwb.be	MONSIEUR	THIERRY	THIRIONET	Confessionnel	CATHOLIQUE	Libre confessionnel	
065-76 61 40	065-76 61 40	ec003225@adm.cfwb.be	MONSIEUR	RICHARD	BERTRAND	Confessionnel	CATHOLIQUE	Libre confessionnel	
			MONSIEUR	GILBERT	PRZYBYSZEWSKI	Confessionnel	CATHOLIQUE	Libre confessionnel	1/09/1997
			MONSIEUR	JEAN-MARIE	MARTIN	Confessionnel	CATHOLIQUE	Libre confessionnel	1/09/1998
02-772 65 75	02-772 66 21	ec000530@adm.cfwb.be	MONSIEUR	ALAIN	GILBERT	Confessionnel	CATHOLIQUE	Libre confessionnel	23/02/2005

P O	Dénomination	Rue	N°	Code postal	Localité	Code IN	Commune
798	ECOLE DE PROM. SOCIALE ET DE FORM. CONTINUE DES F.P.S. DE WAREMME	Rue de Huy	28 C	4300	WAREMME	64074	WAREMME
1385	ECOLE DE PROM. SOCIALE ET DE FORM. CONTINUE DES F.P.S. DE HANNUT	Rue de Huy	28 C	4300	WAREMME	64074	WAREMME
128	ANCIENS DIPLOMES DU C.E.S.O.A	Boulevard Léopold II	43	1080	BRUXELLES	21012	MOLENBEEK-SAINTE-JEAN
137	ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES OPTICIENS DE BELGIQUE	Rue Capitaine Crespel	26	1050	BRUXELLES	21009	IXELLES
146	C.P.A.B.	Chaussée d'Ixelles	29-31	1050	BRUXELLES	21009	IXELLES
221	CHAMBRE BELGE DES COMPTABLES ET EXPERTS-COMPTABLES-NAMUR-LUX.-FORM. ET ENS .A.S.B.L.	Rue du Collège	8	5000	NAMUR	92094	NAMUR
489	E.P.F.C.	Boulevard du Triomphe	1	1050	BRUXELLES	21009	IXELLES
489	E.P.F.C.	Boulevard du Triomphe	1	1050	BRUXELLES	21009	IXELLES
489	E.P.F.C.	Boulevard du Triomphe	1	1050	BRUXELLES	21009	IXELLES
489	E.P.F.C.	Boulevard du Triomphe	1	1050	BRUXELLES	21009	IXELLES
489	E.P.F.C.	Boulevard du Triomphe	1	1050	BRUXELLES	21009	IXELLES
489	E.P.F.C.	Boulevard du Triomphe	1	1050	BRUXELLES	21009	IXELLES
489	E.P.F.C.	Boulevard du Triomphe	1	1050	BRUXELLES	21009	IXELLES
489	E.P.F.C.	Boulevard du Triomphe	1	1050	BRUXELLES	21009	IXELLES
489	E.P.F.C.	Boulevard du Triomphe	1	1050	BRUXELLES	21009	IXELLES

N° FASE	CES	ZONE	OSPAC	Dénomination	Rue	N°	Code p	Localité	Code IN	Commune
2421	0	1	P	(P) ECOLE F.P.S. DE WAREMME Rue de Huy 28C 4300 WAREMME	ECOLE F.P.S. DE WAREMME Rue de Huy	28C	4300	WAREMME	64074	WAREMME
2424	0	1	P	(P) ECOLE F.P.S. HANNUT Rue de l'Eglise 10 4280 HANNUT	ECOLE F.P.S. HANNUT Rue de l'Eglise	10	4280	HANNUT	64034	HANNUT
353	0	1	P	(P) CENTRE D'ETUDES SUPERIEURES D'OPTOMETRIE APPLIQUEE Boulevard Léopold II 1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN	CENTRE D'ETUDES SUPERIEURES D'OPTOMETRIE APPLIQUEE Boulevard Léopold II		1080	BRUXELLES	21012	MOLENBEEK- SAINT-JEAN
292	0	1	P	(P) INSTITUT D'OPTIQUE RAYMOND TIBAUT Rue Capitaine Crespel 26 1050 IXELLES	INSTITUT D'OPTIQUE RAYMOND TIBAUT Rue Capitaine Crespel	26	1050	BRUXELLES	21009	IXELLES
188	0	1	P	(P) CENTRE DE PHONETIQUE APPLIQUEE DE BRUXELLES Chaussée d'Ixelles 29-31 1050 IXELLES	CENTRE DE PHONETIQUE APPLIQUEE DE BRUXELLES Chaussée d'Ixelles	29-31	1050	BRUXELLES	21009	IXELLES
2975	0	1	P	(P) ECOLE SUPERIEURE DES AFFAIRES Rue du Collège 8 5000 NAMUR	ECOLE SUPERIEURE DES AFFAIRES Rue du Collège	8	5000	NAMUR	92094	NAMUR
191	0	1	P	(P) E.P.F.C. 4 Boulevard du Triomphe 1 1050 IXELLES	E.P.F.C. 4 Boulevard du Triomphe	1	1050	BRUXELLES	21009	IXELLES
193	0	1	P	(P) E.P.F.C. 6 Boulevard du Triomphe 1 1050 IXELLES	E.P.F.C. 6 Boulevard du Triomphe	1	1050	BRUXELLES	21009	IXELLES
168	0	1	P	(P) E.P.F.C. 7 Boulevard du Triomphe 1 1050 IXELLES	E.P.F.C. 7 Boulevard du Triomphe	1	1050	BRUXELLES	21009	IXELLES
189	0	1	P	(P) E.P.F.C. 3 Boulevard du Triomphe 1 1050 IXELLES	E.P.F.C. 3 Boulevard du Triomphe	1	1050	BRUXELLES	21009	IXELLES
156	0	1	P	(P) E.P.F.C. 8 Boulevard du Triomphe 1 1050 IXELLES	E.P.F.C. 8 Boulevard du Triomphe	1	1050	BRUXELLES	21009	IXELLES
164	0	1	P	(P) E.P.F.C. 1 Boulevard du Triomphe 1 1050 IXELLES	E.P.F.C. 1 Boulevard du Triomphe	1	1050	BRUXELLES	21009	IXELLES
192	0	1	P	(P) E.P.F.C. 5 Boulevard du Triomphe 1 1050 IXELLES	E.P.F.C. 5 Boulevard du Triomphe	1	1050	BRUXELLES	21009	IXELLES
167	0	1	P	(P) E.P.F.C. 2 Boulevard du Triomphe 1 1050 IXELLES	E.P.F.C. 2 Boulevard du Triomphe	1	1050	BRUXELLES	21009	IXELLES



TEL	FAX	E MAIL	DIRECTION			CARACTERE	CONFESSION	RESEAU	Date Fermeture
019-32 52 32	019-33 03 05	ec002421@adm.cfwb.be	MADAME	MARIANNE	LEDURE	Non confessionnel	NON PERTINENT	Libre non confessionnel	
019-32 52 32	019-33 03 05	ec002424@adm.cfwb.be	MADAME	GILLETTE	BRONCKART	Non confessionnel	NON PERTINENT	Libre non confessionnel	
02-428 52 49	02-428 52 49	ec000353@adm.cfwb.be	MONSIEUR	PASCALE	LEEGTE	Non confessionnel	NON PERTINENT	Libre non confessionnel	
02-512 76 02	02-502 34 02	ec000292@adm.cfwb.be	MADEMOISELLE	BRIGITTE	DENIS	Non confessionnel	NON PERTINENT	Libre non confessionnel	
02-511 01 09	02-512 51 39	ec000188@adm.cfwb.be	MADEMOISELLE	ALEXIA	GREENING	Non confessionnel	NON PERTINENT	Libre non confessionnel	
081-22 15 80	081-22 31 92	ec002975@adm.cfwb.be	MONSIEUR	MARC	FIEVET	Non confessionnel	NON PERTINENT	Libre non confessionnel	
02-777 96 61	02-650 56 92	ec000191@adm.cfwb.be	MONSIEUR	JACQUES	FAYT	Non confessionnel	NON PERTINENT	Libre non confessionnel	
02-650 56 89	02-650 56 92	ec000193@adm.cfwb.be	MADAME	ARIELLE	BOUCHEZ	Non confessionnel	NON PERTINENT	Libre non confessionnel	
02-777 96 64	02-762 59 83	ec000168@adm.cfwb.be	MONSIEUR	JEAN-PIERRE	MORISSE	Non confessionnel	NON PERTINENT	Libre non confessionnel	
02-650 59 04	02-650 56 92	ec000189@adm.cfwb.be	MADAME	BENEDICTE	BURTON	Non confessionnel	NON PERTINENT	Libre non confessionnel	
02-650 59 49	02-650 56 92	ec000156@adm.cfwb.be	MONSIEUR	MICHEL	BETTENS	Non confessionnel	NON PERTINENT	Libre non confessionnel	
02-643 32 00		ec000164@adm.cfwb.be	MADAME	GEESJE	STUART	Non confessionnel	NON PERTINENT	Libre non confessionnel	
02-650 56 89	02-650 56 92	ec000192@adm.cfwb.be	MONSIEUR	PATRICK	RAMACKER	Non confessionnel	NON PERTINENT	Libre non confessionnel	
02-650 33 44	02-650 56 92	ec000167@adm.cfwb.be	MONSIEUR	CHRISTIAN	LAHOUSSE	Non confessionnel	NON PERTINENT	Libre non confessionnel	

P O	Dénomination	Rue	N°	Code postal	Localité	Code IN	Commune
337	E.P.S.E. A.S.B.L.	Rue du Village	50	7850	MARCQ	55010	ENGHIEN
799	FEMMES PREVOYANTES SOCIALISTES DE CHARLEROI	Avenue des Alliés	2	6000	CHARLEROI	52011	CHARLEROI
838	INSTITUT DE FORMATION DE CADRES POUR LE DEVELOPPEMENT	Avenue Legrand	57	1050	BRUXELLES	21009	IXELLES
856	INSTITUT DES HAUTES ETUDES DE BELGIQUE	Avenue Jeanne	44	1050	BRUXELLES	21009	IXELLES
981	LES FEMMES PREVOYANTES SOCIALISTES	Pont Saint-Laurent	25	4800	VERVIERS	63079	VERVIERS
970	LES FEMMES PREVOYANTES SOCIALISTES A.S.B.L.	Rue Douffet	36	4020	LIEGE	62063	LIEGE
970	LES FEMMES PREVOYANTES SOCIALISTES A.S.B.L.	Rue Douffet	36	4020	LIEGE	62063	LIEGE
970	LES FEMMES PREVOYANTES SOCIALISTES A.S.B.L.	Rue Douffet	36	4020	LIEGE	62063	LIEGE
982	LES FEMMES PREVOYANTES SOCIALISTES DU BRABANT	Rue du Midi	120	1000	BRUXELLES	21004	BRUXELLES
1316	P.O. DES COURS PROFESSIONNELS DE COIFFURE D'IXELLES	Rue de Gerlache	67	1040	BRUXELLES	21005	ETTERBEEK
1342	WILLEMSFONDS	Boulevard d'Anvers	30	1000	BRUXELLES	21004	BRUXELLES

N° FASE	CES	ZONE		OSPAC	Dénomination	Rue	N°	Code p	Localité	Code IN	Commune
1375	0	1	(P) ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE D'ENGHIEN Rue du Village 50 7850 ENGHIEN	P	ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE D'ENGHIEN	Rue du Village	50	7850	MARCQ	55010	ENGHIEN
928	0	1	(P) CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES F.P.S. Boulevard Jacques Bertrand 48 6000 CHARLEROI	P	CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES F.P.S.	Boulevard Jacques Bertrand	48	6000	CHARLEROI	52011	CHARLEROI
166	0	1	(P) INSTITUT DE FORMATION DE CADRES POUR LE DEVELOPPEMENT Avenue Legrand 57 1050 IXELLES	P	INSTITUT DE FORMATION DE CADRES POUR LE DEVELOPPEMENT	Avenue Legrand	57	1050	BRUXELLES	21009	IXELLES
162	0	1	(P) ECOLE D'ERGOLOGIE DE BELGIQUE Avenue Franklin Roosevelt 50 1050 IXELLES	P	ECOLE D'ERGOLOGIE DE BELGIQUE	Avenue Franklin Roosevelt	50	1050	BRUXELLES	21009	IXELLES
2349	0	1	(P) ECOLE DE PROMOTION SOCIALE DES FEMMES PREVOYANTES SOCIALISTES (A.S.B.L. DE VERVIERS) Pont Saint-Laurent 25 4800 VERVIERS	P	ECOLE DE PROMOTION SOCIALE DES FEMMES PREVOYANTES SOCIALISTES (A.S.B.L. DE VERVIERS)	Pont Saint-Laurent	25	4800	VERVIERS	63079	VERVIERS
3242	0	1	(P) ECOLE DES FEMMES PREVOYANTES SOCIALISTES A.S.B.L. - ANS Rue de la Régence 55 4000 LIEGE	P	ECOLE DES FEMMES PREVOYANTES SOCIALISTES A.S.B.L. - ANS	Rue de la Régence	55	4000	LIEGE	62063	LIEGE
2053	0	1	(P) ECOLE DES FEMMES PREVOYANTES SOCIALISTES DE LIEGE Rue Darchis 20 4000 LIEGE	P	ECOLE DES FEMMES PREVOYANTES SOCIALISTES DE LIEGE	Rue Darchis	20	4000	LIEGE	62063	LIEGE
3243	0	1	(P) ECOLE DE LA FEMME PREVOYANTE DE LIEGE - ECOLE SERAING Rue de la Boverie 379 4100 SERAING	P	ECOLE DE LA FEMME PREVOYANTE DE LIEGE - ECOLE SERAING	Rue de la Boverie	379	4100	SERAING	62096	SERAING
293	0	1	(P) CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE MENAGERE ET FAMILIALE DES F.P.S. Rue du Midi 118 1000 BRUXELLES	P	CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE MENAGERE ET FAMILIALE DES F.P.S.	Rue du Midi	118	1000	BRUXELLES	21004	BRUXELLES
224	0	1	(P) COURS PROFESSIONNELS DE COIFFURE D'IXELLES Rue de Gerlache 69 1040 ETTERBEEK	P	COURS PROFESSIONNELS DE COIFFURE D'IXELLES	Rue de Gerlache	69	1040	BRUXELLES	21005	ETTERBEEK
165	0	1	(P) WILLEMSFONDS COURS DE NEERLANDAIS MOYENS ET SUPERIEURS Rue de la Fontaine 2 1000 BRUXELLES	P	WILLEMSFONDS COURS DE NEERLANDAIS MOYENS ET SUPERIEURS	Rue de la Fontaine	2	1000	BRUXELLES	21004	BRUXELLES

TEL	FAX	E MAIL	DIRECTION			CARACTERE	CONFESSION	RESEAU	Date Fermeture
02-395 60 23	02-395 61 51	ec001375@adm.cfwb.be	MONSIEUR	PHILIPPE	BASYN	Non confessionnel	NON PERTINENT	Libre non confessionnel	
071-20 87 38	071-64 30 11	ec000928@adm.cfwb.be	MADAME	SABINE	KOOPMANS	Non confessionnel	NON PERTINENT	Libre non confessionnel	
02-640 46 69	02-649 41 09	ec000166@adm.cfwb.be	MONSIEUR	BERNARD	CLARINVAL	Non confessionnel	NON PERTINENT	Libre non confessionnel	
02-650 53 60	02-650 49 66	ec000162@adm.cfwb.be	MONSIEUR	JACQUES	HOFMANS	Non confessionnel	NON PERTINENT	Libre non confessionnel	
087-30 05 51	087-30 05 51	ec002349@adm.cfwb.be	MADEMOISELLE	DOROTHEE	NOEL	Non confessionnel	NON PERTINENT	Libre non confessionnel	
04-223 13 74	04-223 06 09	ec003242@adm.cfwb.be	MADAME	VIVIANE	STRYCHAREK	Non confessionnel	NON PERTINENT	Libre non confessionnel	
04-223 68 61	04-223 06 09	ec002053@adm.cfwb.be	MADAME	BEATRIZ	LEDOYEN	Non confessionnel	NON PERTINENT	Libre non confessionnel	
04-338 47 04	04-338 51 46	ec003243@adm.cfwb.be	MONSIEUR	DIEGO	MESSINA	Non confessionnel	NON PERTINENT	Libre non confessionnel	
02-546 14 30	02-546 14 08	ec000293@adm.cfwb.be	MADAME	MIREILLE	DAUMERS	Non confessionnel	NON PERTINENT	Libre non confessionnel	
02-649 67 24	02-648 28 01	ec000224@adm.cfwb.be	MADAME	DANIELLE	DE COCK	Non confessionnel	NON PERTINENT	Libre non confessionnel	
02-513 47 55	02-513 12 82	ec000165@adm.cfwb.be	MONSIEUR	SANTIAGO	NOBUS	Non confessionnel	NON PERTINENT	Libre non confessionnel	

P O	Dénomination	Rue	N°	Code postal	Localité	Code IN	Commune
	A.S.B.L. ECOLE TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE LIBRE DE COIFFURE 78 ET D'ESTHETIQUE	Place de Chantraine	P 1	6060	GILLY	52011	CHARLEROI
970	LES FEMMES PREVOYANTES SOCIALISTES A.S.B.L.	Rue Douffet	36	4020	LIEGE	62063	LIEGE
984	LIGUE BRAILLE	Rue d'Angleterre	57	1060	BRUXELLES	21013	SAINT- GILLES

N° FASE	CES	ZONE		OSPAC	Dénomination	Rue	N°	Code p	Localité	Code IN	Commune
955	0	1	(P) ECOLE TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE LIBRE DE COIFFURE ET D'ESTHETIQUE A.S.B.L. Place de Chantraine P1 6060 CHARLEROI	P	ECOLE TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE LIBRE DE COIFFURE ET D'ESTHETIQUE A.S.B.L.	Place de Chantraine	P1	6060	GILLY	52011	CHARLEROI
3244	0	1	(P) ECOLE DES FEMMES PREVOYANTES SOCIALISTES A.S.B.L. DE POULSEUR Rue des Ecoles 30 4171 COMBLAIN-AU-PONT	P	ECOLE DES FEMMES PREVOYANTES SOCIALISTES A.S.B.L. DE POULSEUR	Rue des Ecoles	30	4171	POULSEUR	62026	COMBLAIN- AU-PONT
375	0	1	(P) LIGUE BRAILLE Rue d'Angleterre 57 1060 SAINT-GILLES	P	LIGUE BRAILLE	Rue d'Angleterre	57	1060	BRUXELLES	21013	SAINT-GILLES

TEL	FAX	E MAIL	DIRECTION			CARACTERE	CONFESSION	RESEAU	Date Fermeture
			MADAME	MARTINE	VAN CAUWEN	Non confessionnel	NON PERTINENT	Libre non confessionnel	1/09/1996
			MADAME	MICHELLE	VANOSMAEL	Non confessionnel	NON PERTINENT	Libre non confessionnel	1/09/2001
			MONSIEUR	PIERRE-BAUD	BAREEL	Non confessionnel	NON PERTINENT	Libre non confessionnel	1/09/1996

P O	Dénomination	Rue	N°	Code postal	Localité	Code INS	Commune
779	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CATHOLIQUE DE LA VALLEE BAILLY A.S.B.L.	Rue de la Vallée Bailly	102	1420	BRAINE-L'ALLEUD	25014	BRAINE- L'ALLEUD



N° FASE	CES	ZONE		OSPAC	Dénomination	Rue	N°	Code postal	Localité	Code INS	Commune
571	212	2	(O) INSTITUT DE LA VALLEE BAILLY (Enseignement technique) Rue de la Vallée Bailly 102 1420 BRAINE-L'ALLEUD	O	INSTITUT DE LA VALLEE BAILLY (Enseignement technique)	Rue de la Vallée Bailly	102	1420	BRAINE- L'ALLEUD	25014	BRAINE- L'ALLEUD

TEL	FAX	E MAIL	DIRECTION			CARACTERE	CONFESSION	RESEAU	Date Fermeture
02-389 49 50	02-384 19 33	ec000571@adm.cfwb.be	MONSIEUR	GAETAN	GABRIEL	Confessionnel	CATHOLIQUE	Libre confessionnel	1/09/2003

P O	Dénomination	Rue	N°	Code postal	Localité	Code INS	Commune
519	ECOLE DU MANOIR D'ANJOU A.S.B.L.	Chaussée de Waterloo	1508	1180	BRUXELLES	21016	UCCLE
126	AIDE AUX HANDICAPES DES ARDENNES	Rue des Maies	29	6600	BASTOGNE	82003	BASTOGNE
76	A.S.B.L. ECOLES PRIMAIRE ET PROFES. D'ENS. SPECIAL "REUMONJOIE"/"CLAIR VAL"	Chemin de Reumont	143	5020	MALONNE	92094	NAMUR
76	A.S.B.L. ECOLES PRIMAIRE ET PROFES. D'ENS. SPECIAL "REUMONJOIE"/"CLAIR VAL"	Chemin de Reumont	143	5020	MALONNE	92094	NAMUR
53	A.S.B.L. ECOLE SPECIALE SECONDAIRE MUTIEN MARIE	Rue des Récollets	1	5600	PHILIPPEVILLE	93056	PHILIPPEVILLE
26	A.S.B.L. CENTRE SCOLAIRE SPECIALISE SAINT-JOSEPH	Avenue Victor David	12	4830	LIMBOURG	63046	LIMBOURG
11	A.S.B.L. "E.P.S.I.S. DE SCHALTIN"	Rue Cardijn	6	5364	SCHALTIN	91059	HAMOIS
57	A.S.B.L. ECOLE LES ROCAILLES ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL SECONDAIRE LIBRE	Rue Salvotte		7110	HOUDENG- AIMERIES	55022	LA LOUVIERE
1469	INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE LES METIERS	Rue du Saulchoir	56	7540	KAIN	57081	TOURNAI
832	ASBL INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE	Rue du Saulchoir	56	7540	KAIN	57081	TOURNAI
18	A.S.B.L. LES CASTORS REUNIS	Boulevard de Froidmont	10	4020	LIEGE	62063	LIEGE
18	A.S.B.L. LES CASTORS REUNIS	Boulevard de Froidmont	10	4020	LIEGE	62063	LIEGE

N° FASE	CES	ZONE		OSPAC	Dénomination	Rue	N°	Code postal	Localité	Code INS	Commune
545	106	1	(S) ECOLE SECONDAIRE ENS. SPECIALISE LIBRE Chaussée de Waterloo 1508 1180 UCCLE	S	ECOLE SECONDAIRE ENS. SPECIALISE LIBRE	Chaussée de Waterloo	1508	1180	BRUXELLES	21016	UCCLE
2512	726	7	(S) ECOLE SECONDAIRE D'ENS. SPECIALISE LIBRE Rue des Maies 29 6600 BASTOGNE	S	ECOLE SECONDAIRE D'ENS. SPECIALISE LIBRE	Rue des Maies	29	6600	BASTOGNE	82003	BASTOGNE
2981	624	6	(S) ECOLE PROFESSIONNELLE D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE "REUMONJOIE" Chemin de Reumont 143 5020 NAMUR	S	ECOLE PROFESSIONNELLE D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE "REUMONJOIE"	Chemin de Reumont	143	5020	MALONNE	92094	NAMUR
2984	624	6	(S) "CLAIR VAL" ECOLE PROFESSIONNELLE SECONDAIRE INFERIEURE ENSEIGNEMENT SPECIALISE Rue de la Sapinette 37 5020 NAMUR	S	"CLAIR VAL" ECOLE PROFESSIONNELLE SECONDAIRE INFERIEURE ENSEIGNEMENT SPECIALISE	Rue de la Sapinette	37	5020	SUARLEE	92094	NAMUR
3136	621	6	(S) NOTRE-DAME ECOLE SECONDAIRE ENSEIGNEMENT SPECIALISE LIBRE Rue des Récollets 1 5600 PHILIPPEVILLE	S	NOTRE-DAME ECOLE SECONDAIRE ENSEIGNEMENT SPECIALISE LIBRE	Rue des Récollets	1	5600	PHILIPPEVILLE	93056	PHILIPPEVILLE
2265	519	4	(S) ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPECIALISE SAINT-JOSEPH Avenue Victor David 12 4830 LIMBOURG	S	ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPECIALISE SAINT-JOSEPH	Avenue Victor David	12	4830	LIMBOURG	63046	LIMBOURG
2845	622	6	(S) EPSIS ECOLE PROFESSIONNELLE SECONDAIRE INFERIEURE SPECIALISEE Rue Cardijn 6 5364 HAMOIS	S	EPSIS ECOLE PROFESSIONNELLE SECONDAIRE INFERIEURE SPECIALISEE	Rue Cardijn	6	5364	SCHALTIN	91059	HAMOIS
1409	938	9	(S) ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPECIALISE LIBRE Rue Salvotte 7110 LA LOUVIERE	S	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPECIALISE LIBRE	Rue Salvotte		7110	HOUDENG-AIMERIES	55022	LA LOUVIERE
1714	831	8	(S) I.L.M. INSTITUT LIBRE DES METIERS E.P.S.I.S. Chaussée de Lille 198 7500 TOURNAI	S	I.L.M. INSTITUT LIBRE DES METIERS E.P.S.I.S.	Chaussée de Lille	198	7500	TOURNAI	57081	TOURNAI
5149	831	8	(S) LES COLIBRIS CENTRE D'ADAPTATION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE Rue du Saulchoir 56 7540 TOURNAI	S	LES COLIBRIS CENTRE D'ADAPTATION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE	Rue du Saulchoir	56	7540	KAIN	57081	TOURNAI
1989	414	4	(S) ECOLE PROFESSIONNELLE ENS SPECIALISE LIBRE Boulevard de Froidmont 10 4020 LIEGE	S	ECOLE PROFESSIONNELLE ENS SPECIALISE LIBRE	Boulevard de Froidmont	10	4020	LIEGE	62063	LIEGE
1829	417	4	(S) ECOLE PROFESSIONNELLE ENS.SPECIALISE LIBRE Rue du Zoning 120 4430 ANS	S	ECOLE PROFESSIONNELLE ENS.SPECIALISE LIBRE	Rue du Zoning	120	4430	ANS	62003	ANS

Maternel o	Primaire d	Secondaire	TEL	FAX	E MAIL	DIRECTION			CARACTERE	CONFESION	RESEAU
		X	02-372 26 30	02-372 26 30	ec000545@adm.cfwb.be	MADAME	BARBARA	GENTILINI	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
		X	061-21 23 61	061-21 68 82	ec002512@adm.cfwb.be	MONSIEUR	ALAIN	BERTRAND	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
		X	081-44 55 81	081-44 14 26	ec002981@adm.cfwb.be	MONSIEUR	BERNARD	DARDENNE	Non confessi	Non pertinen	Libre confessionnel
		X	081-73 10 99	081-74 83 79	ec002984@adm.cfwb.be	MADAME	JOSETTE	DINJART	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
		X	071-66 60 03	071-66 92 74	ec003136@adm.cfwb.be	MONSIEUR	EDMOND	FERIR	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
		X	087-76 31 17	087-59 68 91	ec002265@adm.cfwb.be	MADAME	EVELYNE	MOUREAU	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
		X	083-61 19 12	083-61 52 19	ec002845@adm.cfwb.be	MONSIEUR	LUC	JADOT	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
		X	064-22 34 38	064-22 34 20	ec001409@adm.cfwb.be	MONSIEUR	MICHEL	HOCQUET	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
		X	069-88 92 61	069-88 92 73	ec001714@adm.cfwb.be	MONSIEUR	JEAN-PAUL	DEGAVRE	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
		X	069-21 41 18	069-67 06 19	ec005149@adm.cfwb.be	MONSIEUR	MICHEL	HUON	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
		X	04-343 25 62	04-343 58 01	ec001989@adm.cfwb.be	MONSIEUR	ALBERT	DARDENNE	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
		X	04-246 29 05	04-246 43 06	ec001829@adm.cfwb.be	MADAME	HELENE	JOSSAERT	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel

P O	Dénomination	Rue	N°	Code postal	Localité	Code INS	Commune
1375	A.S.B.L. LES ECOLES DE L'ACIS	Rue de Maubeuge	170	6560	ERQUELINNES	56022	ERQUELINNES
1375	A.S.B.L. LES ECOLES DE L'ACIS	Rue de Maubeuge	170	6560	ERQUELINNES	56022	ERQUELINNES
1375	A.S.B.L. LES ECOLES DE L'ACIS	Rue de Maubeuge	170	6560	ERQUELINNES	56022	ERQUELINNES
972	A.S.B.L. "OEUVRES DES FRERES DE LA CHARITE"	Rue Saint-Hubert	84	5100	DAVE	92094	NAMUR
1330	ASBL SPES ENSEIGNEMENT SPECIALISE	Petite rue des Secours	39	1210	BRUXELLES	21014	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE
174	A.S.B.L. SAINTE-CHRETIENNE ENSEIGNEMENT SPECIAL	Boulevard Louise	23	6460	CHIMAY	56016	CHIMAY
1383	CENTRE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPECIALISE SAINT-JOSEPH - GEER	Rue Emile Lejeune	1	4250	GEER	64029	GEER
218	CENTRE SCOLAIRE SAINTE-CLAIRE -E.P.S.I. SPECIALE	Rue de l'Institut	30	5004	BOUGE	92094	NAMUR
203	CENTRE SCOLAIRE NOTRE-DAME	Rue de l'Institut	40	4632	CEREXHE-HEUSEUX	62099	SOUMAGNE
271	COMITE DE L'ECOLE"JOIE DE VIVRE"	Avenue Jean-Joseph Crocq	10	1090	BRUXELLES	21010	JETTE
297	COMITE ORGANISATEUR DE L'INSTITUT SAINT-VINCENT	Rue de France	39	7034	OBOURG	53053	MONS
321	COMITE SCOLAIRE "LA SITREE"	Rue Pierre Houbotte	6	5020	VEDRIN	92094	NAMUR

N° FASE	CES	ZONE		OSPAC	Dénomination	Rue	N°	Code postal	Localité	Code INS	Commune
2564	727	7	(S) INSTITUT D'ENS SECOND. SPECIALISE LIBRE Terre aux Ris 1 6940 DURBUY	S	INSTITUT D'ENS SECOND. SPECIALISE LIBRE	Terre aux Ris	1	6940	BARVAUX-SUR-OURTHE	83012	DURBUY
768	211	2	(S) JEAN BOSCO - ECOLE D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE SECONDAIRE LIBRE Venelle des Sorbiers 1 1450 CHASTRE	S	JEAN BOSCO - ECOLE D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE SECONDAIRE LIBRE	Venelle des Sorbiers	1	1450	CHASTRE-VILLEROUX-BLANMONT	25117	CHASTRE
1541	1042	10	(S) INSTITUT ENS. SECONDAIRE SPECIALISE LIBRE Rue de Maubeuge 170 6560 ERQUELINNES	S	INSTITUT ENS. SECONDAIRE SPECIALISE LIBRE	Rue de Maubeuge	170	6560	ERQUELINNES	56022	ERQUELINNES
2899	624	6	(S) ST LAMBERT I.M.P. ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE SPECIALISE LIBRE Rue d'Anton 302 5300 ANDENNE	S	ST LAMBERT I.M.P. ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE SPECIALISE LIBRE	Rue d'Anton	302	5300	BONNEVILLE	92003	ANDENNE
434	109	1	(S) CENTRE PROFES. D'ENS. SPECIALISE LIBRE Rue Verte 146 1030 SCHAERBEEK	S	CENTRE PROFES. D'ENS. SPECIALISE LIBRE	Rue Verte	146	1030	BRUXELLES	21015	SCHAERBEEK
1531	1042	10	(S) INSTITUT SECOND. ENSEIGN. SPECIALISE LIBRE Boulevard Louise 23 6460 CHIMAY	S	INSTITUT SECOND. ENSEIGN. SPECIALISE LIBRE	Boulevard Louise	23	6460	CHIMAY	56016	CHIMAY
2391	313	4	(S) SAINT-JOSEPH ECOLE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRESPECIALISE Rue Emile Lejeune 1 4250 GEER	S	SAINT-JOSEPH ECOLE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRESPECIALISE	Rue Emile Lejeune	1	4250	GEER	64029	GEER
2985	624	6	(S) SAINTE-CLAIRE ECOLE D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE SECONDAIRE Rue de l'Institut 30 5004 NAMUR	S	SAINTE-CLAIRE ECOLE D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE SECONDAIRE	Rue de l'Institut	30	5004	BOUGE	92094	NAMUR
2161	518	4	(S) CENTRE SCOLAIRE NOTRE-DAME E.P.S.I.S. Rue de l'Institut 40 4632 SOUMAGNE	S	CENTRE SCOLAIRE NOTRE-DAME E.P.S.I.S.	Rue de l'Institut	40	4632	CEREXHE-HEUSEUX	62099	SOUMAGNE
264	102	1	(S) INSTITUT ENS. SPECIALISE SECONDAIRE LIBRE Avenue Jean-Joseph Crocq 10 1090 JETTE	S	INSTITUT ENS. SPECIALISE SECONDAIRE LIBRE	Avenue Jean-Joseph Crocq	10	1090	BRUXELLES	21010	JETTE
1222	935	9	(S) INSTITUT SAINT-VINCENT ENS. SEC. SPECIALISE Rue de France 39 7034 MONS	S	INSTITUT SAINT-VINCENT ENS. SEC. SPECIALISE	Rue de France	39	7034	OBOURG	53053	MONS
3013	624	6	(S) ECOLE PROFESSIONNELLE SPECIALISEE "LA SITREE" Rue Pierre Houbotte 6 5020 NAMUR	S	ECOLE PROFESSIONNELLE SPECIALISEE "LA SITREE"	Rue Pierre Houbotte	6	5020	VEDRIN	92094	NAMUR

Maternel o	Primaire d	Secondaire	TEL	FAX	E MAIL	DIRECTION			CARACTERE	CONFESION	RESEAU
		X	086-21 12 20	086-21 02 21	ec002564@adm.cfwb.be	MADAME	NICOLE	DORMANS	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
		X	010-65 45 65	010-65 45 66	ec000768@adm.cfwb.be	MONSIEUR	MICHEL	COSYN	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
		X	071-55 59 65	071-55 68 88	ec001541@adm.cfwb.be	MONSIEUR	CHRISTOPHE	QUITTELIER	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
		X	085-84 93 95		ec002899@adm.cfwb.be	MONSIEUR	GERMAIN	DUMAY	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
		X	02-218 36 84	02-218 48 98	ec000434@adm.cfwb.be	MADAME	ROSE	ROMAIN	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
		X	060-21 27 75	060-21 51 85	ec001531@adm.cfwb.be	MADAME	JACQUELINE	BOUCQUE	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
		X	019-58 80 41	019-58 88 94	ec002391@adm.cfwb.be	MONSIEUR	DANIEL	VERJANS	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
		X	081-21 02 47	081-21 25 71	ec002985@adm.cfwb.be	MONSIEUR	MICHEL	GENDEBIEN	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
		X	04-377 17 29		ec002161@adm.cfwb.be	MADAME	THERESE	HOUSSA	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
		X	02-478 24 97	02-479 04 45	ec000264@adm.cfwb.be	MONSIEUR	MICHEL	CATY	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
		X	065-31 82 41	065-33 84 49	ec001222@adm.cfwb.be	MONSIEUR	MICHEL	GOOSSENS	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
		X	081-20 74 11	081-20 74 10	ec003013@adm.cfwb.be	MONSIEUR	VINCENT	ANGENOT	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel



P O	Dénomination	Rue	N°	Code postal	Localité	Code INS	Commune
252	A.S.B.L. LA CIME	Rue de Mérode	398-400	1190	BRUXELLES	21007	FOREST
1456	ECOLE TECHNIQUE LIBRE D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE - ECOLE ARTISANALE POPULAIRE	Rue Wilmet	42	6110	MONTIGNY-LE- TILLEUL	52048	MONTIGNY-LE- TILLEUL
675	ECOLE TECHNIQUE D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE SAINTE-BERNADETTE	Square du Sacré-Coeur	2 A	1160	BRUXELLES	21002	AUDERGHEM
1454	ECOLE SAINT-EXUPERY	Rue de l'Abbaye d'Aulne	2	6142	LEERNES	52022	FONTAINE- L'EVEQUE
790	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPECIAL LIBRE SAINT- EDOUARD	Route de l'Amblève	88	4987	STOUMONT	63075	STOUMONT
16	ETABLISSEMENT LIBRE D'ENS. SECONDAIRE SPECIALISE "LE SOLEIL LEVANT" A.S.B.L.	Rue Grimard	175	6061	MONTIGNIES- SUR-SAMBRE	52011	CHARLEROI
833	INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SPECIAL DU BORINAGE	Rue du Berchon	159	7340	WASMES	53082	COLFONTAINE
833	INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SPECIAL DU BORINAGE	Rue du Berchon	159	7340	WASMES	53082	COLFONTAINE
845	INSTITUT DE LA PROVIDENCE	Rue Saint-Antoine	199 A	6740	ETALLE	85009	ETALLE
93	INSTITUT PROFESSIONNEL D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE NOTRE DAME DE JOIE ASBL	Rue Ernest Allard	28	1000	BRUXELLES	21004	BRUXELLES
902	INSTITUT ROYAL POUR SOURDS ET AVEUGLES A.S.B.L.	Chaussée de Waterloo	1504	1180	BRUXELLES	21016	UCCLE
1455	INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE ST FRANCOIS DE SALES	Rue Saint-Martin	3	7900	LEUZE-EN- HAINAUT	57094	LEUZE-EN- HAINAUT

N° FASE	CES	ZONE		OSPAC	Dénomination	Rue	N°	Code postal	Localité	Code INS	Commune
300	105	1	(S) ECOLE PROFESSIONNELLE ENS SPECIALISE LIBRE Rue de Mérode 2 1190 FOREST	S	ECOLE PROFESSIONNELLE ENS SPECIALISE LIBRE	Rue de Mérode	2	1190	BRUXELLES	21007	FOREST
1086	1041	10	(S) ENSEIGNEMENT SPECIALISE SECONDAIRE LIBRE Rue Wilmet 42 6110 MONTIGNY-LE-TILLEUL	S	ENSEIGNEMENT SPECIALISE SECONDAIRE LIBRE	Rue Wilmet	42	6110	MONTIGNY-LE-TILLEUL	52048	MONTIGNY-LE-TILLEUL
64	103	1	(S) STE-BERNADETTE - EC. D'ENS. SECONDAIRE SPECIALISE Square du Sacré-Coeur 2A 1160 AUDERGHEM	S	STE-BERNADETTE - EC. D'ENS. SECONDAIRE SPECIALISE	Square du Sacré-Coeur	2A	1160	BRUXELLES	21002	AUDERGHEM
1063	1041	10	(S) ECOLE SECONDAIRE D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE LIBRE SAINT- EXUPERY Rue de l'Abbaye d'Aulne 2 6142 FONTAINE-L'EVEQUE	S	ECOLE SECONDAIRE D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE LIBRE SAINT- EXUPERY	Rue de l'Abbaye d'Aulne	2	6142	LEERNES	52022	FONTAINE-L'EVEQUE
2300	519	4	(S) ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPECIALISE LIBRE SAINT-EDOUARD Route de l'Amblève 88 4987 STOUMONT	S	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPECIALISE LIBRE SAINT-EDOUARD	Route de l'Amblève	88	4987	STOUMONT	63075	STOUMONT
972	1041	10	(S) ETABLISSEMENT LIBRE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPECIALISE "LE SOLEIL LEVANT" Rue Grimard 175 6061 CHARLEROI	S	ETABLISSEMENT LIBRE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPECIALISE "LE SOLEIL LEVANT"	Rue Grimard	175	6061	MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	52011	CHARLEROI
1290	936	9	(S) LA CLAIRIERE ENSEIGNEMENT SPECIALISE PROFESSIONNEL Rue du Berchon 161 7340 COLFONTAINE	S	LA CLAIRIERE ENSEIGNEMENT SPECIALISE PROFESSIONNEL	Rue du Berchon	161	7340	WASMES	53082	COLFONTAINE
1288	936	9	(S) LA CORDEE ENSEIGNEMENT SPECIALISE PROFESSIONNEL Rue du Berchon 159 7340 COLFONTAINE	S	LA CORDEE ENSEIGNEMENT SPECIALISE PROFESSIONNEL	Rue du Berchon	159	7340	WASMES	53082	COLFONTAINE
2728	730	7	(S) INSTITUT D'ENS SPECIALISE SECOND. LIBRE Rue Saint-Antoine 199A 6740 ETALLE	S	INSTITUT D'ENS SPECIALISE SECOND. LIBRE	Rue Saint-Antoine	199A	6740	ETALLE	85009	ETALLE
174	101	1	(S) INSTITUT ENS. SECOND SPECIALISE LIBRE Rue Ernest Allard 28 1000 BRUXELLES	S	INSTITUT ENS. SECOND SPECIALISE LIBRE	Rue Ernest Allard	28	1000	BRUXELLES	21004	BRUXELLES
474	106	1	(S) INST ROYAL POUR SOURDS ET AVEUGLES SECOND Chaussée de Waterloo 1508 1180 UCCLE	S	INST ROYAL POUR SOURDS ET AVEUGLES SECOND	Chaussée de Waterloo	1508	1180	BRUXELLES	21016	UCCLE
1740	832	8	(S) ST-FRANCOIS DE SALES ECOLE PROFESSIONNELLE LIBRE SUBVENTIONNEE D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE Rue Saint-Martin 3 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	S	ST-FRANCOIS DE SALES ECOLE PROFESSIONNELLE LIBRE SUBVENTIONNEE D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE	Rue Saint-Martin	3	7900	LEUZE-EN-HAINAUT	57094	LEUZE-EN-HAINAUT

Maternel o	Primaire d	Secondaire	TEL	FAX	E MAIL	DIRECTION			CARACTERE	CONFESION	RESEAU
		X	02-538 27 26	02-538 27 26	ec000300@adm.cfwb.be	MONSIEUR	CHRISTIAN	WATTERMAN	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
		X	071-51 59 98	071-51 59 98	ec001086@adm.cfwb.be	MONSIEUR	DIDIER	DURAY	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
		X	02-673 18 55	02-660 51 28	ec000064@adm.cfwb.be	MADAME	Chantal	Boucsin	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
		X	071-51 98 08	071-56 10 65	ec001063@adm.cfwb.be	MADAME	EVELYNE	DEWITTE	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
		X	080-78 51 47	080-78 51 00	ec002300@adm.cfwb.be	MADAME	DANIELLE	LIEUTENANT	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
		X	071-32 46 23	071-32 38 98	ec000972@adm.cfwb.be	MADAME	MARIE-FRANCOISE	LEMMENS	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
		X	065-78 57 71	065-78 65 58	ec001290@adm.cfwb.be	MONSIEUR	JACQUES	LERMUSIAUX	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
		X	065-78 59 33	065-80 34 91	ec001288@adm.cfwb.be	MONSIEUR	BERNARD	CORDONNI	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
		X	063-45 52 12	063-43 35 89	ec002728@adm.cfwb.be	MONSIEUR	MICHEL	OTJACQUES	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
		X	02-512 85 22	02-512 27 52	ec000174@adm.cfwb.be	MONSIEUR	PATRICK	LENAERTS	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
		X	02-374 03 68	02-375 73 13	ec000474@adm.cfwb.be	MONSIEUR	REGINALD	BEYAERT	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
		X	069-66 56 50	069-67 00 83	ec001740@adm.cfwb.be	MONSIEUR	YVES	CARDON	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel

P O	Dénomination	Rue	N°	Code postal	Localité	Code INS	Commune
320	INSTITUT PROFESSIONNEL D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE LE TREMLIN	Rue de la Bouverie	25	7700	MOUSCRON	54007	MOUSCRON
963	INSTITUT TECHNIQUE	Rue de l'Industrie	18	7800	ATH	51004	ATH
969	L'ECOLE ESCALE A.S.B.L.	Allée de Clerlande	6	1340	OTTIGNIES- LOUVAIN-LA- NEUVE	25121	OTTIGNIES- LOUVAIN-LA- NEUVE
827	ETABLISSEMENT SECONDAIRE D'ENSEIGNEMENT SPECIAL LES TRIEUX A.S.B.L.	Rue du Cornet	47	7730	LEERS-NORD	57027	ESTAIMPUIS
1389	P.O. DES ECOLES DE LA LIGUE NAT. POUR PERS. HANDIC. ET SERVICES SPECIALISES	Rue Emile Vandervelde	240	6534	GOZEE	56078	THUIN
1389	P.O. DES ECOLES DE LA LIGUE NAT. POUR PERS. HANDIC. ET SERVICES SPECIALISES	Rue Emile Vandervelde	240	6534	GOZEE	56078	THUIN
1389	P.O. DES ECOLES DE LA LIGUE NAT. POUR PERS. HANDIC. ET SERVICES SPECIALISES	Rue Emile Vandervelde	240	6534	GOZEE	56078	THUIN
1317	P.O. GABRIELLE-PETIT	Rue de Bauffe	2	7940	BRUGELETTE	51012	BRUGELETTE
1326	POUVOIR ORGANISATEUR JEAN XXIII	Cité Cowette	18	4610	BEYNE- HEUSAY	62015	BEYNE- HEUSAY

N° FASE	CES	ZONE		OSPAC	Dénomination	Rue	N°	Code postal	Localité	Code INS	Commune
1349	833	8	(S) INSTITUT LE TREMPIN ECOLE PROFESSIONNELLE SECONDAIRE SPECIALISEE Rue de la Bouverie 25 7700 MOUSCRON	S	INSTITUT LE TREMPIN ECOLE PROFESSIONNELLE SECONDAIRE SPECIALISEE	Rue de la Bouverie	25	7700	MOUSCRON	54007	MOUSCRON
787	832	8	(S) I.T.E.S.S. ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPECIALISE Boulevard du Château 14 7800 ATH	S	I.T.E.S.S. ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPECIALISE	Boulevard du Château	14	7800	ATH	51004	ATH
754	211	2	(S) L'ECOLE ESCALE CENTRE NEUROLOGIQUE WILLIAM LENNOX Allée de Clerlande 6 1340 OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	S	L'ECOLE ESCALE CENTRE NEUROLOGIQUE WILLIAM LENNOX	Allée de Clerlande	6	1340	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	25121	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE
1622	833	8	(S) ECOLE SECONDAIRE ENS. SPECIALISE LIBRE Rue du Cornet 47 7730 ESTAIMPUIS	S	ECOLE SECONDAIRE ENS. SPECIALISE LIBRE	Rue du Cornet	47	7730	LEERS-NORD	57027	ESTAIMPUIS
3014	624	6	(S) E.P.S.I.S. SAINT-NICOLAS Rue de Balart 44 5000 NAMUR	S	E.P.S.I.S. SAINT-NICOLAS	Rue de Balart	44	5000	NAMUR	92094	NAMUR
1638	832	8	(S) LE FOYER ECOLE PROFESSIONNELLE SECONDAIRE INFERIEURE SPECIALISEE Place de Roucourt 11 7601 PERUWELZ	S	LE FOYER ECOLE PROFESSIONNELLE SECONDAIRE INFERIEURE SPECIALISEE	Place de Roucourt	11	7601	ROUCOURT	57064	PERUWELZ
1739	832	8	(S) INSTITUT ENS. SECONDAIRE SPECIALISE LIBRE Rue du Couvent 42 7903 LEUZE-EN-HAINAUT	S	INSTITUT ENS. SECONDAIRE SPECIALISE LIBRE	Rue du Couvent	42	7903	BLICQUY	57094	LEUZE-EN-HAINAUT
806	832	8	(S) SAINTE-GERTRUDE INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPECIALISE LIBRE Rue de Bauffe 2 7940 BRUGELETTE	S	SAINTE-GERTRUDE INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPECIALISE LIBRE	Rue de Bauffe	2	7940	BRUGELETTE	51012	BRUGELETTE
1850	518	4	(S) ECOLE JEAN XXIII - ENSEIGNEMENT SPECIALISE PROFESSIONNEL LIBRE Cité Cowette 18 4610 BEYNE-HEUSAY	S	ECOLE JEAN XXIII - ENSEIGNEMENT SPECIALISE PROFESSIONNEL LIBRE	Cité Cowette	18	4610	BEYNE-HEUSAY	62015	BEYNE-HEUSAY

Maternel o	Primaire d	Secondaire	TEL	FAX	E MAIL	DIRECTION			CARACTERE	CONFESION	RESEAU
		X	056-33 46 67	056-33 60 44	ec001349@adm.cfwb.be	MONSIEUR	STEPHAN	GALLIN	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
		X	068-26 88 95	068-26 88 83	ec000787@adm.cfwb.be	MONSIEUR	MICHEL	DELFOSSÉ	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
X	X	X	010-43 02 97	010-43 02 97	ec000754@adm.cfwb.be	MONSIEUR	CHRISTIAN	LIEUTENANT	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
		X	056-48 10 10	056-48 10 19	ec001622@adm.cfwb.be	MONSIEUR	DOMINIQUE	VANDROMME	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
		X	081-64 91 75	081-64 91 76	ec003014@adm.cfwb.be	MONSIEUR	JEAN-PAUL	NOEL	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
		X	069-77 99 00	069-77 99 05	ec001638@adm.cfwb.be	MONSIEUR	THIERRY	ROSVELDS	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
		X	069-64 69 50	069-64 69 59	ec001739@adm.cfwb.be	MADAME	ANDREE	DEMAN	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
		X	068-45 49 41	068-45 42 52	ec000806@adm.cfwb.be	MONSIEUR	PHILIPPE	QUADT	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
		X	04-358 43 86	04-358 47 06	ec001850@adm.cfwb.be	MONSIEUR	JOEL	DEGUELDRE	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel

P O	Dénomination	Rue	N°	Code postal	Localité	Code INS	Commune
88	A.S.B.L. INSTITUT DES ARTS ET METIERS	PIERRARD	112	6760	VIRTON	85045	VIRTON
170	CENTRE EDUCATIF SAINT-PIERRE A.S.B.L.	Tour Saint-Pierre	11	7900	LEUZE-EN-HAINAUT	57094	LEUZE-EN-HAINAUT
188	CENTRE SCOLAIRE DON BOSCO-LIEGE	Rue des Wallons	59	4000	LIEGE	62063	LIEGE
193	CENTRE SCOLAIRE EPERONNIERS - MERCELIS A.S.B.L.	Rue de l'Etuve	56	1000	BRUXELLES	21004	BRUXELLES
246	COLLEGE TECHNIQUE SAINT-HENRI	Avenue Royale	50	7700	MOUSCRON	54007	MOUSCRON
247	POUVOIR ORGANISATEUR DU COLLEGE TECHNIQUE SAINT-JEAN	Rue du Pont Saint-Jean	48	1300	WAVRE	25112	WAVRE
291	COMITE ORGANISATEUR DE L'INSTITUT REINE ASTRID DE MONS	Avenue Reine Astrid	9	7000	MONS	53053	MONS
479	A.S.B.L. COMMUNAUTE SAINTE-MARIE FONTAINE	Rue de l'Enseignement	1	6140	FONTAINE-L'EVEQUE	52022	FONTAINE-L'EVEQUE
641	ECOLE PROFESSIONNELLE POUVOIR ORGANISATEUR	Rue Florent Dethier	31	5002	SAINT-SERVAIS	92094	NAMUR
765	ASBL ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DIOCESAIN SAINT-GABRIEL	Rue de Mons	80	7090	BRAINE-LE-COMTE	55004	BRAINE-LE-COMTE
771	E.L.C.A.B. - A.S.B.L. ENSEIGNEMENT LIBRE CATHOLIQUE DE BASTOGNE	Place Saint-Pierre	24	6600	BASTOGNE	82003	BASTOGNE

N° FASE	CES	ZONE	OSPAC	Dénomination	Rue	N°	Code postal	Localité	Code INS	Commune	
5443	730	7	C	(C) CEFA - INSTITUT DES ARTS ET METIERS Rue de Pierrard 112 6761 VIRTON	CEFA - INSTITUT DES ARTS ET METIERS	Rue de Pierrard	112	6761	LATOIR	85045	VIRTON
5432	832	8	C	(C) CEFA - INSTITUT D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SAINT-ELOI Tour Saint-Pierre 11 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	CEFA - INSTITUT D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SAINT-ELOI	Tour Saint-Pierre	11	7900	LEUZE-EN-HAINAUT	57094	LEUZE-EN-HAINAUT
5440	414	4	C	(C) CEFA - INSTITUT DON BOSCO Rue des Wallons 59 4000 LIEGE	CEFA - INSTITUT DON BOSCO	Rue des Wallons	59	4000	LIEGE	62063	LIEGE
5429	108	1	C	(C) CEFA - CENTRE SCOLAIRE EPERONNIERS-MERCELIS Rue Mercelis 36-38 1050 IXELLES	CEFA - CENTRE SCOLAIRE EPERONNIERS-MERCELIS	Rue Mercelis	36-38	1050	BRUXELLES	21009	IXELLES
5420	833	8	C	(C) CEFA - COLLEGE TECHNIQUE SAINT-HENRI Avenue Royale 50 7700 MOUSCRON	CEFA - COLLEGE TECHNIQUE SAINT-HENRI	Avenue Royale	50	7700	MOUSCRON	54007	MOUSCRON
5431	211	2	C	(C) CEFA - COLLEGE TECHNIQUE SAINT-JEAN Rue du Pont Saint-Jean 48 1300 WAVRE	CEFA - COLLEGE TECHNIQUE SAINT-JEAN	Rue du Pont Saint-Jean	48	1300	WAVRE	25112	WAVRE
5437	935	9	C	(C) CEFA - INSTITUT REINE ASTRID Avenue Reine Astrid 9 7000 MONS	CEFA - INSTITUT REINE ASTRID	Avenue Reine Astrid	9	7000	MONS	53053	MONS
5433	1040	10	C	(C) CEFA - INSTITUT D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SAINTE-MARIE Rue Emile Vandervelde 49 6141 FONTAINE-L'EVEQUE	CEFA - INSTITUT D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SAINTE-MARIE	Rue Emile Vandervelde	49	6141	FORCHIES-LA-MARCHE	52022	FONTAINE-L'EVEQUE
5447	624	6	C	(C) CEFA - ECOLE PROFESSIONNELLE Rue Florent Dethier 31 5002 NAMUR	CEFA - ECOLE PROFESSIONNELLE	Rue Florent Dethier	31	5002	SAINTE-SERVAIS	92094	NAMUR
5436	937	9	C	(C) CEFA - INSTITUT TECHNIQUE SAINT-GABRIEL Rue de Mons 80 7090 BRAINE-LE-COMTE	CEFA - INSTITUT TECHNIQUE SAINT-GABRIEL	Rue de Mons	80	7090	BRAINE-LE-COMTE	55004	BRAINE-LE-COMTE
5444	726	7	C	(C) CEFA - INSTITUT NOTRE-DAME - SEMINAIRE Rue Piconrue 4-6 6600 BASTOGNE	CEFA - INSTITUT NOTRE-DAME - SEMINAIRE	Rue Piconrue	4-6	6600	BASTOGNE	82003	BASTOGNE



TEL	FAX	E MAIL	DIRECTION			CARACTERE	CONFESSIO	RESEAU
063-58 89 20	063-57 70 95	ec005443@adm.cfwb.be	MONSIEUR	JOSE	SOBLET	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
069-66 96 10	069-66 96 29	ec005432@adm.cfwb.be	MONSIEUR	GERARD	DELBEKE	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
04-229 78 70	04-229 78 79	ec005440@adm.cfwb.be	MONSIEUR	ANDRE-MARIE	LIMME	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
02-512 60 98	02-512 18 53	ec005429@adm.cfwb.be	MONSIEUR	GUY	VANDEN BEMDEN	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
056-85 57 00	056-85 57 01	ec005420@adm.cfwb.be	MONSIEUR	MAURICE	MINNAERT	Non confessi	Non pertinen	Libre confessionnel
010-22 28 29	010-23 10 55	ec005431@adm.cfwb.be	MONSIEUR	THIERRY	ANTOINE	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
065-33 71 21	065-31 15 57	ec005437@adm.cfwb.be	MONSIEUR	GUY	VAN CRAYNEST	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
071-52 39 61	071-52 27 93	ec005433@adm.cfwb.be	MONSIEUR	YVAN	CNUUDE	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
081-72 90 20	081-74 30 47	ec005447@adm.cfwb.be	MONSIEUR	JEAN-PIERRE	ALBERT	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
067-55 21 46	067-56 03 00	ec005436@adm.cfwb.be	MONSIEUR	BERNARD	DENEGRE	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
061-24 06 30	061-24 06 39	ec005444@adm.cfwb.be	MONSIEUR	JEAN-MARIE	PLENNEVAUX	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel

P O	Dénomination	Rue	N°	Code postal	Localité	Code INS	Commune
796	ENSEIGNEMENT TECHNIQUE CATHOLIQUE DE HUY	Rue des Cotillages	2	4500	HUY	61031	HUY
829	INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SAINTE-MARIE - SERAING	Rue Cockerill	148	4100	SERAING	62096	SERAING
846	ASBL INSTITUT DE LA PROVIDENCE	Rue Haberman	27	1070	BRUXELLES	21001	ANDERLECHT
875	INSTITUT LIBRE GEORGES COUSOT	Place Albert 1er	11	5500	DINANT	91034	DINANT
939	INSTITUT SAINTE-ANNE A.S.B.L.	Rue Circulaire	5	6041	GOSELIES	52011	CHARLEROI
942	INSTITUT SAINTE-CLAIRE A.S.B.L.	Rue Sècheval	32	4800	VERVIERS	63079	VERVIERS
1358	ENSEIGNEMENT LIBRE A MARCHÉ	Rue de Nérette	2	6900	MARCHE-EN- FAMENNE	83034	MARCHE-EN- FAMENNE
1361	A.S.B.L. INSTITUT SAINTE-MARIE	Rue Noiret	6	5660	PESCHE	93014	COUVIN
1373	A.S.B.L. COMITE ORGANISATEUR DE LA C.E.S.J.B.	Rue du Collège	27	5060	TAMINES	92137	SAMBREVILLE

N° FASE	CES	ZONE	OSPAC	Dénomination	Rue	N°	Code postal	Localité	Code INS	Commune
5439	313	4	C	(C) CEFA - INSTITUT DON BOSCO Rue des Cotillages 2 4500 HUY CEFA - INSTITUT DON BOSCO	Rue des Cotillages	2	4500	HUY	61031	HUY
5441	416	4	C	(C) CEFA - INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SAINTE-MARIE Rue Cockerill 148 4100 SERAING CEFA - INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SAINTE-MARIE	Rue Cockerill	148	4100	SERAING	62096	SERAING
5427	107	1	C	(C) CEFA - INSTITUT DE LA PROVIDENCE Rue Haberman 27 1070 ANDERLECHT CEFA - INSTITUT DE LA PROVIDENCE	Rue Haberman	27	1070	BRUXELLES	21001	ANDERLECHT
5446	622	6	C	(C) CEFA - INSTITUT LIBRE GEORGES COUSOT Place Albert 1er 11 5500 DINANT CEFA - INSTITUT LIBRE GEORGES COUSOT	Place Albert 1er	11	5500	DINANT	91034	DINANT
5434	1040	10	C	(C) CEFA - INSTITUT SAINTE-ANNE Rue Circulaire 5 6041 CHARLEROI CEFA - INSTITUT SAINTE-ANNE	Rue Circulaire	5	6041	GOSELIES	52011	CHARLEROI
5442	519	4	C	(C) CEFA - INSTITUT SAINTE-CLAIRE Rue Sècheval 32 4800 VERVIERS CEFA - INSTITUT SAINTE-CLAIRE	Rue Sècheval	32	4800	VERVIERS	63079	VERVIERS
5445	727	7	C	(C) CEFA - INSTITUT SAINT-ROCH Rue Américaine 28 6900 MARCHE-EN-FAMENNE CEFA - INSTITUT SAINT-ROCH	Rue Américaine	28	6900	MARCHE-EN-FAMENNE	83034	MARCHE-EN-FAMENNE
5438	621	6	C	(C) CEFA - INSTITUT SAINTE-MARIE Rue Noiret 6 5660 COUVIN CEFA - INSTITUT SAINTE-MARIE	Rue Noiret	6	5660	PESCHE	93014	COUVIN
5448	623	6	C	(C) CEFA - "BASSE SAMBRE" Rue du Collège 27 5060 SAMBREVILLE CEFA - "BASSE SAMBRE"	Rue du Collège	27	5060	TAMINES	92137	SAMBREVILLE

TEL	FAX	E MAIL	DIRECTION			CARACTERE	CONFESSIO	RESEAU
085-27 07 50	085-23 55 29	ec005439@adm.cfwb.be	MADAME	ANNE	COLLIN	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
04-385 11 46	04-330 18 96	ec005441@adm.cfwb.be	MADAME	ANNIE	DENGIS	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
02-523 01 82	02-521 67 44	ec005427@adm.cfwb.be	MONSIEUR	FRANCESCO	SCARDINO	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
082-22 30 55	082-22 28 32	ec005446@adm.cfwb.be	MONSIEUR	PIERRE	JACQUET	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
071-25 82 20	071-25 82 21	ec005434@adm.cfwb.be	MONSIEUR	PAUL	BOLAND	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
087-31 08 53	087-31 07 24	ec005442@adm.cfwb.be	MONSIEUR	HUBERT-ANDRE	CHARLIER	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
084-32 01 50	084-32 01 57	ec005445@adm.cfwb.be	MONSIEUR	JEAN	LANNERS	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
060-34 41 65	060-34 55 43	ec005438@adm.cfwb.be	MADAME	FRANCOISE	DARDENNE	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel
071-77 11 07	071-74 19 71	ec005448@adm.cfwb.be	MADAME	MARIANNE	DENIS	Confessionn	Catholique	Libre confessionnel

P O	Dénomination	Rue	N°	Code	Localité	Code INS	Commune
515	ECOLE DECROLY - L'ERMITAGE A.S.B.L.	Drève des Gendarmes	45	1180	BRUXELLES	21016	UCCLE
546	ASBL INTERNATIONALE "LE VERSEAU" - E.L.C.E.	Rue de Wavre	60	1301	BIERGES	25112	WAVRE
850	INSTITUT DE RADIOELECTRICITE ET CINEMATOGRAPHIE	Avenue Victor Rousseau	75	1190	BRUXELLES	21007	FOREST
901	INSTITUT REINE FABIOLA A.S.B.L.	Rue de Haerne	220	1040	BRUXELLES	21005	ETTERBEEK
989	LYCEE MOLIERE A.S.B.L.	Avenue Molière	175	1190	BRUXELLES	21007	FOREST
78	A.S.B.L. ECOLE TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE LIBRE DE COIFFURE ET D'ESTHETIQUE	Place de Chantraine	P 1	6060	GILLY	52011	CHARLEROI

N° FASE	CES	ZONE		OSPAC	Dénomination	Rue	N°	Code p	Localité	Code IN	Commune
462	1	1	(O) ECOLE DECROLY Drève des Gendarmes 45 1180 UCCLÉ	O	ECOLE DECROLY	Drève des Gendarmes	45	1180	BRUXELLES	21016	UCCLÉ
710	2	1	(O) ECOLE INTERNATIONALE "LE VERSEAU" - E.L.C.E. Rue de Wavre 60 1301 WAVRE	O	ECOLE INTERNATIONALE "LE VERSEAU" - E.L.C.E.	Rue de Wavre	60	1301	BIERGES	25112	WAVRE
3231	1	1	(O) INSTITUT DE RADIOELECTRICITE ET CINEMATOGRAPHIE Avenue Victor Rousseau 75 1190 FOREST	O	INSTITUT DE RADIOELECTRICITE ET CINEMATOGRAPHIE	Avenue Victor Rousseau	75	1190	BRUXELLES	21007	FOREST
211	1	1	(O) INSTITUT REINE FABIOLA ENS. PROFESSIONNEL Rue de Haerne 220 1040 ETTERBEEK	O	INSTITUT REINE FABIOLA ENS. PROFESSIONNEL	Rue de Haerne	220	1040	BRUXELLES	21005	ETTERBEEK
3159	0	0	(O) LYCEE MOLIERE Avenue Molière 175 1190 FOREST	O	LYCEE MOLIERE	Avenue Molière	175	1190	BRUXELLES	21007	FOREST
955		1	(O) ECOLE TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE LIBRE DE COIFFURE ET D'ESTHETIQUE A.S.B.L. Place de Chantraine P1 6060 CHARLEROI	O	ECOLE TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE LIBRE DE COIFFURE ET D'ESTHETIQUE A.S.B.L.	Place de Chantraine	P1	6060	GILLY	52011	CHARLEROI

TEL	FAX	E MAIL	DIRECTION			CARACTERE	CONFESSION	RESEAU	Date Fermeture
02-374 17 03	02-374 02 71	ec000462@adm.cfwb.be	MADAME	FRANCOISE	GUILLAUME	Non confessionnel	NON PERTINENT	Libre non confessionnel	
010-23 17 27	010-24 39 35	ec000710@adm.cfwb.be	MADAME	MARTINE	VAN CAUWENBERGH	Non confessionnel	NON PERTINENT	Libre non confessionnel	
02-340 11 00	02-340 11 16	ec003231@adm.cfwb.be	MADEMOISELLE	CATHERINE	LECLERCQ	Non confessionnel	NON PERTINENT	Libre non confessionnel	
02-629 00 40	02-629 00 41	ec000211@adm.cfwb.be	MADAME	JOSIANE	DELEUZE	Non confessionnel	NON PERTINENT	Libre non confessionnel	
02-347 32 23	02-344 28 68	ec003159@adm.cfwb.be	MONSIEUR	JEAN-MARC	KREUSCH	Non confessionnel	NON PERTINENT	Libre non confessionnel	
			MADAME	MARTINE	VAN CAUWENBERGH	Non confessionnel	NON PERTINENT	Libre non confessionnel	1/09/1996

P O	Dénomination	Rue	N°	Code	Localité	Code I	Commune
851	ASBL DE GESTION DECROLY	Rue du Bambou	9	1180	BRUXELLES	21016	UCCLE
3	L'HEUREUX ABRI A.S.B.L.	Rue de Beauwelz	13	6590	MOMIGNIES	56051	MOMIGNIE S
150	CENTRE D'ADAPTATION PEDAGOGIQUE ET SOCIALE	Rue du Loutrier	75	1170	BRUXELLES	21017	WATERMA EL-BOITSFORT
350	COMITE SCOLAIRE DE L'ECOLE INTEGREE A.S.B.L.	Venelle au Palio	42	1150	BRUXELLES	21019	WOLUWE-SAINTPIERRE
973	ECOLE DU SNARK ASBL	Rue du Vivier	43	7110	HOUDENG-AIMERIES	55022	LA LOUVIERE
830	INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPECIALISE LES BRUYERES A.S.B.L.	Rue du Sanatorium	74	6120	JAMIOULX	56086	HAM-SUR-HEURE-NALINNES
837	INSTITUT D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SPECIAL	Rue Gustave Boël	25 A	7100	LA LOUVIERE	55022	LA LOUVIERE



N° FASE	CES	ZONE		OSPAC	Dénomination	Rue	N°	Code p	Localité	Code IN	Commune
475	1	1	(S) INSTITUT ENSEIGNEMENT SEC. SPECIALISE Rue du Bambou 9 1180 UCCLE	S	INSTITUT ENSEIGNEMENT SEC. SPECIALISE	Rue du Bambou	9	1180	BRUXELLE S	21016	UCCLE
1564	3	1	(S) ECOLE PROFESSIONNELLE SECONDAIRE INFERIEURE D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE L'HEUREUX ABRI Rue de Beauwelz 13 6590 MOMIGNIES	S	ECOLE PROFESSIONNELLE SECONDAIRE INFERIEURE D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE L'HEUREUX ABRI	Rue de Beauwelz	13	6590	MOMIGNIE S	56051	MOMIGNIE S
495	1	1	(S) ECOLE PROFESSIONNELLE ENS SPECIALISE LIBRE Avenue des Hannelons 58 1170 WATERMAEL- BOITSFORT	S	ECOLE PROFESSIONNELLE ENS SPECIALISE LIBRE	Avenue des Hannelons	58	1170	BRUXELLE S	21017	WATERMA EL- BOITSFORT
524	1	1	(S) ENS PRIMAIRE ET SEC. SPECIALISE LIBRE Rue de la Rive 99 1200 WOLUWE-SAINT- LAMBERT	S	ENS PRIMAIRE ET SEC. SPECIALISE LIBRE	Rue de la Rive	99	1200	BRUXELLE S	21018	WOLUWE- SAINT- LAMBERT
1407	3	1	(S) ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPECIALISE Rue du Vivier 43 7110 LA LOUVIERE	S	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPECIALISE	Rue du Vivier	43	7110	HOUDENG- AIMERIES	55022	LA LOUVIERE
1585	3	1	(S) INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPECIALISE LIBRE LES BRUYERES Rue du Sanatorium 74 6120 HAM-SUR-HEURE- NALINNES	S	INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SPECIALISE LIBRE LES BRUYERES	Rue du Sanatorium	74	6120	JAMIOULX	56086	HAM-SUR- HEURE- NALINNES
1421	3	1	(S) A.M.I. INSTITUT D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SPECIALISE Rue Gustave Boël 25A 7100 LA LOUVIERE	S	A.M.I. INSTITUT D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SPECIALISE	Rue Gustave Boël	25A	7100	LA LOUVIERE	55022	LA LOUVIERE

Maternel	Primaire	Secondaire	TEL	FAX	E MAIL	DIRECTION			CARACTERE	CONFESSIO N	RESEAU	Date Fermeture
		X	02-332 02 39	02-332 06 78	ec000475@adm.cfwb.be	MONSIEUR	JACQUES	GLORIEUX	Non confessionnel	Non pertinent	Libre non confessionnel	
		X	060-51 10 06	060-51 18 77	ec001564@adm.cfwb.be	MONSIEUR	JACQUES	SMAL	Non confessionnel	Non pertinent	Libre non confessionnel	
		X	02-661 78 58	02-661 78 59	ec000495@adm.cfwb.be	MONSIEUR	ALAIN	CARON	Non confessionnel	Non pertinent	Libre non confessionnel	
X	X	X	02-770 04 40	02-772 62 88	ec000524@adm.cfwb.be	MADAME	MARIE-NOELLE	VAN CUTSEM	Non confessionnel	Non pertinent	Libre non confessionnel	
		X	064-22 00 32	064-21 23 52	ec001407@adm.cfwb.be	MONSIEUR	FABRIZIO	DALLE NOGARE	Non confessionnel	Non pertinent	Libre non confessionnel	
		X	071-36 06 24	071-43 17 31	ec001585@adm.cfwb.be	MONSIEUR	ANDRE	MAMBOUR	Non confessionnel	Non pertinent	Libre non confessionnel	
		X	064-22 14 08	064-28 55 13	ec001421@adm.cfwb.be	MONSIEUR	MARC	WUIDAR	Non confessionnel	Non pertinent	Libre non confessionnel	

P O	Dénomination	Rue	N°	Code	Localité	Code I	Commune
5	LE CHATEAU VERT A.S.B.L.	Chemin de Perwez	16	4500	BEN-AHIN	61031	HUY

N° FASE	CES	ZONE		OSPAC	Dénomination	Rue	N°	Code p	Localité	Code IN	Commune
1784	2	1	(S) ENSEIGNEMENT SPECIALISE SECONDAIRE LIBRE Chemin de Perwez 16 4500 HUY	S	ENSEIGNEMENT SPECIALISE SECONDAIRE LIBRE	Chemin de Perwez	16	4500	BEN-AHIN	61031	HUY

Maternel	Primaire	Secondaire	TEL	FAX	E MAIL	DIRECTION			CARACTERE	CONFESSIO N	RESEAU	Date Fermeture
		X	085-61 26 70	085-61 32 41	ec001784@adm.cfwb.be	MADAME	PATRICIA	GROGNARD	Non confessionnel	Non pertinent	Libre non confessionnel	

<b>CONSEILS</b>			<b>POUR LES BESOINS D'IMPRESSION ET DE TRANSFERT PAR LES INSTANCES DE REAFFECTATION, IL EST IMPERATIF DE NE PAS MODIFIER LA LARGEUR DES COLONNES</b>
			<b>Là où apparaît une main et une flèche vous pouvez soit cliquer sur la flèche (liste déroulante) pour faire votre choix soit encoder les données</b>
			<b>Les colonnes 2, 3 et 4 et 22 ne peuvent pas être encodées les données apparaîtront automatiquement après encodage de la colonne 1 ou 21</b>
			<b>Les colonnes 1 et 21 peuvent être reproduites par copier, coller</b>
<b>1ère PARTIE DU DOCUMENT</b>			<b>CONCERNE LE RELEVÉ DES MISES EN DISPONIBILITE ET PERTE PARTIELLE DE CHARGE</b>
Colonne 1	<b>N° FASE</b>		<b>Numéro FASE</b> qui correspond à votre établissement scolaire au sein du réseau. Numéro repris dans la liste en <b>annexe 5</b> , établie par zone, CES ou type d'enseignement (secondaire ordinaire ou spécialisé, promotion sociale ou artistique à horaire réduit)
		<b>encodage</b>	quatre chiffres maximum
Colonne 2	<b>CES</b>	<b>ne rien encoder</b>	Il s'agit du <b>numéro de CES</b> auquel appartient l'établissement
			Ici quatre cas sont visés :
			<b>Soit il s'agit d'un établissement d'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé confessionnel avec numéro de CES</b>
			<b>Soit il s'agit d'un établissement d'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé non confessionnel avec numéro de CES</b>
			<b>Soit il s'agit d'un établissement d'enseignement de promotion sociale (confessionnel ou non confessionnel)</b>
			<b>Soit il s'agit d'un établissement d'enseignement secondaire ordinaire confessionnel sans numéro de CES</b> (cela concerne les écoles d'enseignement confessionnel autre que catholique)
Colonne 3	<b>Zone</b>	<b>ne rien encoder</b>	Il s'agit du <b>numéro de la zone</b> de réaffectation à laquelle appartient l'établissement
Colonne 4	<b>Dénomination établissement et commune</b>	<b>ne rien encoder</b>	Reprend la <b>dénomination, le code postal et la commune de l'établissement</b> qui <b>déclare</b> la mise en disponibilité ou la perte partielle de charge
Colonne 5	<b>Nom, Prénom et Matricule</b>		Correspond au <b>NOM (majuscules)</b> , au <b>prénom (minuscules)</b> et au numéro <b>matricule</b> du membre du personnel mis en disponibilité ou déclaré en perte partielle de charge
			Pour les personnes mariées le <b>nom de jeune fille</b>

		<b>encodage</b>	Ces informations doivent se placer <b>dans la même cellule</b> sur plusieurs lignes, <b>sans modifier</b> la largeur de celle-ci ( le report à la ligne se fera automatiquement )
Colonne 6	<b>Adresse</b>		Reprend l'adresse de l'intéressé(e) : <b>rue, avenue, chaussée... et le numéro</b>
		<b>encodage</b>	Ces informations doivent se placer <b>dans la même cellule</b> sur plusieurs lignes, <b>sans modifier</b> la largeur de celle-ci ( le report à la ligne se fera automatiquement )
Colonne 7	<b>Code postal</b>		Reprend le <b>code postal de la commune</b> où habite le membre du personnel
		<b>encodage</b>	en 4 chiffres
Colonne 8	<b>Commune</b>		Reprend <b>la commune</b> où habite le membre du personnel
			<b>Dans la colonne 8 la liste déroulante vous permet de choisir la commune adéquate (en effet il y a plusieurs communes pour un même code postal)</b>
Colonne 9	<b>Anc. Service</b>		Correspond à <b>l'ancienneté de service</b> du membre du personnel mis en disponibilité ou déclaré en perte partielle de charge
			<b>Calcul de l'ancienneté de service</b> : application de <b>l'article 11 de l'AGCF du 28/8/1995</b> (enseignement secondaire) ou de <b>l'article 9, § 3 de l'AGCF du 12/9/1995</b> (enseignement de promotion sociale)
	<b>ATTENTION</b>	<b>encodage</b>	sous le format <b>jours</b>
		<b>exemple</b>	<b>5000</b> <b>5.000 apparaîtra dans la colonne</b>
Colonne 10	<b>Titre(s) de capacité</b>		Cette colonne comprend <b>le(s) titre(s) de capacité complet(s)</b> du membre du personnel (niveau, spécialité, expérience utile et titre pédagogique)
		<b>encodage</b>	<b>La colonne 10 peut être réencodée ou complétée si la donnée de la liste déroulante ne correspond pas au titre de la personne ou n'est pas complet</b>
			Ces informations doivent se placer <b>dans la même cellule</b> sur plusieurs lignes, <b>sans modifier</b> la largeur de celle-ci ( le report à la ligne se fera automatiquement )
		<b>exemple</b>	ETSS mécanique + 3EU + CAP
Colonne 11	<b>Charge initiale totale</b>		Nombre de périodes totales, sous forme de fraction, <b>éventuellement réparties sur plusieurs établissements</b> (y compris les périodes qui font l'objet d'un congé, d'une suspension, etc ....)

		<b>encodage</b>	Ces informations doivent se placer <b>dans la même cellule</b> sur plusieurs lignes, <b>sans modifier</b> la largeur de celle-ci ( le report à la ligne se fera automatiquement )
		<b>exemple</b>	10/20 + 10/30
Colonnes 12	<b>Nbre de périodes perdues</b>	<b>numérateur</b>	<b>Nombre de périodes</b> faisant l'objet de la mise en disponibilité ou de la perte de charge, <b>par niveau et par fonction (spécialité)</b>
		<b>encodage</b>	le nombre de périodes perdues il faut encoder une ligne par niveau et par fonction (spécialité) ce qui veut dire que <b>pour une même personne</b> on peut avoir <b>plusieurs lignes</b> .
		<b>exemple 1</b>	pour 12 heures de cours techniques au DS <b>tapez 12</b> colonne 12 et <b>tapez 20</b> colonne 13
	<b>ATTENTION</b>	<b>exemple 2</b>	Périodes perdues 12/20 (colonnes 12 et 13) et 9/30 (colonnes 12 et 13) pour 12/20 <b>tapez 12 (colonne 12) et tapez 20 (colonne 13)</b> pour 9/30 <b>il faut reproduire la totalité de la ligne (par copier coller)</b> <b>Il faut adapter et modifier les données des colonnes 12 à 17 de la ligne reproduite</b> <b>colonne 12 : tapez 9</b> au lieu de 12 <b>colonne 13 : tapez 30</b> au lieu de 20 <b>colonnes 14 à 17 à modifier si nécessaire</b>
Colonnes 13	<b>Nbre de périodes perdues</b>	<b>dénominateur</b>	du nombre de périodes faisant l'objet de la mise en disponibilité ou de la perte de charge, <b>par niveau et par fonction (spécialité)</b>
		<b>encodage</b>	soit <b>20, 22, 24, 25, 30, 36, 1000, etc.</b> suivant le cas
		<b>exemple</b>	pour 12 heures de cours techniques au DS encoder 20
Colonne 14	<b>Cycle</b>		Correspond au <b>cycle inférieur</b> ou au <b>cycle supérieur</b>
		<b>encodage</b>	<b>Enseignement de plein exercice</b> <b>DI</b> pour le cycle inférieur <b>DS</b> pour le cycle supérieur
			<b>CEFA</b> <b>HRI</b> pour le cycle inférieur <b>HRS</b> pour le cycle supérieur
			<b>Enseignement de promotion sociale</b> <b>SI</b> pour le cycle inférieur <b>SS</b> pour le cycle supérieur <b>SU</b> pour l'enseignement supérieur
			<b>Enseignement secondaire artistique à horaire réduit</b> <b>HA</b> <b>humanités artistiques</b> <b>AHR</b> <b>artistique à horaire réduit</b>



Colonne 15	<b>N° Fonc</b>		Correspond au numéro de la <b>fonction</b> telle que reprise : en <b>annexe 4</b> de la circulaire 2008-2009 (Notification des mises en disponibilité par défaut d'emploi et des réaffectations - Déclaration des emplois vacants)
		<b>encodage</b>	L'encodage de ce numéro aura pour conséquence l'encodage automatique de la colonne 16 <b>classification</b> de la fonction et de la colonne 17 intitulé de la <b>spécialité</b> de la fonction
		<b>exemple</b>	dans le secteur 2 Industrie au DI, CT électricité se trouve sous le <b>numéro 12065</b>
Colonne 16	<b>Class</b>		Spécifie la <b>classification</b> de la <b>fonction</b> dans laquelle le membre du personnel est mis en <b>disponibilité ou déclaré en perte partielle de charge</b>
		<b>encodage</b>	<b>La colonne 16 peut être réencodée uniquement dans le cas des cours ER</b>
			<b>ANC</b> pour les cours de langues anciennes
			<b>CG</b> pour les cours généraux
			<b>CS</b> pour les cours spéciaux
			<b>CT</b> pour les cours techniques
			<b>CTPP</b> pour les cours techniques et de pratique professionnelle
			<b>ER</b> pour les cours classés ER
			<b>PP</b> pour la pratique professionnelle
			<b>NCC</b> pour personnel non chargé de cours (Directeur, surveillant-éducateur,...)
			<b>MOR</b> pour le cours de morale
			<b>REL</b> pour le cours de religion
			<b>CA</b> pour les cours artistiques
Colonne 17	<b>Intitulé</b>		Reprend l' <b>intitulé de la spécialité</b> dans laquelle le membre du personnel est mis en disponibilité ou déclaré en perte partielle de charge
		<b>exemple</b>	Par <b>spécialité</b> il faut entendre : français, mathématique, menuiserie, mécanique, etc...
		<b>encodage</b>	<b>La colonne 17 ne sera réencodée qu'exceptionnellement si la donnée qui apparaît automatiquement n'est pas suffisamment précise après l'encodage de la colonne 15 (si l'intitulé de la spécialité ne correspond pas exactement à la situation du membre du personnel)</b>
			Ces informations doivent se placer <b>dans la même cellule</b> sur plusieurs lignes, <b>sans modifier</b> la largeur de celle-ci ( le report à la ligne se fera automatiquement )
Colonne 18	<b>DT - PP</b>		Précise si la disponibilité est <b>totale ou partielle</b>
		<b>encodage</b>	Encoder
			<b>DT</b> pour disponibilité totale
			<b>PP</b> pour perte partielle de charge

Colonne 19	Code DI		Ne sont concernés ici que les congés, absences, suspension de la subvention-traitement d'attente, etc... <b>couvrant la totalité de l'année scolaire</b>
			Reprend le <b>même</b> numéro de code que celui figurant au <b>document 12</b> lorsque le membre du personnel concerné bénéficie d'un congé... (voir Annexe 3 qui ne reprend que les congés concernés )
		<b>Encodage</b>	1 ou plusieurs chiffres
Colonne 20	Nbre d'heures numérateur du congé		Reprend le nombre de périodes relatif au congé repris en colonne 19
		<b>Encodage</b>	1 ou plusieurs chiffres
		<b>Exemple</b>	un membre du personnel dont la charge initiale totale est de 15/30 dans une école et de 11/20 dans un 2ème établissement, bénéficie d'une suspension de la subvention-traitement d'attente pour 8/30 dans le 2ème établissement
			dans la <b>colonne 11</b> apparaîtra <b>11/20 + 15/30</b>
			dans la <b>colonne 20</b> il faudra encoder <b>8</b>

<b>2ème PARTIE DU DOCUMENT</b>			<b>CONCERNE LES DESIGNATIONS DANS LE PO ET LA RECONDUCTION DES DESIGNATIONS ( ORCES, CZ ET/OU CC )</b>
Colonne 21	<b>N° FASE</b>		<b>Numéro FASE</b> qui correspond à votre établissement scolaire au sein du réseau. Numéro repris dans la liste en <b>annexe 5</b> , établie par zone, CES ou type d'enseignement (secondaire ordinaire ou spécialisé, promotion sociale, artistique à horaire réduit)
		<b>encodage</b>	quatre chiffres maximum
Colonne 22	<b>Dénomination établissement et commune</b>	<b>ne rien encoder</b>	Reprend la <b>dénomination, le code postal et la commune de l'établissement</b> qui <b>accueille</b> le membre du personnel
Colonne 23	<b>Nbre de périodes retrouvées</b>	<b>numérateur</b>	<b>Nombre de périodes faisant l'objet de la réaffectation, de la remise au travail ou du rappel provisoire en service par niveau et par fonction (spécialité)</b>
		<b>encodage</b>	Encoder le nombre de périodes <b>retrouvées</b> il faut encoder une ligne par niveau et par fonction (spécialité) ce qui veut dire que <b>pour une même personne</b> on peut avoir <b>plusieurs lignes</b>
		<b>exemple 1</b>	pour 12 heures de cours techniques au DI, <b>tapez 12</b>
	<b>ATTENTION</b>		
		<b>exemple 2</b>	Périodes perdues 24/24 (colonnes 12 et 13) Périodes retrouvées 12/22 et 6/30  pour 12/22 <b>tapez 12 (colonne 23) et tapez 22 (colonne 24)</b> pour 6/30 <b>il faut reproduire la totalité de la ligne (par copier coller)</b> <b>Il faut adapter et modifier les données des colonnes 23 à 34 de la ligne reproduite</b> <b>colonne 23 : tapez 6</b> au lieu de 12 <b>colonne 24 : tapez 30</b> au lieu de 22 <b>colonnes 25 à 34 à modifier si nécessaire</b> <b>ATTENTION, il faut également modifier la colonne 12 (périodes perdues) de la ligne reproduite en mettant 0 (zéro) à la place de 24 afin de ne pas augmenter, ou doubler erronément, par la reproduction des lignes, le nombre d'heures perdues</b>
Colonne 24	<b>Nbre de périodes retrouvées</b>	<b>dénominateur</b>	<b>du nombre de périodes faisant l'objet de la réaffectation, de la remise au travail ou du rappel provisoire en service, par niveau et par fonction (spécialité)</b>
		<b>encodage</b>	<b>soit 20, 22, 24, 25, 30, 36, 1000, etc. suivant le cas</b>
		<b>exemple</b>	pour 12 heures de cours techniques au DS encoder 20

Colonne 25	<b>Cycle</b>		voir colonne 14
Colonne 26	<b>Fonc</b>		voir colonne 15
Colonne 27	<b>Class</b>		voir colonne 16
Colonne 28	<b>Intitulé</b>		voir colonne 17
Colonne 29	<b>Nbre écoles</b>		Reprendre le <b>nombre d'établissement(s)</b> (n° FASE différents) où le membre du personnel exerce ses fonctions (même niveau, même réseau, y compris les désignations à titre temporaire, réaffectations, remises au travail ... )
			Si un enseignant est dans une <b>implantation située sur le territoire d'une autre commune que le siège administratif de l'établissement</b> , il faut la comptabiliser comme école supplémentaire
Colonne 30	<b>R,A,T,M ou R*,A*,T*,M*</b>		Préciser s'il s'agit d'une <b>réaffectation</b> , d'une <b>remise au travail ou d'un rappel en service</b>
		<b>encodage</b>	<b>R</b> réaffectation dans un emploi <b>définitivement vacant</b>
			<b>R*</b> reconduction d'une réaffectation dans un emploi définitivement vacant
			<b>A</b> réaffectation dans un emploi <b>temporairement vacant</b>
			<b>A*</b> reconduction d'une réaffectation dans un emploi temporairement vacant
			<b>T</b> remise au travail ou <b>rappel provisoire en service</b> dans un emploi <b>définitivement vacant</b>
			<b>T*</b> reconduction de la remise au travail dans un emploi définitivement vacant
			<b>M</b> remise au travail ou <b>rappel provisoire en service</b> dans un emploi <b>temporairement vacant</b>
			<b>M*</b> reconduction de la remise au travail dans un emploi temporairement vacant
Colonnes 31 et 32	<b>Reste à pourvoir</b>	<b>numérateur/dénominateur</b>	Fraction de charge restant à pourvoir par l'ORCES ou la Commission zonale ou centrale de gestion des emplois
			Colonne 31 (numérateur) et colonne 32 (dénominateur): cette fraction doit <b>être égale à la différence</b> entre le nombre de <b>périodes perdues</b> (colonnes 12 et 13) et le nombre de <b>périodes retrouvées</b> (colonnes 23 et 24) en tenant compte de la pondération (voir tableau en annexe). Le dénominateur sera identique à celui mentionné en colonne 13
		<b>Exemple 1</b>	périodes perdues 24/24 (colonnes 12 et 13) périodes retrouvées 12/24 (colonnes 23 et 24) <b>reste à pourvoir 12/24 (colonnes 31 et 32)</b>
		<b>Exemple 2</b>	
		<b>pondération</b>	
	<b>24/24 =</b>	<b>1,0000</b>	périodes perdues 24/24 (colonnes 12 et 13) périodes perdues 0/24 (colonnes 12 et 13) = ligne copiée
	<b>12/22 =</b>	<b>-0,5454</b>	périodes retrouvées 12/22 (colonnes 23 et 24)
	<b>6/30 =</b>	<b>-0,2000</b>	périodes retrouvées 6/30 (colonnes 23 et 24) = ligne copiée
	<b>6/24</b>	<b>0,2546</b>	<b>reste à pourvoir 6/24 (colonnes 31 et 32)</b>

		<b>Exemple 3</b>	
		<b>pondération</b>	
	<b>12/20</b>	<b>0,6000</b>	périodes perdues 12/20 (colonnes 12 et 13)
	<b>12/22 =</b>	<b>-0,5454</b>	périodes retrouvées 12/22 (colonnes 23 et 24)
	<b>1/20</b>	<b>0,0546</b>	<b>reste à pourvoir 1/20 (colonnes 31 et 32)</b>
	<b>9/30 =</b>	<b>0,3000</b>	périodes perdues 9/30 (colonnes 12 et 13) = ligne copiée
	<b>6/30 =</b>	<b>-0,2000</b>	périodes retrouvées 6/30 (colonnes 23 et 24) = ligne copiée
	<b>1/30</b>	<b>0,1000</b>	<b>reste à pourvoir 1/30 (colonnes 31 et 32)</b>
Colonne 33	<b>Date de fin R, A, T, M</b>		Reprend la <b>date de fin</b> de la réaffectation, de la remise au travail ou du rappel provisoire en service
		<b>encodage</b>	Indiquer la date (sous le format <b>jj/mm/aa</b> ) à laquelle l'emploi attribué n'est plus censé être vacant
		<b>exemple</b>	<b>30/06/2008</b>
Colonne 34	<b>Désigné par</b>		A compléter par l'organe de réaffectation
		<b>encodage</b>	<b>PO</b> si désignation par le pouvoir organisateur <b>ORCES</b> si désignation par l'ORCES <b>CZ</b> si désignation par la Commission zonale de gestion des emplois <b>CC</b> si désignation par la Commission centrale de gestion des emplois <b>INI</b> si engagement d'initiative

	<b>20</b>	<b>22</b>	<b>24</b>	<b>25</b>	<b>26</b>
<b>1</b>	0,0500	0,0455	0,0417	0,0400	0,0385
<b>2</b>	0,1000	0,0909	0,0833	0,0800	0,0769
<b>3</b>	0,1500	0,1364	0,1250	0,1200	0,1154
<b>4</b>	0,2000	0,1818	0,1667	0,1600	0,1538
<b>5</b>	0,2500	0,2273	0,2083	0,2000	0,1923
<b>6</b>	0,3000	0,2727	0,2500	0,2400	0,2308
<b>7</b>	0,3500	0,3182	0,2917	0,2800	0,2692
<b>8</b>	0,4000	0,3636	0,3333	0,3200	0,3077
<b>9</b>	0,4500	0,4091	0,3750	0,3600	0,3462
<b>10</b>	0,5000	0,4545	0,4167	0,4000	0,3846
<b>11</b>	0,5500	0,5000	0,4583	0,4400	0,4231
<b>12</b>	0,6000	0,5455	0,5000	0,4800	0,4615
<b>13</b>	0,6500	0,5909	0,5417	0,5200	0,5000
<b>14</b>	0,7000	0,6364	0,5833	0,5600	0,5385
<b>15</b>	0,7500	0,6818	0,6250	0,6000	0,5769
<b>16</b>	0,8000	0,7273	0,6667	0,6400	0,6154
<b>17</b>	0,8500	0,7727	0,7083	0,6800	0,6538
<b>18</b>	0,9000	0,8182	0,7500	0,7200	0,6923
<b>19</b>	0,9500	0,8636	0,7917	0,7600	0,7308
<b>20</b>	1,0000	0,9091	0,8333	0,8000	0,7692
<b>21</b>		0,9545	0,8750	0,8400	0,8077
<b>22</b>		1,0000	0,9167	0,8800	0,8462
<b>23</b>			0,9583	0,9200	0,8846
<b>24</b>			1,0000	0,9600	0,9231
<b>25</b>				1,0000	0,9615
<b>26</b>					1,0000
<b>27</b>					
<b>28</b>					
<b>29</b>					
<b>30</b>					
<b>31</b>					
<b>32</b>					
<b>33</b>					
<b>34</b>					
<b>35</b>					
<b>36</b>					

<b>30</b>	<b>32</b>	<b>36</b>
0,0333	0,0313	0,0278
0,0667	0,0625	0,0556
0,1000	0,0938	0,0833
0,1333	0,1250	0,1111
0,1667	0,1563	0,1389
0,2000	0,1875	0,1667
0,2333	0,2188	0,1944
0,2667	0,2500	0,2222
0,3000	0,2813	0,2500
0,3333	0,3125	0,2778
0,3667	0,3438	0,3056
0,4000	0,3750	0,3333
0,4333	0,4063	0,3611
0,4667	0,4375	0,3889
0,5000	0,4688	0,4167
0,5333	0,5000	0,4444
0,5667	0,5313	0,4722
0,6000	0,5625	0,5000
0,6333	0,5938	0,5278
0,6667	0,6250	0,5556
0,7000	0,6563	0,5833
0,7333	0,6875	0,6111
0,7667	0,7188	0,6389
0,8000	0,7500	0,6667
0,8333	0,7813	0,6944
0,8667	0,8125	0,7222
0,9000	0,8438	0,7500
0,9333	0,8750	0,7778
0,9667	0,9063	0,8056
1,0000	0,9375	0,8333
	0,9688	0,8611
	1,0000	0,8889
		0,9167
		0,9444
		0,9722
		1,0000









<b>CONSEILS</b>			<b>POUR LES BESOINS D'IMPRESSION ET DE TRANSFERT PAR LES INSTANCES DE REAFFECTATIONS, IL EST IMPERATIF DE NE PAS MODIFIER LA LARGEUR DES COLONNES</b>
			<b>Un même emploi vacant peut se subdiviser en plusieurs lignes</b>
		<b>exemples</b>	<b>8 heures de français dont 2 heures sont TV et 6 heures sont DV devront être encodées sur deux lignes</b>
			<b>2 enseignants Tartempion et Dupont occupent un emploi DV de 8 heures de français, il faut encoder l'emploi sur deux lignes, une ligne pour les heures de Tartempion et une ligne pour les heures de Dupont.</b>
			<b>Là où apparaît une main et une flèche vous pouvez soit cliquer sur la flèche (liste déroulante) pour faire votre choix soit encoder les données</b>
			<b>Les colonnes 2, 3 et 4 ne peuvent pas être encodées les données apparaîtront automatiquement après encodage de la colonne 1</b>
			<b>La colonne 1 peut être reproduite par copier, coller</b>
			<b>CONCERNE LE RELEVÉ DE TOUS LES EMPLOIS VACANTS</b>
Colonne 1	<b>N° FASE</b>		<b>Numéro FASE</b> qui correspond à votre établissement scolaire au sein du réseau. Numéro repris dans la liste en <b>annexe 5</b> , établie par zone, CES ou type d'enseignement (secondaire ordinaire ou spécialisé, promotion sociale ou artistique à horaire réduit)
		<b>encodage</b>	quatre chiffres maximum
Colonne 2	<b>CES</b>	<b>ne rien encoder</b>	Il s'agit du <b>numéro de CES</b> auquel appartient l'établissement
			Ici quatre cas sont visés :
			<b>Soit il s'agit d'un établissement d'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé confessionnel avec numéro de CES</b>
			<b>Soit il s'agit d'un établissement d'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé non confessionnel avec numéro de CES</b>
			<b>Soit il s'agit d'un établissement d'enseignement de promotion sociale (confessionnel ou non confessionnel)</b>
			<b>Soit il s'agit d'un établissement d'enseignement secondaire ordinaire confessionnel sans numéro de CES (cela concerne les écoles d'enseignement confessionnel autre que catholique)</b>
Colonne 3	<b>Zone</b>	<b>ne rien encoder</b>	Il s'agit du <b>numéro de la zone</b> de réaffectation à laquelle appartient l'établissement
Colonne 4	<b>Dénomination établissement et commune</b>	<b>ne rien encoder</b>	Reprend la <b>dénomination, le code postal et la commune de l'établissement</b> qui déclare l'emploi vacant

Colonne 5	<b>Localité de l'implantation</b>		<b>Localité de l'implantation</b> où l'emploi est vacant si celle-ci est située sur le territoire d'une autre commune que le siège administratif de l'établissement
		<b>encodage</b>	Ces informations doivent se placer <b>dans la même cellule</b> sur plusieurs lignes, <b>sans modifier</b> la largeur de celle-ci ( le report à la ligne se fera automatiquement )
Colonne 6	<b>D+</b>		Spécifie si l'emploi déclaré vacant se situe dans une école ou une implantation à <b>discrimination positive</b> ou hors discrimination positive
		<b>encodage</b>	Remplir <b>O</b> (oui) pour une école à discrimination positive Remplir <b>N</b> (non) pour une école hors discrimination positive Remplir <b>P</b> (prioritaire) pour une école à discrimination positive prioritaire
Colonne 7	<b>Cycle</b>		Correspond au <b>cycle inférieur</b> ou au <b>cycle supérieur</b>
		<b>encodage</b>	<b>Enseignement de plein exercice</b> <b>DI</b> pour le cycle inférieur <b>DS</b> pour le cycle supérieur
			<b>CEFA</b> <b>HRI</b> pour le cycle inférieur <b>HRS</b> pour le cycle supérieur
			<b>Enseignement de promotion sociale</b> <b>SI</b> pour le cycle inférieur <b>SS</b> pour le cycle supérieur <b>SU</b> pour l'enseignement supérieur
			<b>Enseignement secondaire artistique à horaire réduit</b> <b>HA humanités artistiques</b> <b>AHR artistique à horaire réduit</b>
Colonne 8	<b>Fonc</b>		Correspond au numéro de la <b>fonction</b> telle que reprise : en <b>annexe 4</b> de la circulaire 2008-2009 (Notification des mises en disponibilité par défaut d'emploi et des réaffectations - Déclaration des emplois vacants)
		<b>encodage</b>	L'encodage de ce numéro aura pour conséquence l'encodage automatique de la colonne 9 <b>classification</b> de la fonction et de la colonne 10 intitulé de la <b>spécialité</b> de la fonction
		<b>exemple</b>	dans le secteur 2 Industrie au DI, CT électricité se trouve sous le <b>numéro 12065</b>

Colonne 9	<b>Class</b>		Spécifie la <b>classification</b> de la <b>fonction</b> dans laquelle l'emploi est vacant
		<b>encodage</b>	<b>La colonne 9 peut être réencodée uniquement dans le cas des cours ER</b>
			<b>ANC</b> pour les cours de langues anciennes
			<b>CG</b> pour les cours généraux
			<b>CS</b> pour les cours spéciaux
			<b>CT</b> pour les cours techniques
			<b>CTPP</b> pour les cours techniques et de pratique professionnelle
			<b>ER</b> pour les cours classés ER
			<b>PP</b> pour la pratique professionnelle
			<b>NCC</b> pour personnel non chargé de cours (Directeur, surveillant-éducateur,...)
			<b>MOR</b> pour le cours de morale
			<b>REL</b> pour le cours de religion
			<b>CA</b> pour les cours artistiques
Colonne 10	<b>Intitulé</b>		Reprend l' <b>intitulé de la spécialité</b> dans laquelle l'emploi est vacant
		<b>exemple</b>	Par <b>spécialité</b> il faut entendre : français, mathématique, menuiserie, mécanique, etc...
		<b>encodage</b>	<b>La colonne 10 ne sera réencodée qu'exceptionnellement si la donnée qui apparaît automatiquement n'est pas suffisamment précise après l'encodage de la colonne 8 (si l'intitulé de la spécialité ne correspond pas exactement à la situation du membre du personnel)</b>
		<b>encodage</b>	Ces informations doivent se placer <b>dans la même cellule</b> sur plusieurs lignes, <b>sans modifier</b> la largeur de celle-ci ( le report à la ligne se fera automatiquement )
Colonne 11	<b>Fil</b>		Référence à la <b>filière</b> pour laquelle l'emploi est vacant
		<b>encodage</b>	un (ou deux caractères), doit (doivent) obligatoirement être encodé(s)
		<b>exemple</b>	<b>Enseignement de plein exercice et CEFA</b> <b>G</b> pour l'enseignement général <b>P</b> pour l'enseignement professsionnel <b>TQ</b> pour l'enseignement technique de qualification <b>TT</b> pour l'enseignement technique de transition <b>AQ</b> pour l'enseignement artistique de qualification <b>AT</b> pour l'enseignement artistique de transition
			<b>Enseignement de promotion sociale</b> <b>T</b> pour l'enseignement de transition <b>Q</b> pour l'enseignement de qualification
			<b>Enseignement artistique à horaire réduit</b> ne rien encoder
Colonne 12	<b>For</b>		<b>Exclusivement pour l'enseignement spécialisé</b> Correspond au <b>numéro de la forme</b> d'enseignement (de 1 à 4) dans laquelle l'emploi est vacant
		<b>encodage</b>	un chiffre <b>1</b> pour la forme 1 <b>2</b> pour la forme 2 <b>3</b> pour la forme 3 <b>4</b> pour la forme 4

Colonne 13	<b>Typ</b>		<b>Exclusivement pour l'enseignement spécialisé</b>
			Correspond au <b>numéro du type</b> d'enseignement (de 1 à 8) dans lequel l'emploi est vacant
		<b>encodage</b>	un chiffre
			<b>1</b> pour le type 1
			<b>2</b> pour le type 2
			etc...
Colonne 14	<b>Va</b>		Spécifie si l'emploi est <b>définitivement vacant</b> (DV) ou <b>temporairement vacant</b> (TV)
		<b>encodage</b>	2 caractères
			tapez <b>DV</b> pour définitivement vacant
			tapez <b>TV</b> pour temporairement vacant
Colonne 15	<b>Date de fin de la vacance d'emploi</b>		Reprend la <b>date de fin</b> pour les emplois <b>temporairement vacants</b>
		<b>encodage</b>	Indiquer la date (sous le format <b>jj/mm/aa</b> ) à laquelle l'emploi déclaré n'est plus censé être vacant
		<b>exemple</b>	tapez <b>25/03/04</b>
Colonne 16	<b>Nom et Prénom</b>		Correspond au <b>NOM</b> (majuscules) <b>et au prénom</b> (minuscules) du membre du personnel qui occupe actuellement l'emploi vacant
			Pour les personnes mariées le <b>nom de jeune fille</b>
		<b>encodage</b>	Ces informations doivent se placer <b>dans la même cellule</b> sur plusieurs lignes, <b>sans modifier</b> la largeur de celle-ci ( le report à la ligne se fera automatiquement )
Colonne 17	<b>Titre(s) de capacité</b>		Cette colonne comprend <b>le(s) titre(s) de capacité complet(s)</b> du membre du personnel (niveau, spécialité, expérience utile et titre pédagogique)
		<b>encodage</b>	<b>La colonne 17 peut être réencodée ou complétée si la donnée de la liste déroulante ne correspond pas au titre de la personne ou n'est pas complet</b>
			Ces informations doivent se placer <b>dans la même cellule</b> sur plusieurs lignes, <b>sans modifier</b> la largeur de celle-ci ( le report à la ligne se fera automatiquement )
		<b>exemple</b>	ETSS mécanique + 3EU + CAP
Colonne 18	<b>Requis ou</b>		Il faut reprendre la nature du titre afin de définir la pénurie
		<b>encodage</b>	<b>R</b> pour le porteur d'un titre requis
			<b>A</b> pour le porteur d'un titre jugé suffisant du groupe A
			<b>B</b> pour le porteur d'un titre jugé suffisant du groupe B (+art 30, art 6 § 4)

Colonne 19	<b>Sit</b>		Correspond à la situation administrative du membre du personnel qui occupe actuellement l'emploi vacant (V, S, R, A, T, M), suivant la légende utilisée dans l'annexe 1/2 (bas de page) de la circulaire précitée
		<b>encodage</b>	<b>V</b> pour temporaire stable (dont la durée est égale ou supérieure à 15 semaines) dans un emploi <b>définitivement vacant</b>
			<b>S</b> pour temporaire stable (dont la durée est égale ou supérieure à 15 semaines) dans un emploi <b>temporairement vacant</b>
			<b>R</b> pour <b>réaffectation</b> dans un emploi <b>définitivement vacant</b>
			<b>A</b> pour <b>réaffectation</b> dans un emploi <b>temporairement vacant</b>
			<b>T</b> pour <b>remise au travail ou rappel provisoire en service</b> dans un emploi <b>définitivement vacant</b>
			<b>M</b> pour <b>remise au travail ou rappel provisoire en service</b> dans un emploi <b>temporairement vacant</b>
Colonne 20	<b>Numérateur</b>		est égal au numérateur du <b>nombre de périodes</b> occupées par le membre du personnel et correspondant à l'emploi décrit dans la ligne dont objet
		<b>encodage</b>	de 1 à 4 chiffres
Colonne 21	<b>Dénominateur</b>		est égal au dénominateur du <b>nombre de périodes</b> occupées par le membre du personnel et correspondant à l'emploi décrit dans la ligne dont objet
		<b>encodage</b>	de 1 à 4 chiffres
Colonne 22	<b>Date de début de l'intérim</b>		Précise la <b>date de prise de fonction par le membre du personnel dans cet intérim (sans interruption) ou la date de début de l'intérim à pourvoir à un membre du personnel à désigner</b>
			Les vacances scolaires ne sont pas considérées comme une interruption
		<b>encodage</b>	Indiquer ici la date (sous le format jj/mm/aa) de début de fonction du membre du personnel
Colonne 23	<b>Anc. de service en jours</b>		Correspond à l'ancienneté de service du membre du personnel <b>au sein du PO</b>
			<b>Calcul de l'ancienneté de service au 30/6</b> : application de <b>l'article 29 bis du décret du 1/2/1993</b> (enseignement secondaire) et/ou de <b>l'article 29 ter du décret du 1/2/1993</b> (enseignement de promotion sociale)
	<b>ATTENTION</b>	<b>encodage</b>	sous le format <b>jours</b> <b>tapez 5000</b> il affichera automatiquement 5.000
Colonne 24	<b>Protection de l'emploi</b>		<b>Application de l'article 39 du décret du 28/8/1995</b> (pour l'enseignement secondaire) et <b>application de l'article 16 de l'AGCF du 12/9/1995</b> (pour l'enseignement de promotion sociale)
			<b>Article 39 § 1er bis</b> (pour l'enseignement secondaire)
		<b>encodage</b>	<b>ORCES</b> si le membre du personnel qui occupe l'emploi compte plus de <b>2160 jours d'ancienneté de service</b> auprès de ce pouvoir organisateur

			<b>Article 39 § 2 (pour l'enseignement secondaire)</b>
		<b>encodage</b>	<b>CZ CC</b> si le membre du personnel qui occupe l'emploi remplit les conditions suivantes :
			1° comptabiliser, à l'issue de l'année scolaire qui précède, <b>720 jours de service acquis dans l'enseignement libre subventionné</b> , répartis <b>sur 3 années scolaires au moins</b> et calculés selon les modalités fixés à l'article 29 bis du décret du 1/2/1993 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement libre subventionné ;
			2 ° <b>360 jours</b> au moins sur les 720 jours requis doivent avoir été accomplis <b>dans une fonction de la catégorie en cause</b> ;
			3° <b>360 jours</b> au moins sur les 720 jours requis doivent avoir été rendus <b>auprès du pouvoir organisateur</b> . Ces 360 jours doivent être répartis <b>sur 2 années scolaires au moins</b> .
		<b>encodage</b>	<b>ORCES + CZ CC</b> si le membre du personnel qui occupe l'emploi remplit les conditions de l'article 39 § 1er bis <b>et</b> de l'article 39 § 2
			<b>Article 16 § 2 (pour l'enseignement de promotion sociale)</b>
		<b>encodage</b>	<b>CZ CC</b> si le membre du personnel qui occupe l'emploi remplit les conditions suivantes :
			1° comptabiliser, à l'issue de l'année scolaire qui précède, <b>720 jours de service</b> acquis dans l'enseignement libre subventionné <b>de même caractère</b> , répartis <b>sur 3 années scolaires au moins</b> et calculés selon les modalités fixées à l'article 29 bis, §§ 4 à 6 et 29 ter du décret du 1/2/1993 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement libre subventionné ;
			2 ° <b>360 jours</b> au moins sur les 720 jours requis doivent avoir été accomplis <b>dans une fonction de la catégorie en cause</b> ;
			3° <b>360 jours</b> au moins sur les 720 jours requis doivent avoir été rendus <b>auprès du pouvoir organisateur</b> . Ces 360 jours doivent être répartis <b>sur 2 années scolaires au moins</b> .
			<b>Article 39 § 2 bis (pour l'enseignement secondaire) et article 16 § 3 (pour l'enseignement de promotion sociale)</b>
		<b>encodage</b>	<b>VIOLENCE</b> si le membre du personnel qui occupe l'emploi bénéficie d'une des <b>priorités visées à l'article 29 quater, 1°bis et 1°ter du décret du 1er février 1993</b> précité
			<b>Article 29 quater, 1 bis et 1° ter</b> : c'est-à-dire un emploi attribué, en application de l'article 34 quinquies, à un membre du personnel <b>victime "d'acte de violence"</b>
		<b>encodage</b>	<b>ARTICLE 18</b> si le membre du personnel qui occupe l'emploi bénéficie d'une des <b>priorités visées à l'article 29 quater, 2° du décret du 1er février 1993</b> précité
			<b>Article 29 quater, 2°</b> : c'est à dire un emploi attribué, en application de <b>l'article 18</b> du décret du 30 juin 1998 visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en oeuvre de discriminations positives.
		<b>encodage</b>	<b>NON</b> pour les emplois non soustraits à la réaffectation



Colonne 25	<b>Attribuer à Nom, Prénom, Nombre de périodes</b>	<b>ne rien encoder</b>	Colonne réservée pour les travaux de l'ORCES, de la Commission zonale et de la Commission centrale
Colonne 26	<b>Statut</b>	<b>ne rien encoder</b>	Colonne réservée pour les travaux de l'ORCES, de la Commission zonale et de la Commission centrale
Colonne 27	<b>Solde disponible</b>	<b>ne rien encoder</b>	Colonne réservée pour les travaux de l'ORCES, de la Commission zonale et de la Commission centrale
Colonne 28	<b>Utilisé par</b>	<b>ne rien encoder</b>	Colonne réservée pour les travaux de l'ORCES, de la Commission zonale et de la Commission centrale
Colonne 29	<b>Utilisé par</b>	<b>ne rien encoder</b>	Colonne réservée pour les travaux de l'ORCES, de la Commission zonale et de la Commission centrale
Colonne 30	<b>Utilisé par</b>	<b>ne rien encoder</b>	Colonne réservée pour les travaux de l'ORCES, de la Commission zonale et de la Commission centrale





			<b>POUR LES BESOINS D'IMPRESSION ET DE TRANSFERT PAR LES INSTANCES DE REAFFECTATION, IL EST IMPERATIF DE NE PAS MODIFIER LA LARGEUR DES COLONNES</b>
			<b>Là où apparaît une main et une flèche vous pouvez soit cliquer sur la flèche (liste déroulante) pour faire votre choix soit encoder les données</b>
			<b>Les colonnes 2, 3 et 4 et 22 ne peuvent pas être encodées les données apparaîtront automatiquement après encodage de la colonne 1 ou 21</b>
			<b>Les colonnes 1 et 21 peuvent être reproduites par copier, coller</b>
<b>1ère PARTIE DU DOCUMENT</b>			<b>CONCERNE LE RELEVÉ DES MISES EN DISPONIBILITE ET PERTE PARTIELLE DE CHARGE</b>
Colonne 1	<b>N° FASE</b>		<b>Numéro FASE</b> qui correspond à votre établissement scolaire au sein du réseau. Numéro repris dans la liste en <b>annexe 5</b> , établie par zone, CES ou type d'enseignement (secondaire ordinaire ou spécialisé, promotion sociale ou artistique à horaire réduit)
		<b>encodage</b>	quatre chiffres maximum
Colonne 2	<b>CES</b>	<b>ne rien encoder</b>	Il s'agit du <b>numéro de CES</b> auquel appartient l'établissement
			Ici quatre cas sont visés :
			<b>Soit il s'agit d'un établissement d'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé confessionnel avec numéro de CES</b>
			<b>Soit il s'agit d'un établissement d'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé non confessionnel avec numéro de CES</b>
			<b>Soit il s'agit d'un établissement d'enseignement de promotion sociale (confessionnel ou non confessionnel)</b>
			<b>Soit il s'agit d'un établissement d'enseignement secondaire ordinaire confessionnel sans numéro de CES</b> (cela concerne les écoles d'enseignement confessionnel autre que catholique)
Colonne 3	<b>Zone</b>	<b>ne rien encoder</b>	Il s'agit du <b>numéro de la zone</b> de réaffectation à laquelle appartient l'établissement
Colonne 4	<b>Dénomination établissement et commune</b>	<b>ne rien encoder</b>	Reprend la <b>dénomination, le code postal et la commune de l'établissement</b> qui <b>déclare</b> la mise en disponibilité ou la perte partielle de charge
Colonne 5	<b>Nom, Prénom et Matricule</b>		Correspond au <b>NOM (majuscules)</b> , au <b>prénom (minuscules)</b> et au numéro <b>matricule</b> du membre du personnel mis en disponibilité ou déclaré en perte partielle de charge
			Pour les personnes mariées le <b>nom de jeune fille</b>

		<b>encodage</b>	Ces informations doivent se placer <b>dans la même cellule</b> sur plusieurs lignes, <b>sans modifier</b> la largeur de celle-ci ( le report à la ligne se fera automatiquement )
Colonne 6	<b>Adresse</b>		Reprend l'adresse de l'intéressé(e) : <b>rue, avenue, chaussée... et le numéro</b>
		<b>encodage</b>	Ces informations doivent se placer <b>dans la même cellule</b> sur plusieurs lignes, <b>sans modifier</b> la largeur de celle-ci ( le report à la ligne se fera automatiquement )
Colonne 7	<b>Code postal</b>		Reprend le <b>code postal de la commune</b> où habite le membre du personnel
		<b>encodage</b>	en 4 chiffres
Colonne 8	<b>Commune</b>		Reprend <b>la commune</b> où habite le membre du personnel
			<b>Dans la colonne 8 la liste déroulante vous permet de choisir la commune adéquate (en effet il y a plusieurs communes pour un même code postal)</b>
Colonne 9	<b>Anc. Service</b>		Correspond à <b>l'ancienneté de service</b> du membre du personnel mis en disponibilité ou déclaré en perte partielle de charge
			<b>Calcul de l'ancienneté de service</b> : application de <b>l'article 11 de l'AGCF du 28/8/1995</b> (enseignement secondaire) ou de <b>l'article 9, § 3 de l'AGCF du 12/9/1995</b> (enseignement de promotion sociale)
	<b>ATTENTION</b>	<b>encodage</b>	sous le format <b>jours</b>
		<b>exemple</b>	<b>5000</b> <b>5.000 apparaîtra dans la colonne</b>
Colonne 10	<b>Titre(s) de capacité</b>		Cette colonne comprend <b>le(s) titre(s) de capacité complet(s)</b> du membre du personnel (niveau, spécialité, expérience utile et titre pédagogique)
		<b>encodage</b>	<b>La colonne 10 peut être réencodée ou complétée si la donnée de la liste déroulante ne correspond pas au titre de la personne ou n'est pas complet</b>
			Ces informations doivent se placer <b>dans la même cellule</b> sur plusieurs lignes, <b>sans modifier</b> la largeur de celle-ci ( le report à la ligne se fera automatiquement )
		<b>exemple</b>	ETSS mécanique + 3EU + CAP
Colonne 11	<b>Charge initiale totale</b>		Nombre de périodes totales, sous forme de fraction, <b>éventuellement réparties sur plusieurs établissements</b> (y compris les périodes qui font l'objet d'un congé, d'une suspension, etc ....)

		<b>encodage</b>	Ces informations doivent se placer <b>dans la même cellule</b> sur plusieurs lignes, <b>sans modifier</b> la largeur de celle-ci ( le report à la ligne se fera automatiquement )
		<b>exemple</b>	10/20 + 10/30
Colonnes 12	<b>Nbre de périodes perdues</b>	<b>numérateur</b>	<b>Nombre de périodes</b> faisant l'objet de la mise en disponibilité ou de la perte de charge, <b>par niveau et par fonction (spécialité)</b>
		<b>encodage</b>	le nombre de périodes perdues il faut encoder une ligne par niveau et par fonction (spécialité) ce qui veut dire que <b>pour une même personne</b> on peut avoir <b>plusieurs lignes</b> .
		<b>exemple 1</b>	pour 12 heures de cours techniques au DS <b>tapez 12</b> colonne 12 et <b>tapez 20</b> colonne 13
	<b>ATTENTION</b>	<b>exemple 2</b>	Périodes perdues 12/20 (colonnes 12 et 13) et 9/30 (colonnes 12 et 13) pour 12/20 <b>tapez 12 (colonne 12) et tapez 20 (colonne 13)</b> pour 9/30 <b>il faut reproduire la totalité de la ligne (par copier coller)</b> <b>Il faut adapter et modifier les données des colonnes 12 à 17 de la ligne reproduite</b> <b>colonne 12 : tapez 9</b> au lieu de 12 <b>colonne 13 : tapez 30</b> au lieu de 20 <b>colonnes 14 à 17 à modifier si nécessaire</b>
Colonnes 13	<b>Nbre de périodes perdues</b>	<b>dénominateur</b>	du nombre de périodes faisant l'objet de la mise en disponibilité ou de la perte de charge, <b>par niveau et par fonction (spécialité)</b>
		<b>encodage</b>	soit <b>20, 22, 24, 25, 30, 36, 1000, etc.</b> suivant le cas
		<b>exemple</b>	pour 12 heures de cours techniques au DS encoder 20
Colonne 14	<b>Cycle</b>		Correspond au <b>cycle inférieur</b> ou au <b>cycle supérieur</b>
		<b>encodage</b>	<b>Enseignement de plein exercice</b> <b>DI</b> pour le cycle inférieur <b>DS</b> pour le cycle supérieur
			<b>CEFA</b> <b>HRI</b> pour le cycle inférieur <b>HRS</b> pour le cycle supérieur
			<b>Enseignement de promotion sociale</b> <b>SI</b> pour le cycle inférieur <b>SS</b> pour le cycle supérieur <b>SU</b> pour l'enseignement supérieur
			<b>Enseignement secondaire artistique à horaire réduit</b> <b>HA humanités artistiques</b> <b>AHR artistique à horaire réduit</b>

Colonne 15	<b>N° Fonc</b>		Correspond au numéro de la <b>fonction</b> telle que reprise : en <b>annexe 4</b> de la circulaire 2008-2009 (Notification des mises en disponibilité par défaut d'emploi et des réaffectations - Déclaration des emplois vacants)
		<b>encodage</b>	L'encodage de ce numéro aura pour conséquence l'encodage automatique de la colonne 16 <b>classification</b> de la fonction et de la colonne 17 intitulé de la <b>spécialité</b> de la fonction
		<b>exemple</b>	dans le secteur 2 Industrie au DI, CT électricité se trouve sous le <b>numéro 12065</b>
Colonne 16	<b>Class</b>		Spécifie la <b>classification</b> de la <b>fonction</b> dans laquelle le membre du personnel est mis en <b>disponibilité ou déclaré en perte partielle de charge</b>
		<b>encodage</b>	<b>La colonne 16 peut être réencodée uniquement dans le cas des cours ER</b>
			<b>ANC</b> pour les cours de langues anciennes
			<b>CG</b> pour les cours généraux
			<b>CS</b> pour les cours spéciaux
			<b>CT</b> pour les cours techniques
			<b>CTPP</b> pour les cours techniques et de pratique professionnelle
			<b>ER</b> pour les cours classés ER
			<b>PP</b> pour la pratique professionnelle
			<b>NCC</b> pour personnel non chargé de cours (Directeur, surveillant-éducateur,...)
			<b>MOR</b> pour le cours de morale
			<b>REL</b> pour le cours de religion
			<b>CA</b> pour les cours artistiques
Colonne 17	<b>Intitulé</b>		Reprend l' <b>intitulé de la spécialité</b> dans laquelle le membre du personnel est mis en disponibilité ou déclaré en perte partielle de charge
		<b>exemple</b>	Par <b>spécialité</b> il faut entendre : français, mathématique, menuiserie, mécanique, etc...
		<b>encodage</b>	<b>La colonne 17 ne sera réencodée qu'exceptionnellement si la donnée qui apparaît automatiquement n'est pas suffisamment précise après l'encodage de la colonne 15 (si l'intitulé de la spécialité ne correspond pas exactement à la situation du membre du personnel)</b>
			Ces informations doivent se placer <b>dans la même cellule</b> sur plusieurs lignes, <b>sans modifier</b> la largeur de celle-ci ( le report à la ligne se fera automatiquement )
Colonne 18	<b>DT - PP</b>		Précise si la disponibilité est <b>totale ou partielle</b>
		<b>encodage</b>	Encoder
			<b>DT</b> pour disponibilité totale
			<b>PP</b> pour perte partielle de charge

Colonne 19	Code DI		Ne sont concernés ici que les congés, absences, suspension de la subvention-traitement d'attente, etc... <b>couvrant la totalité de l'année scolaire</b>
			Reprend le <b>même</b> numéro de code que celui figurant au <b>document 12</b> lorsque le membre du personnel concerné bénéficie d'un congé... (voir Annexe 3 qui ne reprend que les congés concernés )
		<b>Encodage</b>	1 ou plusieurs chiffres
Colonne 20	Nbre d'heures numérateur du congé		Reprend le nombre de périodes relatif au congé repris en colonne 19
		<b>Encodage</b>	1 ou plusieurs chiffres
		<b>Exemple</b>	un membre du personnel dont la charge initiale totale est de 15/30 dans une école et de 11/20 dans un 2ème établissement, bénéficie d'une suspension de la subvention-traitement d'attente pour 8/30 dans le 2ème établissement
			dans la <b>colonne 11</b> apparaîtra <b>11/20 + 15/30</b>
			dans la <b>colonne 20</b> il faudra encoder <b>8</b>



2ème PARTIE DU DOCUMENT		CONCERNE LES NOUVELLES DESIGNATIONS PAR L'ORCES	
	<b>ATTENTION</b>	<b>encodage</b>	Si un enseignant n'a pas été totalement réaffecté par le PO ou par reconduction, <b>il ne faut pas écraser les données déjà encodées.</b>
			si l'ORCES retrouve des heures pour cet enseignant, <b>il faut reproduire la totalité de la ligne (par copier coller) et modifier les données qui sont différentes.</b>
			<b>Il faut modifier les colonnes 21 à 34 si nécessaire.</b>
			<b>ATTENTION, il faut également modifier la colonne 12 (périodes perdues) de la ligne reproduite en mettant 0 (zéro) à la place du nombre de périodes afin de ne pas augmenter, ou doubler erronément, par la reproduction des lignes, le nombre d'heures perdues</b>
Colonne 21	<b>N° FASE</b>		<b>Numéro FASE</b> qui correspond à votre établissement scolaire au sein du réseau. Numéro repris dans la liste en <b>annexe 5</b> , établie par zone, CES ou type d'enseignement (secondaire ordinaire ou spécialisé, promotion sociale, artistique à horaire réduit)
		<b>encodage</b>	quatre chiffres maximum
Colonne 22	<b>Dénomination établissement et commune</b>	<b>ne rien encoder</b>	Reprend la <b>dénomination, le code postal et la commune de l'établissement</b> qui <b>accueille</b> le membre du personnel
Colonne 23	<b>Nbre de périodes retrouvées</b>	<b>numérateur</b>	<b>Nombre de périodes faisant l'objet de la réaffectation, de la remise au travail ou du rappel provisoire en service par niveau et par fonction (spécialité)</b>
		<b>encodage</b>	Encoder le nombre de périodes <b>retrouvées</b> il faut encoder une ligne par niveau et par fonction (spécialité) ce qui veut dire que <b>pour une même personne</b> on peut avoir <b>plusieurs lignes</b>
		<b>exemple 1</b>	pour 12 heures de cours techniques au DI, <b>tapez 12</b>
	<b>ATTENTION</b>		
		<b>exemple 2</b>	Périodes perdues 24/24 (colonnes 12 et 13) Périodes retrouvées 12/22 et 6/30  pour 12/22 <b>tapez 12 (colonne 23) et tapez 22 (colonne 24)</b> pour 6/30 <b>il faut reproduire la totalité de la ligne (par copier coller)</b> <b>Il faut adapter et modifier les données des colonnes 23 à 34 de la ligne reproduite</b> <b>colonne 23 : tapez 6</b> au lieu de 12 <b>colonne 24 : tapez 30</b> au lieu de 22 <b>colonnes 25 à 34 à modifier si nécessaire</b>
			<b>ATTENTION, il faut également modifier la colonne 12 (périodes perdues) de la ligne reproduite en mettant 0 (zéro) à la place de 24 afin de ne pas augmenter, ou doubler erronément, par la reproduction des lignes, le nombre d'heures perdues</b>

Colonne 24	Nbre de périodes retrouvées	dénominateur	du nombre de périodes faisant l'objet de la réaffectation par niveau et par fonction (spécialité)
		encodage	soit 20, 22, 24, 25, 30, 36, 1000, etc. suivant le cas
		exemple	pour 12 heures de cours techniques au DS encoder 20
Colonne 25	Cycle		voir colonne 14
Colonne 26	Fonc		voir colonne 15
Colonne 27	Class		voir colonne 16
Colonne 28	Intitulé		<b>ATTENTION IL N'A PAS ETE POSSIBLE DE RESTITUER LA FORMULE RELATIVE A L'INTITULE DU COURS. EN EFFET LES ECOLES PEUVENT MODIFIER CELUI-CI ET PAR CONSEQUENT LA RESTAURATION DE LA FORMULE AURAIT ECRASE LES DONNEES INTRODUITES PAR LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES</b>
			<b>MAIS VOUS POUVEZ COPIER LA CELLULE "COLONNE 28 LIGNE 3" QUI CONTIENT LA FORMULE ET LA COLLER DANS LA CELLULE VIERGE AFIN DE NE PAS DEVOIR REENCODER MANUELLEMENT L'INTITULE DU COURS</b>
Colonne 29	Nbre écoles		Reprendre le <b>nombre d'établissement(s)</b> (n° FASE différents) où le membre du personnel exerce ses fonctions (même réseau, même niveau, y compris les désignations à titre temporaire, réaffectations, remises au travail ... )
			Si un enseignant est dans une <b>implantation située sur le territoire d'une autre commune que le siège administratif de l'établissement</b> , il faut la comptabiliser comme école supplémentaire
Colonne 30	R,A,T,M ou R*,A*,T*,M*		Préciser s'il s'agit d'une <b>réaffectation</b>
		encodage	<b>R</b> réaffectation dans un emploi <b>définitivement vacant</b> <b>A</b> réaffectation dans un emploi <b>temporairement vacant</b>
Colonnes 31 et 32	Reste à pourvoir	numérateur/dénominateur	Fraction de charge restant à pourvoir par la Commission zonale ou centrale de gestion des emplois
			Colonne 31 (numérateur) et colonne 32 (dénominateur): cette fraction doit <b>être égale à la différence</b> entre le nombre de <b>périodes perdues</b> (colonnes 12 et 13) et le nombre de <b>périodes retrouvées</b> (colonnes 23 et 24) en tenant compte de la pondération (voir tableau en annexe). Le dénominateur sera identique à celui mentionné en colonne 13
		<b>Exemple 1</b>	périodes perdues 24/24 (colonnes 12 et 13) périodes retrouvées 12/24 (colonnes 23 et 24) <b>reste à pourvoir 12/24 (colonnes 31 et 32)</b>

		<b>Exemple 2</b>	
		<b>pondération</b>	
	<b>24/24 =</b>	<b>1,0000</b>	périodes perdues 24/24 (colonnes 12 et 13)
			périodes perdues 0/24 (colonnes 12 et 13) = ligne copiée
	<b>12/22 =</b>	<b>-0,5454</b>	périodes retrouvées 12/22 (colonnes 23 et 24)
	<b>6/30 =</b>	<b>-0,2000</b>	périodes retrouvées 6/30 (colonnes 23 et 24) = ligne copiée
	<b>6/24</b>	<b>0,2546</b>	<b>reste à pourvoir 6/24 (colonnes 31 et 32)</b>
		<b>Exemple 3</b>	
		<b>pondération</b>	
	<b>12/20</b>	<b>0,6000</b>	périodes perdues 12/20 (colonnes 12 et 13)
	<b>12/22 =</b>	<b>-0,5454</b>	périodes retrouvées 12/22 (colonnes 23 et 24)
	<b>1/20</b>	<b>0,0546</b>	<b>reste à pourvoir 1/20 (colonnes 31 et 32)</b>
	<b>9/30 =</b>	<b>0,3000</b>	périodes perdues 9/30 (colonnes 12 et 13) = ligne copiée
	<b>6/30 =</b>	<b>-0,2000</b>	périodes retrouvées 6/30 (colonnes 23 et 24) = ligne copiée
	<b>1/30</b>	<b>0,1000</b>	<b>reste à pourvoir 1/30 (colonnes 31 et 32)</b>
Colonne 33	<b>Date de fin R, A, T, M</b>		Reprend la <b>date de fin</b> de la réaffectation
		<b>encodage</b>	Indiquer la date (sous le format <b>jj/mm/aa</b> ) à laquelle l'emploi attribué n'est plus censé être vacant
		<b>exemple</b>	<b>30/06/2008</b>
Colonne 34	<b>Désigné par</b>		A compléter par l'organe de réaffectation
		<b>encodage</b>	<b>PO</b> si désignation par le pouvoir organisateur
			<b>ORCES</b> si désignation par l'ORCES
			<b>CZ</b> si désignation par la Commission zonale de gestion des emplois
			<b>CC</b> si désignation par la Commission centrale de gestion des emplois
			<b>INI</b> si engagement d'initiative

	<b>20</b>	<b>22</b>	<b>24</b>	<b>25</b>	<b>26</b>
<b>1</b>	0,0500	0,0455	0,0417	0,0400	0,0385
<b>2</b>	0,1000	0,0909	0,0833	0,0800	0,0769
<b>3</b>	0,1500	0,1364	0,1250	0,1200	0,1154
<b>4</b>	0,2000	0,1818	0,1667	0,1600	0,1538
<b>5</b>	0,2500	0,2273	0,2083	0,2000	0,1923
<b>6</b>	0,3000	0,2727	0,2500	0,2400	0,2308
<b>7</b>	0,3500	0,3182	0,2917	0,2800	0,2692
<b>8</b>	0,4000	0,3636	0,3333	0,3200	0,3077
<b>9</b>	0,4500	0,4091	0,3750	0,3600	0,3462
<b>10</b>	0,5000	0,4545	0,4167	0,4000	0,3846
<b>11</b>	0,5500	0,5000	0,4583	0,4400	0,4231
<b>12</b>	0,6000	0,5455	0,5000	0,4800	0,4615
<b>13</b>	0,6500	0,5909	0,5417	0,5200	0,5000
<b>14</b>	0,7000	0,6364	0,5833	0,5600	0,5385
<b>15</b>	0,7500	0,6818	0,6250	0,6000	0,5769
<b>16</b>	0,8000	0,7273	0,6667	0,6400	0,6154
<b>17</b>	0,8500	0,7727	0,7083	0,6800	0,6538
<b>18</b>	0,9000	0,8182	0,7500	0,7200	0,6923
<b>19</b>	0,9500	0,8636	0,7917	0,7600	0,7308
<b>20</b>	1,0000	0,9091	0,8333	0,8000	0,7692
<b>21</b>		0,9545	0,8750	0,8400	0,8077
<b>22</b>		1,0000	0,9167	0,8800	0,8462
<b>23</b>			0,9583	0,9200	0,8846
<b>24</b>			1,0000	0,9600	0,9231
<b>25</b>				1,0000	0,9615
<b>26</b>					1,0000
<b>27</b>					
<b>28</b>					
<b>29</b>					
<b>30</b>					
<b>31</b>					
<b>32</b>					
<b>33</b>					
<b>34</b>					
<b>35</b>					
<b>36</b>					

<b>30</b>	<b>32</b>	<b>36</b>
0,0333	0,0313	0,0278
0,0667	0,0625	0,0556
0,1000	0,0938	0,0833
0,1333	0,1250	0,1111
0,1667	0,1563	0,1389
0,2000	0,1875	0,1667
0,2333	0,2188	0,1944
0,2667	0,2500	0,2222
0,3000	0,2813	0,2500
0,3333	0,3125	0,2778
0,3667	0,3438	0,3056
0,4000	0,3750	0,3333
0,4333	0,4063	0,3611
0,4667	0,4375	0,3889
0,5000	0,4688	0,4167
0,5333	0,5000	0,4444
0,5667	0,5313	0,4722
0,6000	0,5625	0,5000
0,6333	0,5938	0,5278
0,6667	0,6250	0,5556
0,7000	0,6563	0,5833
0,7333	0,6875	0,6111
0,7667	0,7188	0,6389
0,8000	0,7500	0,6667
0,8333	0,7813	0,6944
0,8667	0,8125	0,7222
0,9000	0,8438	0,7500
0,9333	0,8750	0,7778
0,9667	0,9063	0,8056
1,0000	0,9375	0,8333
	0,9688	0,8611
	1,0000	0,8889
		0,9167
		0,9444
		0,9722
		1,0000































## ZONES ET DATES D'ENVOIS DES DOCUMENTS ET FICHIERS POUR L'ENSEMBLE DES COMMISSIONS TOUS RESEAUX ET NIVEAUX CONFONDUS

	OFFICIEL			OFFICIEL			OFFICIEL			OFFICIEL	
	FONDAMENTAL			SECONDAIRE			PROMOTION SOCIALE			ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT	
	ECOLES			ECOLES			ECOLES			ECOLES	
	POUVOIRS ORGANISATEURS	DATES D'ENVOI		POUVOIRS ORGANISATEURS	DATES D'ENVOI		POUVOIRS ORGANISATEURS	DATES D'ENVOI		POUVOIRS ORGANISATEURS	DATES D'ENVOI
ZONES	CZ	9/10/2008	ZONES	CZ	9/10/2008	ZONES	CZ	9/10/2008	ZONES	CZ	9/10/2008
1	Bruxelles Capitale		1	Brabant Wallon et Bruxelles capitale		1	Brabant Wallon et Bruxelles capitale		1	Brabant Wallon et Bruxelles capitale	
2	Brabant Wallon										
3	Huy Waremme										
4	Liège		4	Liège		4	Liège		4	Liège	
5	Verviers										
6	Namur		6	Namur et Luxembourg		6	Namur et Luxembourg		6	Namur et Luxembourg	
7	Luxembourg										
8	Hainaut occidental		8	Hainaut		8	Hainaut		8	Hainaut	
9	Mons-centre										
10	Charleroi										
	CC	12/12/2008		CC	12/12/2008		CC	12/12/2008		CC	12/12/2008

## ZONES ET DATES D'ENVOIS DES DOCUMENTS ET FICHIERS POUR L'ENSEMBLE DES COMMISSIONS TOUS RESEAUX ET NIVEAUX CONFONDUS

	LIBRE CONFESIONNEL			LIBRE CONFESIONNEL			LIBRE CONFESIONNEL			LIBRE CONFESIONNEL	
	FONDAMENTAL			SECONDAIRE			PROMOTION SOCIALE			ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT	
	ECOLES	DATES D'ENVOI		ECOLES	DATES D'ENVOI		ECOLES	DATES D'ENVOI		ECOLES	DATES D'ENVOI
	ORCE	9/10/2008		ORCES	9/10/2008						
<b>ZONES</b>	<b>CZ</b>	<b>17/10/2008</b>	<b>ZONES</b>	<b>CZ</b>	<b>17/10/2008</b>	<b>ZONES</b>	<b>CZ</b>	<b>17/10/2008</b>	<b>ZONES</b>	<b>CZ</b>	<b>17/10/2008</b>
1	Bruxelles Capitale		1	Bruxelles Capitale		1	Bruxelles Capitale		1	Bruxelles Capitale	
2	Brabant Wallon		2	Brabant Wallon		2	Brabant Wallon		2	Brabant Wallon	
3	Huy Waremme										
4	Liège		4	Liège		4	Liège		4	Liège	
5	Verviers										
6	Namur		6	Namur		6	Namur		6	Namur	
7	Luxembourg		7	Luxembourg		7	Luxembourg		7	Luxembourg	
8	Hainaut occidental		8	Hainaut occidental		8	Hainaut occidental		8	Hainaut occidental	
9	Mons-centre		9	Mons Hainaut centre		9	Mons Hainaut centre		9	Mons Hainaut centre	
10	Charleroi Hainaut sud		10	Charleroi Hainaut sud		10	Charleroi Hainaut sud		10	Charleroi Hainaut sud	
	CC	12/12/2008		CC	12/12/2008		CC	12/12/2008		CC	12/12/2008

## ZONES ET DATES D'ENVOIS DES DOCUMENTS ET FICHIERS POUR L'ENSEMBLE DES COMMISSIONS TOUS RESEAUX ET NIVEAUX CONFONDUS

	LIBRE NON CONFESSIONNEL			LIBRE NON CONFESSIONNEL			LIBRE NON CONFESSIONNEL			LIBRE NON CONFESSIONNEL	
	FONDAMENTAL			SECONDAIRE			PROMOTION SOCIALE			ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT	
	ECOLES	DATES D'ENVOI		ECOLES	DATES D'ENVOI		ECOLES	DATES D'ENVOI		ECOLES	DATES D'ENVOI
	ORCE	9/10/2008		ORCES	9/10/2008						
ZONES	CZ	17/10/2008	ZONES	CZ	17/10/2008	ZONES	CZ	17/10/2008	ZONES	CZ	17/10/2008
1			1			1			1		
	CC	12/12/2008		CC	12/12/2008		CC	12/12/2008		CC	12/12/2008